

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2020

qui aura lieu le **8 mai 2020**
et circulaire de sollicitation de procurations



Votre vote compte

Veuillez prendre un instant pour voter.
Votre participation à titre d'actionnaire
est importante pour nous.

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2020 et disponibilité des documents de sollicitation de procurations



Hydro One Limited (Hydro One ou la Société) vous notifie et vous donne accès à sa circulaire de sollicitation de procurations (la *circulaire*) relative à son assemblée annuelle des actionnaires de 2020 (l'*assemblée*) par voie électronique, au lieu de vous les envoyer par la poste en format papier, comme les lois sur les valeurs mobilières applicables l'autorisent. La transmission électronique est respectueuse de l'environnement et économique. Tous les actionnaires sont invités à examiner la circulaire avant d'exercer leurs droits de vote. Si vous avez des questions au sujet de la procédure de notification et d'accès, veuillez appeler au numéro sans frais en Amérique du Nord 1 877 907-7643 (service en français et en anglais). Le présent avis de convocation fournit des détails quant à la date et à l'heure de l'assemblée ainsi qu'à son mode d'accès, y compris les questions qui feront l'objet d'un vote à l'assemblée. Vous trouverez ci-joint le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote dont vous aurez besoin pour exercer vos droits de vote par procuration et/ou accéder à l'assemblée virtuelle des actionnaires au moyen de votre numéro de contrôle unique à 16 chiffres.

Par les présentes, avis est donné que l'assemblée annuelle des actionnaires de Hydro One sera tenue :

Quand :

Vendredi 8 mai 2020
de 9 h 30 à 11 h 00
(heure de l'Est)

Où :

Assemblée virtuelle des actionnaires
par voie de webémission audio
diffusée en direct à :
www.virtualshareholdermeeting.com/HRNNF2020

L'assemblée sera tenue aux fins suivantes :

- recevoir les états financiers consolidés audités de 2019 de Hydro One ainsi que le rapport des auditeurs externes s'y rapportant;
- élire les administrateurs pour l'année à venir;
- nommer KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. en qualité d'auditeurs externes pour l'année à venir et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
- examiner une résolution des actionnaires prévoyant la tenue d'un vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction;
- traiter de toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée.

Comment puis-je accéder à l'assemblée virtuelle des actionnaires ?

L'assemblée générale annuelle sera une assemblée uniquement virtuelle par voie de webémission audio diffusée en direct à www.virtualshareholdermeeting.com/HRNNF2020. Vous pourrez accéder à l'assemblée à l'aide d'un appareil connecté à Internet tel qu'un ordinateur portable, un ordinateur de bureau, une tablette ou un téléphone mobile, et la plate-forme de l'assemblée sera prise en charge par les navigateurs et les appareils qui exécutent la plus récente version des plugiciels applicables.

Des renseignements détaillés sur la façon dont les actionnaires peuvent participer et voter à l'assemblée sont présentés à partir de la page 7 de la circulaire ci-jointe.

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits (véritables) qui se sont nommés comme fondés de pouvoir) auront le droit de participer et de voter à l'assemblée, le tout en « temps réel ». Les actionnaires non inscrits (véritables) qui ne se nomment pas en bonne et due forme comme fondés de pouvoir pourront quand même accéder à l'assemblée et poser des questions. Les invités devront s'inscrire à l'assemblée virtuelle et pourront écouter les délibérations, mais ne pourront pas voter ni poser de questions.

Il est important de noter que les actionnaires ne pourront pas assister en personne à l'assemblée de cette année. Les actionnaires participant à l'assemblée virtuelle des actionnaires devront rester connectés à Internet en tout temps pendant l'assemblée afin de voter dès que le scrutin commencera. Il incombera aux actionnaires d'assurer la connectivité à Internet pendant toute la durée de l'assemblée.

Pourquoi l'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette année est-elle tenue uniquement virtuellement ?

Nous avons décidé de tenir cette année l'assemblée générale annuelle des actionnaires virtuellement par voie de webémission audio diffusée en direct en raison de l'impact de la pandémie du coronavirus (COVID-19) sur la santé publique. Cette mesure est une démarche proactive et prudente pour assurer la santé et la sécurité de nos actionnaires, de nos employés et de nos collectivités. Elle offre également à tous nos actionnaires une capacité accrue de participer à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de façon égale, indépendamment de leur emplacement géographique et de leur participation en actions.

Comment puis-je obtenir une copie électronique de la circulaire?

Il est possible de consulter en ligne une copie électronique de la circulaire sur le site Web de Hydro One à www.hydroone.com/investor-relations/aggm ou sous le profil de Hydro One Limited sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) à www.sedar.com. Vous pouvez également consulter notre rapport annuel de 2019 (le *rapport annuel*) de la même manière.

Comment puis-je obtenir une copie papier de la circulaire?

En plus de pouvoir rapidement consulter ou imprimer la circulaire et/ou le rapport annuel en ligne sur notre site Web, les actionnaires peuvent demander qu'une copie papier des documents leur soit envoyée par la poste ordinaire, sans frais. Veuillez adresser votre demande par téléphone, par courriel ou en ligne, suivant les méthodes indiquées ci-après :

Par téléphone (en français et en anglais) : 1 877 907-7643 (sans frais en Amérique du Nord) ou 905 507-5450 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Par courriel : noticeandaccess@broadridge.com (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

En ligne : www.proxyvote.com (indiquez le numéro de contrôle figurant sur le formulaire d'instructions de vote)

Pour recevoir les documents relatifs à l'assemblée avant l'échéance pour la remise des procurations (terme défini ci après) aux fins de l'assemblée, vous devez soumettre votre demande avant 17 h (heure de l'Est) le 29 avril 2020. Si vous soumettez votre demande le jour de l'assemblée ou après, une copie papier vous sera envoyée par la poste dans les 10 jours civils suivant la réception de votre demande. Les documents relatifs à l'assemblée demeureront disponibles à l'adresse www.proxyvote.com pendant une période d'au moins un an après leur dépôt sur SEDAR.

Comment puis-je exercer les droits de vote rattachés à mes actions?

Les actionnaires assistant à l'assemblée virtuelle des actionnaires peuvent voter à l'assemblée. Des renseignements détaillés sur la façon dont les actionnaires peuvent participer et voter à l'assemblée sont présentés à partir de la page 7 de la circulaire ci-jointe. Vous pouvez voter par procuration de l'une ou l'autre des manières suivantes. Vous aurez besoin du numéro de contrôle fourni dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote qui accompagne les présentes pour voter.

Vote par Internet



Si vous êtes un actionnaire, inscrit ou non inscrit (véritable), allez à www.proxyvote.com.

Vote par téléphone



Composez le numéro sans frais indiqué sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote.

Vote par la poste ou par remise en mains propres



Remplissez le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote et retournez-le dans l'enveloppe fournie à cette fin.

Pour que leur procuration soit valide, les actionnaires doivent retourner leur formulaire au moyen de l'une ou l'autre des méthodes applicables indiquées ci-dessus à Broadridge Financial Solutions Inc. (*Broadridge*) au plus tard à 9 h 30 (heure de l'Est) le 6 mai 2020 (l'échéance pour la remise des procurations) ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (sans compter les samedis, les dimanches ou les jours fériés en Ontario) avant sa reprise. Les actionnaires non inscrits doivent retourner leur formulaire d'instructions de vote à leur intermédiaire au moyen de l'une ou l'autre des méthodes indiquées ci-dessus au moins un jour ouvrable avant l'échéance pour la remise des procurations.

Hydro One se réserve le droit d'accepter les procurations reçues en retard et de renoncer à l'application de l'échéance pour la remise des procurations, avec ou sans préavis, mais elle n'est aucunement obligée d'accepter ou de rejeter une procuration reçue en retard.

Le conseil d'administration de Hydro One a approuvé le contenu de la présente circulaire et son envoi aux actionnaires.

FAIT à Toronto, en Ontario, le 24 mars 2020.

Sur ordre du conseil d'administration,
la secrétaire générale,

Maureen Wareham
Secrétaire générale

VEUILLEZ EXAMINER LA CIRCULAIRE AVANT D'EXERCER VOS DROITS DE VOTE.

Lettre du président du conseil



Cher actionnaire,

Vous êtes invité à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires de Hydro One Limited (l'assemblée), qui sera tenue à 9 h 30 (heure de l'Est) le vendredi 8 mai 2020. L'assemblée de cette année sera, pour la première fois, une assemblée virtuelle tenue par voie de webémission audio diffusée en direct à www.virtualshareholdermeeting.com/HRNNF2020.

Nous avons décidé de tenir cette année l'assemblée générale annuelle des actionnaires virtuellement par voie de webémission audio diffusée en direct en raison de l'impact du coronavirus (COVID-19) sur la santé publique. Cette mesure est une démarche proactive et prudente pour assurer la santé et la sécurité de nos actionnaires, de nos employés et de nos collectivités. Elle offre également à tous nos actionnaires une capacité accrue de participer à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de façon égale, indépendamment de leur emplacement géographique et de leur participation en actions.

À l'assemblée, vous serez appelé à voter sur plusieurs questions importantes. Nous vous prions donc de prendre le temps de bien examiner les renseignements qui figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe. Vous aurez également l'occasion de poser des questions. Votre vote est important. Nous vous encourageons fortement à utiliser le formulaire de procuration ou d'instructions de vote ci-joint pour exercer vos droits de vote avant l'assemblée.

Je vous prie d'agréer, cher actionnaire, mes plus sincères salutations.

Le président du conseil de Hydro One Limited,



A handwritten signature in black ink that reads "Hodgson" with a stylized flourish at the end.

Timothy Hodgson

Président du conseil
Hydro One Limited

Table des matières

1 POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Points à l'ordre du jour	3
1. États financiers	3
2. Élection des administrateurs	3
3. Nomination des auditeurs externes	4
4. Vote consultatif sur la rémunération	5
Renseignements au sujet de l'exercice des droits de vote	6
À propos des candidats aux postes d'administrateur	14
Nos attentes envers nos administrateurs	14
Nos candidats aux postes d'administrateur en un coup d'oeil	15
Notices biographiques des administrateurs	15
Rémunération des administrateurs	21
Tableau de la rémunération des administrateurs	22
Exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs externes et titres de capitaux propres détenus	23
Composition du conseil et des comités et relevé des présences aux réunions	24
Réunions à huis clos	25
Interdiction d'opérations et faillites	25
Amendes ou sanctions	25

2 GOUVERNANCE

Pratiques en matière de gouvernance de Hydro One	26
La convention de gouvernance et la lettre d'entente du 11 juillet 2018 conclue avec la Province	27
Structure du conseil	28
Quorum	28
Descriptions de poste	29
Sélection des candidats aux postes d'administrateur	30
Indépendance	31
Éthique commerciale	31
Compétences et expérience du conseil	32
Limites applicables à la durée du mandat des administrateurs	33
Nombre maximal de mandats d'administrateur	34
Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes	34
Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité	34
Diversité et inclusion chez Hydro One	35
Planification de la relève et gestion des talents	36
Évaluation du conseil	36
Orientation et formation continue	37
Priorités du conseil	38
Rôle du conseil à l'égard de la stratégie	38
Gestion des risques d'entreprise	39
Engagement auprès des parties prenantes	40
Publication des documents relatifs à la gouvernance	42
Contrôles internes et systèmes d'information de gestion	42
Rapports des comités	43

3 RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Lettre aux actionnaires	50
Analyse de la rémunération	54

Information complémentaire

Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants	91
Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés	91
Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes	91
Personnes intéressées par certains points à l'ordre du jour	91
Propositions et mises en candidature d'actionnaires	92
Autres questions	92
Renseignements supplémentaires	92

Annexe A

Mandat du conseil de Hydro One Limited	93
--	----



Votre vote compte

Veuillez prendre un instant pour voter.

Votre participation à titre d'actionnaire est importante pour nous.

Circulaire de sollicitation de procurations de 2020

Vous avez reçu la présente circulaire parce que vous étiez propriétaire d'actions ordinaires de Hydro One à la fermeture des bureaux le 20 mars 2020 (la *date de clôture des registres*) et que vous avez le droit de voter à notre assemblée annuelle.

La direction sollicite votre procuration relativement à l'assemblée des actionnaires qui aura lieu le 8 mai 2020.

Dans le présent document :

- *nous, notre ou nos*, la Société et Hydro One désignent Hydro One Limited;
- *vous et votre ou vos* désignent les porteurs d'actions ordinaires de la Société;
- *actions ordinaires et actions* désignent les actions ordinaires de Hydro One.

Le présent document contient des renseignements au sujet de l'assemblée et des pratiques en matière de gouvernance et de rémunération en vigueur chez Hydro One. Nous l'avons divisé en trois sections distinctes afin de vous aider à vous y retrouver plus facilement et à voter en toute confiance.

Nous payons le coût de la sollicitation des procurations pour tous les propriétaires inscrits et tous les propriétaires véritables, à l'exception des propriétaires véritables qui s'opposent à ce que leur nom et leur adresse soient remis à la Société. Nous sollicitons des procurations principalement par la poste. Cependant, des employés de Hydro One pourraient également communiquer avec vous par téléphone, par la poste ou en personne. Nous pourrions également retenir les services d'agents de sollicitation à un coût minime afin qu'ils communiquent avec vous.

La présente circulaire est datée du 24 mars 2020, mais l'information qu'elle contient est à jour en date du 20 mars 2020 et tous les montants en dollars sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Tous les résultats financiers mentionnés dans les présentes sont fondés sur les états financiers de Hydro One, dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les *PCGR des États-Unis*). Dans la présente circulaire, chaque fois qu'il est question de l'assemblée, cela inclut toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement.

1 POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Renseignements au sujet des quatre points à l'ordre du jour et de la manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions

➔ pages 3 à 25

2 GOUVERNANCE

Renseignements au sujet de nos pratiques de gouvernance

➔ pages 26 à 48

3 RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Renseignements sur la rémunération que nous avons versée à nos membres de la haute direction visés en 2019 et les fondements de celle-ci

➔ pages 49 à 90

Points à l'ordre du jour de l'assemblée

Points à l'ordre du jour

Comme il est indiqué dans l'avis de convocation, les actionnaires de Hydro One seront appelés à recevoir ou à examiner les éléments suivants lors de l'assemblée :

1 États financiers

Les états financiers consolidés audités de Hydro One pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport des auditeurs externes s'y rapportant seront reçus.

2 Élection des administrateurs

Le conseil d'administration (le conseil) de la Société compte actuellement 11 membres. Les administrateurs, à l'exception de M. Poweska et de M^{me} Wolburg Jenah, ont été élus à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui a eu lieu le 9 mai 2019. M. Poweska a été nommé au conseil avec prise d'effet le 10 mai 2019, date à laquelle il a été nommé président et chef de la direction de la Société. M^{me} Wolburg Jenah a été nommée au conseil avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020.

À l'assemblée générale annuelle de 2020 de la Société, les actionnaires seront appelés à élire 10 administrateurs (les candidats aux postes d'administrateur) conformément à la politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité de Hydro One. M^{me} Giardini a informé le président du conseil de sa décision de ne pas se représenter à l'élection des administrateurs à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2020 de la Société. Après l'assemblée, la Société commencera à chercher un administrateur pour pourvoir le poste vacant conformément au processus de dotation prévu dans la convention de gouvernance conclue entre la Société et Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, telle qu'elle est représentée par le ministre de l'Énergie (la Province), le 5 novembre 2015 (la convention de gouvernance), décrite à la page 27.

Tous les administrateurs élus seront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus ou nommés. On trouvera plus de renseignements au sujet des candidats aux postes d'administrateur aux pages 14 et suivantes.

Le conseil vous recommande de voter EN FAVEUR de l'élection de chacun des candidats aux postes d'administrateur.

Le tableau ci-dessous résume les résultats du vote de 2019 pour chacun des candidats aux postes d'administrateur qui se représentent à l'élection des administrateurs à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2020.

Résultats du vote de 2019 pour chacun des candidats aux postes d'administrateur	En faveur (%)	Abstention (%)
Cherie Brant	99,94	0,06
Blair Cowper-Smith	99,81	0,19
David Hay	99,93	0,07
Timothy Hodgson (président du conseil)	98,35	1,65
Jessica McDonald	99,83	0,17
Russel Robertson	99,83	0,17
William Sheffield	99,93	0,07
Melissa Sonberg	98,63	1,37

Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité

Le conseil a adopté une politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité applicable à l'élection des administrateurs. Dans le cadre d'élections sans opposition, tout candidat au poste d'administrateur qui obtient plus de votes d'abstention que de votes en faveur doit immédiatement remettre sa démission au conseil, pour examen. Pour plus de renseignements à ce sujet, se reporter à la page 34.

3 Nomination des auditeurs externes

Les auditeurs externes de Hydro One sont KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (KPMG), comptables professionnels agréés, de Toronto, en Ontario. KPMG a été nommée pour la première fois à titre d'auditeurs externes de Hydro One le 31 août 2015. En outre, KPMG agit en qualité d'auditeurs externes de la principale filiale de Hydro One (Hydro One Inc.) depuis 2008. Les actionnaires seront appelés à approuver la nomination de KPMG en qualité d'auditeurs externes de Hydro One pour l'année à venir et à autoriser les administrateurs de Hydro One à fixer leur rémunération.

Le tableau qui suit présente le total des honoraires que KPMG a facturés à Hydro One et à ses filiales en 2019 et en 2018 relativement à des services professionnels.

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Honoraires d'audit ¹⁾	1 782 600 \$	1 911 815 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²⁾	336 400 \$	485 608 \$
Honoraires pour services fiscaux ³⁾		
Conformité fiscale et réclamation au titre de la RS-DE	35 000 \$	57 500 \$
Conseils fiscaux généraux	6 762 \$	— \$
Conseils fiscaux relatifs à l'acquisition d'Avista	— \$	58 000 \$
Services fiscaux liés à la caisse de retraite de Hydro One	— \$	35 000 \$
Autres honoraires	— \$	— \$
Total	2 160 762 \$	2 547 923 \$

Notes:

- 1) Les services fournis se rapportaient à ce qui suit : l'audit des états financiers annuels de la Société et de ses filiales et la préparation des documents exigés en vertu de la loi et de la réglementation.
- 2) Les services fournis se rapportaient à ce qui suit : la vérification diligente relative au projet d'acquisition d'Avista Corporation (Avista), des traductions et l'audit du régime de retraite de Hydro One, la communication d'informations financières conformes aux IFRS à l'intention de la Province d'Ontario et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers de la Société qui ne sont pas présentés sous la rubrique « Honoraires d'audit ».
- 3) Les services fournis se rapportaient à ce qui suit : la procédure de réclamation du crédit d'impôt à l'investissement lié à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS-DE), des services de conformité fiscale relatifs aux caisses de retraite de Hydro One, des conseils fiscaux généraux et des services fiscaux relatifs au projet d'acquisition d'Avista.

Le conseil vous recommande de voter EN FAVEUR de l'approbation de la nomination de KPMG en qualité d'auditeurs externes de Hydro One et d'autoriser les administrateurs de Hydro One à fixer leur rémunération.

4 Vote consultatif sur la rémunération

Conformément aux lignes directrices en matière de gouvernance de Hydro One, la Société tiendra un vote consultatif sur la démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction (le *vote consultatif sur la rémunération*). Ce vote vise l'obtention du point de vue des actionnaires sur la rémunération de la haute direction pour l'exercice clos juste avant l'assemblée annuelle des actionnaires, 2019 dans le cas présent.

Il n'y a pas eu de vote consultatif sur la rémunération à l'assemblée annuelle de 2019 relativement au cadre de rémunération des membres de la haute direction de 2018 en raison des modifications apportées à la rémunération conformément à une directive publiée par le Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario (le *Conseil de gestion du gouvernement*) le 21 février 2019 (la *directive*) et prévoyant certaines exigences en matière de rémunération applicables à l'avenir au chef de la direction, aux autres membres de la haute direction et aux membres du conseil d'administration de la Société et de ses filiales, y compris des plafonds de rémunération explicites. Le conseil a pris cette mesure parce que, compte tenu des modifications importantes apportées en 2019 au cadre de rémunération des membres de la haute direction qui existait en 2018, il a jugé qu'un tel vote sur la rémunération des membres de la haute direction de 2018 ne serait pas pertinent.

À l'avenir, le conseil estime que le vote consultatif des actionnaires sur la rémunération constitue une partie importante du dialogue engagé entre les actionnaires et le conseil sur la rémunération des membres de la haute direction. Ainsi, il a décidé d'offrir aux actionnaires la possibilité de faire connaître leur point de vue sur la structure de rémunération obligatoire de la Société à cette assemblée annuelle.

À l'assemblée, les actionnaires auront l'occasion de voter sur la démarche de Hydro One en matière de rémunération des membres de la haute direction dans le cadre de l'examen de la résolution relative au vote consultatif sur la rémunération suivante :

« Il est résolu, à titre consultatif et sans diminuer le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, que les actionnaires acceptent la démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations remise en prévision de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2020 de la Société. »

Puisque votre vote est consultatif, il ne liera pas le conseil. Cependant, le conseil prendra en considération les résultats du vote lorsqu'il étudiera les mécanismes de rémunération futurs des membres de la haute direction. Les administrateurs de la Société demeurent responsables de la supervision des pratiques de rémunération des membres de la haute direction de la Société, et un vote consultatif positif des actionnaires n'a pas pour effet de les relever de ces responsabilités.

Le conseil vous recommande de voter POUR l'approbation de la résolution relative au vote consultatif sur la démarche de Hydro One en matière de rémunération des membres de la haute direction.

- ➔ Pour plus de renseignements sur la directive et une présentation détaillée de notre programme de rémunération des membres de la haute direction, se reporter à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction » aux pages 49 et suivantes.

Renseignements au sujet de l'exercice des droits de vote

Transmission des documents de sollicitation de procurations

Comme les lois sur les valeurs mobilières applicables l'autorisent, Hydro One donne aux actionnaires un accès à sa circulaire relative à l'assemblée annuelle des actionnaires ainsi qu'à son rapport annuel de 2019 par voie électronique, au lieu d'envoyer par la poste des copies papier. Ce mode de transmission est respectueux de l'environnement et économique.

Les actionnaires recevront un avis de disponibilité des documents de sollicitation de procurations (l'avis), ainsi qu'un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote. L'avis contient des instructions sur la façon dont les actionnaires peuvent accéder et consulter la copie électronique de la circulaire et dont ils peuvent en demander une copie papier. Les actionnaires qui ont déjà fourni des instructions pour leur compte en vue de recevoir des copies papier de la circulaire recevront une copie papier de la circulaire, ainsi que l'avis au sujet de sa disponibilité par voie électronique. L'avis donne également des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote à l'assemblée.

Les documents de sollicitation de procurations sont envoyés aux actionnaires inscrits directement et seront envoyés aux intermédiaires pour que ceux-ci les remettent à tous les actionnaires non inscrits (véritables). Nous payons le coût de la sollicitation de procurations pour tous les propriétaires inscrits et tous les propriétaires véritables, à l'exception des propriétaires véritables qui s'opposent à ce que leur nom et leur adresse soient remis à la Société. Les propriétaires véritables opposés ne recevront les documents de sollicitation de procurations que si leur intermédiaire prend à sa charge le coût de leur livraison.

Nombre d'actions en circulation

En date du 20 mars 2020, il y avait en circulation 597 111 948 actions ordinaires, chacune conférant le droit d'exprimer une voix lors d'un vote.

La Loi de 1998 sur l'électricité (Ontario) et les statuts constitutifs de Hydro One empêchent toute personne physique ou morale (ou groupe de personnes physiques ou morales agissant de concert), à l'exception de la Province, d'être propriétaire de plus de 10 % des titres comportant droit de vote de quelque catégorie ou série que ce soit, y compris les actions ordinaires de Hydro One, ou d'exercer le contrôle ou une emprise sur une telle proportion de ces titres.

Qui peut voter

Vous avez le droit d'exprimer une voix par action ordinaire que vous déteniez le 20 mars 2020, soit la date de clôture des registres pour l'assemblée.

Sauf pour ce qui est de la Province, toute personne ou entité contrôlée par une personne qui a la propriété véritable d'actions représentant au total plus de 10 % des droits de vote admissibles pouvant être exercés à l'assemblée ne peuvent exercer les droits de vote rattachés à leurs actions.

En date du 20 mars 2020, à la connaissance de nos administrateurs et membres de la haute direction, aucune personne ou entité n'a la propriété véritable, directement ou indirectement, de 10 % ou plus de nos actions ordinaires en circulation, à l'exception de la Province, qui détient 282 412 648 actions ordinaires (représentant environ 47 % des actions ordinaires en circulation), ou n'exerçait le contrôle ou une emprise sur une telle proportion de ces actions.

Conformément à la convention de gouvernance, la Province et Hydro One se sont échangé les avis de sélection des candidats et ont confirmé leur acceptation des candidats aux postes d'administrateur proposés par chacune d'entre elles. Selon la convention de gouvernance, la Province est également tenue de voter en faveur des candidats indiqués dans la présente circulaire, sauf en cas d'élection d'administrateurs avec opposition et si la Province tente de remplacer le conseil conformément à la convention de gouvernance en s'abstenant de voter ou en votant pour leur destitution.

➔ On trouvera de plus amples renseignements sur la convention de gouvernance à la page 27.

Comment participer et voter à l'assemblée

Pourquoi l'assemblée de cette année est-elle virtuelle seulement?

Cette année, l'assemblée sera tenue virtuellement par voie de webémission audio diffusée en direct en raison de l'impact du coronavirus (COVID-19) sur la santé publique. Cette mesure est une démarche proactive et prudente pour assurer la santé et la sécurité de nos actionnaires, de nos employés et de nos collectivités. Elle offre également à tous nos actionnaires une capacité accrue de participer à l'assemblée de façon égale, indépendamment de leur emplacement géographique et de leur participation en actions. Nous invitons les actionnaires à voter avant l'assemblée à www.proxyvote.com ou de l'une des façons exposées ci-dessous.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits [véritables] qui se sont nommés comme fondés de pouvoir) auront le droit de participer et de voter à l'assemblée, le tout en « temps réel ». Les actionnaires non inscrits (véritables) qui ne se nomment pas en bonne et due forme comme fondés de pouvoir pourront quand même participer à l'assemblée et poser des questions. Les invités pourront écouter les délibérations, mais ne pourront pas voter ni poser de questions.

Il est important de noter que vous ne pourrez pas assister en personne à l'assemblée de cette année. Si vous participez à l'assemblée virtuelle, vous devrez rester connecté à Internet en tout temps pendant l'assemblée afin de voter dès que le scrutin commencera. Il vous incombera d'assurer la connectivité à Internet pendant toute la durée de l'assemblée.

Afin de participer à l'assemblée, veuillez vous connecter en ligne à www.virtualshareholdermeeting.com/HRNNF2020. Nous vous recommandons de vous connecter au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée.

Comment puis-je participer et voter à l'assemblée?

Vous pourrez participer à l'assemblée à l'aide d'un appareil connecté à Internet tel qu'un ordinateur portable, un ordinateur de bureau, une tablette ou un téléphone mobile, et la plate-forme de l'assemblée sera prise en charge par les navigateurs et les appareils qui exécutent la plus récente version des plugiciels applicables. Si vous avez un doute, vous pouvez vérifier la compatibilité de votre système en visitant le www.talkpoint.com/test.

Les étapes à suivre pour participer à l'assemblée diffèrent selon que vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable) qui détient des actions ordinaires par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un autre intermédiaire ou un actionnaire inscrit qui détient un certificat d'actions ou un relevé d'un système d'inscription directe confirmant que vous êtes propriétaire des actions ordinaires. Veuillez lire et suivre les instructions applicables indiquées ci-dessous attentivement.

	Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
Comment participer et voter à l'assemblée	1. Votre intermédiaire vous a fait parvenir un formulaire d'instructions de vote. 2. Si vous souhaitez participer et voter à l'assemblée, vous pouvez le faire de la façon suivante : 1. Nommez-vous comme fondé de pouvoir, tel qu'il est indiqué ci-dessous à la rubrique « Comment voter à l'avance ou par procuration », et indiquez un « nom de fondé de pouvoir » et un « code d'identification de fondé de pouvoir » à huit caractères. Veuillez noter que ces étapes doivent être complétées <u>avant l'échéance pour la remise des procurations</u>, sinon vous ne pourrez pas exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée. 2. Suivez les instructions ci-dessous pour vous connecter et voter à l'assemblée, tel qu'il est indiqué ci-dessous à la rubrique « Comment puis-je assister à l'assemblée en tant que fondé de pouvoir? ». Si Hydro One renonce à l'application de l'échéance pour la remise des procurations avant l'assemblée, tous les actionnaires non inscrits pourront accéder et voter à l'assemblée de la même façon que les actionnaires inscrits, sauf que le numéro de contrôle à 16 chiffres figurera sur votre formulaire d'instructions de vote ou votre formulaire de procuration.	1. Broadridge vous a fait parvenir un formulaire de procuration. 2. Ne remplissez pas le formulaire de procuration. À la place, faites ce qui suit : 1. Connectez-vous à www.virtualshareholdermeeting.com/HRNNF2020 au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. 2. Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée virtuelle et exécuter les procédures connexes. 3. Entrez dans la section d'ouverture de session des actionnaires votre numéro de contrôle à 16 chiffres (figurant sur votre formulaire de procuration) et cliquez sur « soumettre ». 4. Suivez les instructions pour accéder à l'assemblée et voter au moment opportun. Même si vous prévoyez actuellement accéder et voter à l'assemblée, vous devriez envisager d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'avance afin que vos droits de vote soient décomptés dans l'éventualité où vous décideriez ultérieurement de ne pas assister à l'assemblée.

Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
Dans ce cas, si vous avez auparavant fourni des instructions de vote ou nommé une autre personne pour voter en votre nom et que vous choisissiez d'accéder à l'assemblée durant la webémission en direct et de voter sur n'importe quelle question, vous révoquerez toutes les instructions de vote ou les nominations précédemment soumises. Si vous ne souhaitez pas les révoquer, vous pourrez quand même accéder à l'assemblée et poser des questions. Vous <u>ne devriez pas</u> tenir pour acquis qu'il y aura renonciation à l'application de l'échéance pour la remise des procurations, en totalité ou en partie, et vous devriez voter avant l'assemblée ou vous nommer vous-même ou nommer une autre personne pour voter en votre nom à l'assemblée <u>avant</u> l'échéance pour la remise des procurations pour assurer que vos droits de vote sont décomptés à l'assemblée. L'actionnaire non inscrit qui souhaite accéder à l'assemblée <u>sans voter</u> – par exemple, parce que vous avez fourni des instructions de vote avant l'assemblée ou nommé une autre personne pour voter en votre nom à l'assemblée – peut accéder à l'assemblée de la façon indiquée ci-dessus pour les actionnaires inscrits, en utilisant le numéro de contrôle à 16 chiffres qui figure sur son formulaire d'instructions de vote ou son formulaire de procuration. Vous pourrez poser des questions si vous accédez à l'assemblée de cette façon.	Veillez noter que, si vous accédez à l'assemblée et votez sur n'importe quelle question, vous révoquerez toute procuration précédemment soumise.

Comment puis-je poser des questions à l'assemblée?

Hydro One croit que la possibilité de participer utilement à l'assemblée, notamment en posant des questions, demeure importante, malgré la décision de tenir une assemblée virtuelle cette année. Les actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir et les actionnaires non inscrits auront l'occasion de poser des questions à l'assemblée. Il est prévu que les actionnaires auront, pour l'essentiel, les mêmes occasions de poser des questions sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée que par les années passées lorsque l'assemblée annuelle des actionnaires était tenue en personne. Le président de l'assemblée se réserve le droit de limiter les questions des actionnaires afin de s'assurer que le plus grand nombre possible d'actionnaires ont l'occasion de poser des questions.

Qui puis-je contacter si je ne peux pas me connecter à l'assemblée?

Si vous avez des difficultés à vous connecter à l'assemblée, veuillez communiquer avec le service d'assistance téléphonique de Broadridge pour les assemblées virtuelles d'actionnaires au 1 800 586-1548 ou communiquer avec Broadridge au moyen du portail Web à www.virtualshareholdermeeting.com/HRNNF2020.

Si vous participez à l'assemblée virtuelle, vous devrez rester connecté à Internet en tout temps pendant l'assemblée afin de voter dès que le scrutin commencera. Il vous incombera d'assurer la connectivité à Internet pendant toute la durée de l'assemblée. Notez que si vous perdez la connectivité une fois l'assemblée commencée, il se pourrait qu'il n'y ait pas suffisamment de temps pour résoudre votre problème avant la fin du scrutin.

Même si vous prévoyez actuellement de participer à l'assemblée, vous devriez envisager d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'avance afin que vos droits de vote soient décomptés, dans l'éventualité où vous rencontreriez des difficultés techniques.

Comment puis-je assister à l'assemblée en tant que fondé de pouvoir?

Si vous avez été nommé comme fondé de pouvoir d'un actionnaire inscrit ou d'un actionnaire non inscrit (ou que vous êtes un actionnaire non inscrit qui s'est nommé lui-même comme fondé de pouvoir), vous pouvez accéder et voter à l'assemblée durant la webémission en direct de la façon suivante :

Assister à l'assemblée en tant que fondé de pouvoir

1. Veuillez vous connecter à www.virtualshareholdermeeting.com/HRNNF2020 au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée virtuelle et exécuter les procédures connexes.
2. Entrez le nom de fondé de pouvoir et le code d'identification de fondé de pouvoir exactement comme l'actionnaire qui vous a nommé comme fondé de pouvoir l'a indiqué à Broadridge et cliquez sur « soumettre ». Si l'actionnaire ne vous a pas donné cette information ou si vous ne l'entrez pas exactement comme l'actionnaire l'a indiquée à Broadridge, vous ne pourrez pas accéder à l'assemblée ni exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires au nom de l'actionnaire.
Si deux actionnaires ou plus vous ont nommé comme fondé de pouvoir, vous serez invité à entrer l'information sur le fondé de pouvoir pour chacun de ces actionnaires pour exercer à l'assemblée les droits de vote rattachés aux actions ordinaires en leur nom.
3. Suivez les instructions pour accéder à l'assemblée et voter au moment opportun.

Tous les actionnaires doivent donner au fondé de pouvoir qu'ils nomment exactement la même information sur le fondé de pouvoir que celle qu'ils ont indiquée à Broadridge en ligne à www.proxyvote.com ou sur leur formulaire d'instructions de vote ou leur formulaire de procuration pour que leur fondé de pouvoir puisse accéder à l'assemblée durant la webémission en direct et exercer les droits de vote rattachés à leurs actions. Les fondés de pouvoir qui ont oublié ou égaré l'information sur le fondé de pouvoir pertinente doivent communiquer avec l'actionnaire qui les a nommés aussi rapidement que possible. Si l'actionnaire a oublié ou égaré l'information sur le fondé de pouvoir pertinente, il doit suivre les étapes décrites à la rubrique « Comment voter à l'avance ou par procuration » aussi rapidement que possible.

Comment puis-je assister à l'assemblée en tant qu'invité?

Si vous souhaitez participer à l'assemblée en tant qu'invité, vous pouvez vous connecter à l'assemblée comme il est indiqué ci-dessous. Notez que les invités pourront écouter les délibérations, mais ne pourront pas poser des questions ni voter. Si vous souhaitez communiquer avec le président du conseil ou un membre du conseil, veuillez vous reporter aux coordonnées présentées à la page 95. Veuillez lire et suivre les instructions ci-dessous attentivement.

Assister à l'assemblée en tant qu'invité

1. Veuillez vous connecter au www.virtualshareholdermeeting.com/HRNNF2020 au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée virtuelle et exécuter les procédures connexes.
2. Remplissez la section d'ouverture de session en tant qu'invité et cliquez sur « soumettre ».

Vote par procuration ou à l'avance

Nomination de votre fondé de pouvoir

Si vous donnez vos instructions de vote en ligne à www.proxyvote.com ou par téléphone ou en signant et en retournant votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, vous autorisez Timothy Hodgson ou Mark Poweska (les *fondés de pouvoir désignés*), soit le président du conseil (le président du conseil) et le président et chef de la direction de la Société, respectivement, à exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée conformément à vos instructions. Vous avez le droit de nommer une autre personne chargée de vous représenter à l'assemblée. **Votre fondé de pouvoir ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société.**

Nous nous réservons le droit d'accepter les procurations reçues en retard et de renoncer à l'application de l'échéance pour la remise des procurations, avec ou sans préavis, mais nous ne sommes aucunement obligés d'accepter ou de rejeter toute procuration particulière reçue en retard.

Comment voter à l'avance ou par procuration

Vous pouvez voter à l'avance ou nommer votre fondé de pouvoir et voter par procuration en suivant les instructions applicables indiquées ci-dessous. La manière de nommer votre fondé de pouvoir diffère selon que vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable) ou un actionnaire inscrit.

Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
Nommer un fondé de pouvoir et voter par procuration Vous pouvez fournir vos instructions de vote aux fondés de pouvoir désignés ou vous nommer vous même ou nommer une autre personne pour assister à l'assemblée et voter en votre nom en suivant les instructions qui figurent sur le formulaire d'instructions de vote que votre intermédiaire vous a fourni. Nous vous invitons à le faire en ligne à www.proxyvote.com ou par téléphone si votre intermédiaire vous offre cette possibilité, car cela réduira les risques liés à toute perturbation du service postal ou à toute autre perturbation dans le contexte actuel. Vous pouvez également remplir le formulaire d'instructions de vote que votre intermédiaire vous a fourni, puis le retourner à votre intermédiaire. Vous devez suivre les instructions et respecter les délais que votre intermédiaire vous a indiqués pour le faire. Si vous souhaitez accéder et voter à l'assemblée ou nommer une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés) pour le faire, ne remplissez pas la section de vote du formulaire d'instructions de vote puisque vous ou votre fondé de pouvoir voterez à l'assemblée. De plus, puisque l'assemblée aura lieu virtuellement, la procédure pour vous nommer vous même ou nommer une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés) pour voter à l'assemblée diffère de celle d'une assemblée tenue en personne. En plus des étapes indiquées ci dessus, vous devez suivre attentivement les instructions additionnelles figurant sur votre formulaire d'instructions de vote ou votre formulaire de procuration, notamment les suivantes : • indiquer un « nom de fondé de pouvoir » et un « code d'identification de fondé de pouvoir » à huit caractères (collectivement, l'information sur le fondé de pouvoir) en ligne à www.proxyvote.com ou dans les espaces prévus à cette fin sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote. Vous devez compléter cette étape si vous souhaitez vous nommer vous même ou si vous souhaitez nommer une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés); • si vous avez nommé une autre personne que vous pour accéder et voter à l'assemblée en votre nom, vous devez lui indiquer le nom de fondé de pouvoir <u>exact</u> et le code d'identification de fondé de pouvoir à huit caractères exact <u>avant l'assemblée</u>.	Nous vous invitons à fournir vos instructions de vote aux fondés de pouvoir désignés ou à nommer votre fondé de pouvoir par internet à www.proxyvote.com ou par téléphone ou en remplissant et en retournant le formulaire de procuration ci joint à Broadridge. Vous devez suivre les instructions indiquées dans votre formulaire de procuration. Puisque l'assemblée aura lieu virtuellement, la procédure pour nommer une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés) comme votre fondé de pouvoir pour voter en votre nom diffère de celle d'une assemblée tenue en personne. Vous devez donc suivre très attentivement les instructions figurant sur votre formulaire de procuration, notamment les suivantes : • indiquer un « nom de fondé de pouvoir » et un « code d'identification de fondé de pouvoir » à huit caractères (collectivement, l'information sur le fondé de pouvoir) en ligne à www.proxyvote.com ou dans les espaces prévus sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote; • indiquer à votre fondé de pouvoir le nom de fondé de pouvoir exact et le code d'identification de fondé de pouvoir à huit caractères exact avant l'assemblée. Votre fondé de pouvoir aura besoin de votre nom de fondé de pouvoir et de votre code d'identification de fondé de pouvoir pour voter en votre nom à l'assemblée. Veuillez noter que si vous souhaitez nommer une personne autre que les fondés de pouvoir désignés comme votre fondé de pouvoir et que vous n'indiquez pas l'information sur le fondé de pouvoir tel qu'il est requis lorsque vous remplissez votre nomination en ligne ou sur votre formulaire de procuration, ou si vous n'indiquez pas le nom de fondé de pouvoir et le code d'identification de fondé de pouvoir exacts à cette personne, <u>celle-ci ne pourra pas accéder à l'assemblée et voter en votre nom</u>.

Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
Nous vous invitons à vous nommer vous-même ou à nommer une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés) en ligne à www.proxyvote.com, car cela vous permettra de partager plus facilement l'information sur le fondé de pouvoir que vous avez nommé avec toute autre personne que vous avez nommée pour vous représenter à l'assemblée. Si vous n'indiquez pas l'information sur le fondé de pouvoir telle qu'elle est requise lorsque vous remplissez votre nomination en ligne ou sur votre formulaire d'instructions de vote ou votre formulaire de procuration, ou si vous n'indiquez pas le code d'identification et le nom de fondé de pouvoir exacts à une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés), qui a été nommée pour accéder et voter à l'assemblée en votre nom, <u>ni vous ni cette autre personne, selon le cas, ne pourrez accéder à l'assemblée et voter.</u>	
Échéance pour la remise des procurations Nous vous invitons à fournir vos instructions de vote ou à effectuer votre nomination en ligne à www.proxyvote.com, ou vous pouvez retourner vos instructions de vote en suivant l'une ou l'autre des méthodes indiquées sur le formulaire d'instructions de vote fourni par votre intermédiaire. N'oubliez pas que votre intermédiaire doit recevoir vos instructions de vote ou votre nomination suffisamment à l'avance pour pouvoir y donner suite, avant l'échéance pour la remise des procurations, soit 9 h 30 (heure de l'Est) le 6 mai 2020. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre intermédiaire. Pour que vos droits de vote soient décomptés, Broadridge doit recevoir de votre intermédiaire vos instructions de vote ou votre nomination au plus tard à l'échéance pour la remise des procurations, soit 9 h 30 (heure de l'Est) le 6 mai 2020 ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (sans compter les samedis, les dimanches ou les jours fériés en Ontario) avant sa reprise.	Le formulaire de procuration ci-joint vous indique comment transmettre vos instructions de vote ou effectuer votre nomination en ligne à www.proxyvote.com ou en remplissant et en retournant votre formulaire de procuration à Broadridge, dans chaque cas en suivant les instructions qui figurent sur votre formulaire de procuration. Broadridge doit recevoir votre procuration, y compris toute procuration modifiée, au plus tard à l'échéance pour la remise des procurations, soit 9 h 30 (heure de l'Est) le 6 mai 2020 ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (sans compter les samedis, les dimanches ou les jours fériés en Ontario) avant sa reprise.

Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
Changement d'avis/révocation de votre procuration Si vous avez fourni à votre intermédiaire des instructions de vote et que vous changez d'avis quant à la manière d'exercer vos droits de vote, veuillez communiquer avec notre intermédiaire, qui vous indiquera quoi faire. Si votre intermédiaire vous donne la possibilité de transmettre vos instructions de vote par Internet, vous pouvez également modifier vos instructions par Internet dans la mesure où votre intermédiaire reçoit les nouvelles instructions suffisamment à l'avance pour pouvoir y donner suite avant l'échéance pour la remise des procurations. Demandez à votre intermédiaire quand il doit recevoir ces nouvelles instructions. Si vous avez le droit de voter à l'assemblée et que vous avez auparavant donné des instructions de vote ou nommé une autre personne pour voter en votre nom, vous pouvez accéder à l'assemblée et révoquer vos instructions de vote ou les nominations précédemment soumises, mais vous ne pourrez pas voter sur toute question à l'assemblée, à moins qu'il y ait eu renonciation à l'application de l'échéance pour la remise des procurations. Si vous ne souhaitez pas révoquer vos instructions ou les nominations précédemment soumises, vous pourrez encore accéder à l'assemblée et poser des questions. Si vos instructions de vote ou votre nomination sont reçues après l'échéance pour la remise des procurations, elles ne peuvent servir qu'à la révocation d'instructions de vote ou d'une nomination précédemment soumises.	Si vous changez d'avis quant à la façon dont vous avez exercé vos droits de vote avant l'assemblée et que vous souhaitez révoquer votre procuration, vous pouvez le faire en fournissant de nouvelles instructions de vote ou effectuant une nouvelle nomination à www.proxyvote.com, ou en fournissant un nouveau formulaire de procuration à Broadridge. Vous pouvez également le faire en utilisant une autre méthode autorisée par la loi, y compris en faisant parvenir un avis écrit signé précisant vos instructions à l'attention de notre secrétaire générale, au plus tard à 16 h (heure de l'Est) le dernier jour ouvrable avant l'assemblée (ou sa reprise en cas de report ou d'ajournement), à l'adresse suivante : 483 Bay Street, South Tower, 8th Floor Reception, Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 Attention : Corporate Secretary Les procurations reçues après l'échéance pour la remise des procurations, mais avant l'assemblée, ne peuvent servir qu'à la révocation d'une procuration précédemment soumise. Enfin, vous pouvez modifier vos instructions de vote en participant à l'assemblée virtuelle et en votant sur n'importe quelle question. Vous révoquez ainsi toute procuration précédemment soumise.

Comment votera votre fondé de pouvoir

Votre fondé de pouvoir doit voter en se conformant aux instructions que vous fournissez dans votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, y compris dans le cadre de tout scrutin qui pourra être tenu à l'assemblée. Pour l'élection des administrateurs et la nomination des auditeurs externes, vous pouvez voter pour ou cocher la case abstention et, pour toutes les autres questions, vous pouvez voter pour ou contre. Si vous ne précisez pas la manière dont vous souhaitez voter, votre fondé de pouvoir pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions à sa guise. Votre fondé de pouvoir décidera également comment voter à l'égard d'une modification apportée à un point à l'ordre du jour de l'assemblée ou à l'égard de toute question dûment soumise à l'assemblée ou à sa reprise en cas de report ou d'ajournement.

Si vous remplissez et retournez dûment votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, mais que vous ne nommez pas un fondé de pouvoir différent et que vous ne précisez pas la manière dont vous souhaitez voter, Timothy Hodgson ou, à défaut de celui-ci, Mark Poweska, les fondés de pouvoir désignés, voteront pour vous comme suit :

Questions faisant l'objet d'un vote	Comment voteront les fondés de pouvoir membres de la direction
Élection des administrateurs	EN FAVEUR de chaque candidat
Nomination des auditeurs externes dont la rémunération doit être fixée par le conseil	EN FAVEUR
Vote consultatif sur la rémunération	EN FAVEUR

Autres questions relatives à l'exercice des droits de vote

Questions au sujet de l'exercice de vos droits de vote

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous avez des questions au sujet de l'exercice de vos droits de vote, veuillez communiquer avec Broadridge, dont vous trouverez les coordonnées en troisième de couverture. Si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable) et que vous avez des questions au sujet de l'exercice de vos droits de vote, veuillez communiquer avec votre intermédiaire de la façon indiquée sur votre formulaire d'instructions de vote.

Confidentialité

Pour préserver la confidentialité du vote, Broadridge compte toutes les procurations. Broadridge discute de procurations particulières avec nous seulement si la loi l'y oblige, si un actionnaire entend clairement communiquer avec la direction ou le conseil d'administration ou, encore, en cas de course aux procurations.

Résultats du vote

Nous déposerons les résultats du vote auprès des autorités en valeurs mobilières après l'assemblée, et les afficherons également sur notre site Web, à www.hydroone.com/investor-relations/agm. Les résultats du vote présenteront les détails relatifs au pourcentage d'appui reçu pour chaque point à l'ordre du jour pour lequel un scrutin a été tenu ou, si aucun scrutin n'a été tenu, en fonction des droits de vote représentés par les procurations déposées en bonne et due forme avant l'assemblée.

Arrangements spéciaux

Si vous prévoyez assister à l'assemblée et avez des besoins spéciaux en matière d'écoute et/ou d'accès, veuillez communiquer avec la secrétaire générale à CorporateSecretary@HydroOne.com.

À propos des candidats aux postes d'administrateur

Cette année, nous avons 10 candidats aux postes d'administrateur. Tous les candidats siègent actuellement au conseil. Les notices biographiques des administrateurs, présentées aux pages 16 et suivantes, vous renseignent sur les compétences et l'expérience de chaque candidat et d'autres questions importantes à considérer. Tous les candidats aux postes d'administrateur, sauf un, sont considérés comme indépendants. M. Poweska n'est pas considéré comme indépendant parce qu'il est notre président et chef de la direction.

Nos attentes envers nos administrateurs

Nous nous attendons à ce que nos administrateurs possèdent des qualités personnelles et des connaissances qui sont utiles au conseil, consacrent le temps qu'il faut aux tâches du conseil et des comités, agissent avec intégrité, exercent un jugement commercial indépendant et se tiennent au courant des questions concernant le conseil et y participent pleinement. Le conseil a adopté une description de poste écrite qui énonce les attentes du conseil envers les administrateurs, y compris les suivantes :

Qualités personnelles	• Ils ont une connaissance approfondie des affaires, possèdent des compétences financières, comprennent le milieu des affaires canadien et ont de l'expérience comme haut dirigeant ou chef d'entreprise pour avoir occupé un tel poste. • Leur éthique est rigoureuse et leurs relations personnelles, commerciales et professionnelles sont intègres. • Ils ont de solides compétences en écoute, en communication et en défense des droits, et sont motivés à participer efficacement aux travaux du conseil et des comités, et ont la capacité de le faire.
Gérance	• Ils comprennent la mission, la vision, les stratégies et les objectifs de la Société et contribuent à leur réalisation. • Ils respectent les lignes directrices en matière de gouvernance de la Société et exercent leurs fonctions à titre d'administrateurs. • Ils ont la capacité d'agir indépendamment de la direction (en ce qui concerne les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction) et de répondre des décisions du conseil devant les parties prenantes dans leur ensemble, et non seulement devant certains actionnaires ou certaines parties prenantes.
Intégrité	• Ils agissent avec intégrité et bonne foi au mieux des intérêts de la Société et exercent le degré de soin et de diligence dont une personne raisonnablement prudente ferait preuve en pareilles circonstances. • Ils font preuve d'une éthique des plus rigoureuses et d'intégrité dans le cadre de leurs relations personnelles, commerciales et professionnelles et se conforment au code de conduite de la Société.
Participation	• Ils consacrent suffisamment de temps à leurs responsabilités et à leur préparation en prévision de chaque réunion du conseil et des comités dont ils font partie. • Ils assistent aux réunions du conseil et des comités ainsi qu'aux assemblées des actionnaires, et ils participent activement aux délibérations et aux décisions du conseil et des comités. • Ils travaillent de manière constructive et efficace avec les autres administrateurs, dirigeants, employés et conseillers de la Société.
Formation	• Ils approfondissent continuellement leur connaissance de l'entreprise et des activités de la Société, des collectivités dans lesquelles celle-ci exerce ses activités, des tendances et des questions nouvelles ainsi que des initiatives stratégiques importantes.

Nos candidats aux postes d'administrateur en un coup d'œil

	Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes	Indépendant de Hydro One	Indépendant de la Province	Genre	Comité d'audit	Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones	Comité des ressources humaines	Comité de gouvernance
Cherie Brant	–	✓	✓	F		✓		✓
Blair Cowper-Smith	–	✓	✓	H			✓	*
David Hay	–	✓	✓	H	✓	✓		
Timothy Hodgson ¹⁾ (président du conseil)	–	✓	✓	H				
Jessica McDonald	–	✓	✓	F	✓		✓	
Mark Poweska ¹⁾	–	–	–	H				
Russel Robertson ²⁾	–	✓	✓	H	*		✓	
William Sheffield	–	✓	✓	H	✓	✓		
Melissa Sonberg	–	✓	✓	F			*	✓
Susan Wolburgh Jenah	–	✓	✓	F				✓

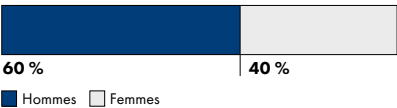
* Président(e) du comité.

Note: M^{me} Giardini est la présidente du comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones. Elle ne se représente pas à l'élection des administrateurs à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2020 de la Société. Après l'assemblée, le comité de gouvernance, conformément à son mandat, supervisera le processus de sélection et de nomination du nouveau président ou de la nouvelle présidente du comité et soumettra sa recommandation au conseil.

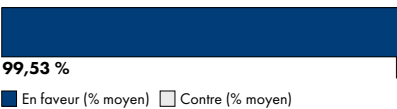
1) Même s'ils ne sont pas membres de comités, M. Hodgson et M. Poweska assistent à toutes les réunions des comités.

2) M. Sheffield a été président du comité d'audit jusqu'au 9 mai 2019, date à laquelle M. Robertson l'a remplacé.

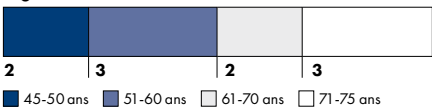
Genre



Résultats du vote



Âge



Répartition géographique



Notices biographiques des administrateurs

Les renseignements fournis dans la notice biographique de chaque administrateur sont à jour au 20 mars 2020.

Les notices biographiques vous renseignent au sujet des administrateurs qui sont actuellement candidats aux postes d'administrateur, notamment au sujet des éléments suivants :

- le parcours des candidats et leur lieu de résidence;
- leur poste principal et leur formation;
- l'année durant laquelle ils ont été élus ou nommés pour la première fois à un poste d'administrateur ainsi que leur statut en matière d'indépendance;
- s'ils sont un candidat de la Province en vertu de la convention de gouvernance.



INDÉPENDANTE

Ontario, Canada
Administratrice depuis
le 14 août 2018
Associée, Borden
Ladner Gervais
Candidate de la Province

Elle n'aura plus le droit
d'être réélue en 2030.

Cherie Brant

Cherie Brant est associée chez Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l. M^{me} Brant pratique le droit commercial dans une vaste gamme de secteurs, y compris l'énergie et le transport, l'aménagement et le financement de terrains sur des terres appartenant aux Premières Nations, le franchisage, le cannabis et le développement économique. En outre, elle fournit des conseils stratégiques en matière de politiques et de gouvernance à des groupes autochtones. Avant de se joindre à Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l., M^{me} Brant était associée d'un autre grand cabinet d'avocats canadien depuis 2013.

M^{me} Brant est à la fois Mohawk et Ojibway des Mohawks of the Bay of Quinte et du territoire indien non cédé de Wikwemikong. En outre, elle siège au conseil de la Anishnawbe Health Foundation et est membre du conseil consultatif de recherche du Conseil canadien pour le commerce autochtone et de l'Aboriginal Energy Working Group de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE). Elle a déjà siégé aux conseils du Women's College Hospital et de Trillium Gift of Life.

M^{me} Brant est titulaire d'un baccalauréat en études environnementales (programme de planification urbaine et régionale) de l'Université de Waterloo et d'un doctorat en droit (Juris Doctor) de l'Université de Toronto. Elle est membre de l'Association du Barreau de l'Ontario et du Barreau de l'Ontario.



INDÉPENDANT

Ontario, Canada
Administrateur depuis
le 14 août 2018
Administrateur de sociétés
Candidat de la Province

Il n'aura plus le droit
d'être réélu en 2023.

Blair Cowper-Smith

Blair Cowper-Smith est dirigeant d'Erin Park Business Solutions, société de services-conseils canadienne. Auparavant, M. Cowper-Smith était chef des affaires générales du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), pour lequel il était également membre de l'équipe de direction principale, responsable notamment des affaires réglementaires, des affaires juridiques et de la gouvernance. Avant de se joindre à OMERS, il était associé principal chez McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l., où sa pratique était axée sur les fusions et acquisitions, les infrastructures, la gouvernance et le capital investissement.

M. Cowper-Smith est ou a été administrateur de sociétés telles que Porter Airlines, 407 ETR, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers et la Face the Future Foundation. Il a siégé au comité des politiques publiques de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance et au comité consultatif en valeurs mobilières de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. À intervalles réguliers, M. Cowper-Smith donne des conférences sur la gouvernance au Directors College de l'Université McMaster.

M. Cowper-Smith est titulaire d'un baccalauréat en droit (LLB) et d'une maîtrise en droit (LLM) de la Osgoode Hall Law School de l'Université York et détient le titre IAS.A.



INDÉPENDANT

Nouveau-Brunswick, Canada
Administrateur depuis
le 14 août 2018
Directeur général,
Delgatie Incorporated

Il n'aura plus le droit
d'être réélu en 2030.

David Hay

David Hay est directeur général de Delgatie Incorporated, société de services-conseils stratégiques. Auparavant, il était vice-président du conseil et directeur général de Marchés mondiaux CIBC inc., poste qu'il a occupé jusqu'en 2015. De 2004 à 2010, il a été président et chef de la direction de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, et a occupé des postes supérieurs dans le secteur des services bancaires d'investissement, y compris le poste de vice-président principal et directeur chargé des fusions et acquisitions chez Merrill Lynch Canada et celui de directeur général des fusions et acquisitions européennes chez Merrill Lynch International. Au début de sa carrière, M. Hay a pratiqué le droit et a enseigné à l'Université de Toronto et à l'Université du Nouveau-Brunswick. M. Hay a été clerc du juge en chef de la Haute Cour de la Cour suprême de l'Ontario de 1981 à 1982.

M. Hay siège également aux conseils d'administration d'EPCOR Utilities Inc. et du Council of Clean and Reliable Energy. Il a déjà siégé au conseil d'administration de Toronto Hydro Electric System Limited, dont il a été le vice-président, et à celui de SHAD, dont il a été le président.

M. Hay est titulaire d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School de l'Université York et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto (collège Victoria). Il est Fellow du Ivey Energy and Policy Institute et détient le titre IAS.A.



INDÉPENDANT

Ontario, Canada
Administrateur depuis
le 14 août 2018
Administrateur de sociétés

Il n'aura plus le droit
d'être réélu en 2030.

Timothy Hodgson

Timothy Hodgson est administrateur de sociétés et agit actuellement à titre de président du conseil de Hydro One. En outre, M. Hodgson préside le conseil d'administration de Sagico Financial Corporation Limited, société de services financiers et d'assurance sur la vie, et siège au conseil de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (*Investissements PSP*). Auparavant, M. Hodgson a été associé directeur d'Alignvest Management Corporation de 2012 jusqu'à son départ en août 2019. Il a été conseiller spécial du gouverneur de la Banque du Canada, M. Mark Carney, de 2010 à 2012. De 1990 à 2010, M. Hodgson a occupé divers postes à New York, à Londres, dans la Silicon Valley et à Toronto auprès de Goldman Sachs et a agi en qualité de chef de la direction de Goldman Sachs Canada de 2005 à 2010, où il était chargé de l'ensemble des responsabilités liées aux activités, aux relations avec les clients et aux questions réglementaires de cette société.

Antérieurement, il a siégé aux conseils d'administration de MEG Energy, d'Alignvest Acquisition Corporation, d'Alignvest Acquisition II Corporation, de The Global Risk Institute, de KGS-Alpha Capital Markets, de Next Canada, de l'Ivey School of Business et de Bridgepoint Health.

M. Hodgson est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Ivey School of Business à l'Université Western et d'un baccalauréat en commerce de l'Université du Manitoba. Il est Fellow de l'Institut des comptables professionnels agréés (FCPA) et détient le titre IAS.A.



INDÉPENDANTE

Colombie-Britannique,
Canada

Administratrice depuis
le 14 août 2018

Présidente du conseil
d'administration de la Société
canadienne des postes

Elle n'aura plus le droit
d'être réélue en 2030.

Jessica McDonald

Jessica McDonald est présidente du conseil d'administration de Postes Canada depuis 2017. En outre, elle a été présidente et chef de la direction par intérim de Postes Canada de 2018 à 2019.

De 2014 à 2017, M^{me} McDonald a été présidente et chef de la direction de BC Hydro. Avant cela, elle a été présidente du conseil d'administration de Powertech Labs et administratrice de Powerex. Elle siège au conseil d'administration des membres de Technologies du développement durable Canada et, précédemment, elle a été *Visiting Fellow* au Center for Energy Policy and Finance de l'Université Stanford. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la chambre de commerce du Grand Vancouver et de Cœur Mining et préside celui de Trevali Mining. M^{me} McDonald a cumulé une vaste expérience auprès des administrations publiques, y compris en qualité de vice-première ministre et chef de la fonction publique de la Colombie-Britannique.

Le nom de M^{me} McDonald a figuré dans la liste des 100 Canadiennes les plus influentes, la liste Diversité 50 du Canada et la liste Top 40 Under 40 du Canada. Elle détient le titre IAS.A.



INDÉPENDANT

Ontario, Canada

Administrateur depuis
le 14 août 2018

Administrateur de sociétés
Candidat de la Province

Il n'aura plus le droit
d'être réélu en 2023.

Russel Robertson

Russel Robertson a été vice-président directeur et chef de la lutte contre le blanchiment d'argent chez BMO Groupe financier de 2014 à 2016. Auparavant, M. Robertson a occupé le poste de vice-président directeur, Intégration des entreprises de 2011 à 2014, où il a supervisé l'intégration de Harris Bank et de Marshall & Ilsley Bank en vue de créer BMO Harris Bank, et celui de chef des finances chez BMO Groupe financier de 2008 à 2011. Avant de se joindre à BMO, il a travaillé pendant plus de 35 ans comme comptable professionnel agréé occupant divers postes supérieurs, notamment celui de vice-président du conseil de Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L., s.r.l. (Canada) et associé directeur canadien chez Arthur Andersen S.E.N.C.R.L., s.r.l. (Canada).

M. Robertson siège aux conseils d'administration de Bausch Health Companies Inc. et de Turquoise Hill Resources Ltd., dont il préside les comités d'audit. Il a déjà siégé au conseil d'administration de Virtus Investment Partners, Inc.

M. Robertson est titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé en administration des affaires de l'Ivey School of Business de l'Université Western. Il est comptable professionnel agréé (FCPA, FCA) et Fellow de l'Institut des comptables agréés (Ontario), et détient le titre IAS.A.



INDÉPENDANT

Ontario, Canada

Administrateur depuis
le 14 août 2018

Administrateur de sociétés

Il n'aura plus le droit
d'être réélu en 2024.

William Sheffield

William Sheffield est l'ancien chef de la direction de Sappi Fine Papers, dont le siège social est situé en Afrique du Sud. Auparavant, il a occupé des postes supérieurs au sein d'Abitibi-Consolidated, Inc. et d'Abitibi-Price, Inc. Il a commencé sa carrière dans le secteur de l'acier et a occupé le poste de directeur général, Génie industriel et activités de laminage à froid chez Stelco, Inc.

M. Sheffield siège au conseil d'administration de la Houston Wire & Cable Company à titre de président depuis 2006. Il siège également aux conseils d'administration de Velan, Inc. Il a déjà siégé aux conseils d'administration de la Société canadienne des postes, d'Ontario Power Generation, des Distilleries Corby, du Groupe Royal Technologies et de SHAD.

M. Sheffield est titulaire d'un baccalauréat en sciences (chimie) de l'Université Carleton et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McMaster, et détient le titre IAS.A. En 2015, il a été nommé *Fellow* de la National Association of Corporate Directors des États-Unis. Il a également suivi le Family Enterprise Advisors Program (FEA) de l'Université de la Colombie-Britannique.



INDÉPENDANTE

Québec, Canada

Administratrice depuis
le 14 août 2018

Professeure en gestion
appliquée, Université McGill

Elle n'aura plus le droit
d'être réélue en 2030.

Melissa Sonberg

Melissa Sonberg est professeure clinicienne et membre de la Faculté de gestion Desautel de l'Université McGill depuis 2014. Elle a commencé sa carrière dans le secteur des soins de santé avant de se joindre à Air Canada, où elle a occupé des postes de direction dans une variété de fonctions axées sur la clientèle, les activités et l'entreprise. M^{me} Sonberg a fait partie de l'équipe de direction qui a fondé Aéroplan, qui fait maintenant partie d'AIMIA Inc. Elle a occupé le poste de vice-présidente principale, Ressources humaines et affaires générales et celui de vice-présidente principale, Marques mondiales, communications et affaires externes chez AIMIA de 2001 à 2013.

M^{me} Sonberg siège aux conseils d'administration d'Exchange Income Corporation, d'Athennian, de l'Association canadienne des professionnels de la vente, du Groupe Touchette et de Women in Capital Markets. Elle a déjà siégé aux conseils d'administration de MD Financial Holdings, Inc., de Rideau, Inc., de Via Rail Canada, du Conseil consultatif international de l'Université d'Ottawa, d'Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains et du Centre de santé de l'Université McGill.

M^{me} Sonberg est titulaire d'un baccalauréat en sciences (psychologie) de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration de la santé de l'Université d'Ottawa, et détient le titre IAS.A. Elle est conseillère en ressources humaines agréée.



INDÉPENDANTE

Ontario, Canada

Administratrice depuis
le 1^{er} janvier 2020

Administratrice de sociétés
Candidate de la Province

Elle n'aura plus le droit
d'être réélue en 2032.

Susan Wolburgh Jenah

Susan Wolburgh Jenah est administratrice de sociétés et compte plus de 30 ans d'expérience à titre de cadre supérieur d'organismes de réglementation, de membre de la haute direction et d'avocate. Tout au long de sa carrière, elle a siégé à de nombreux conseils d'administration d'entreprises, de sociétés d'État et d'organismes à but non lucratif ainsi qu'à des comités consultatifs d'experts.

Elle siège actuellement aux conseils d'administration de la Banque Laurentienne du Canada, de Groupe Aecon Inc. et de l'hôpital Humber River, est gouverneure de la Financial Industry Regulatory Authority et est membre du comité d'examen indépendant d'Investissements Vanguard Canada. M^{me} Wolburgh Jenah a été présidente et chef de la direction fondatrice de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et a occupé des postes de direction à l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, y compris ceux de vice-présidente et de présidente du conseil par intérim.

M^{me} Wolburgh Jenah est également membre du conseil consultatif national de l'institut C.D. Howe, conseillère du Blockchain Learning Group et mentor pour le programme Catalyst Women on Board.

Elle est récipiendaire du prix Osgoode Hall Law School Gold Key Award for Achievement en 2011 et détient le titre IAS.A.



NON INDÉPENDANT

Ontario, Canada

Administrateur depuis
le 10 mai 2019

Président et chef de la
direction de Hydro One

Mark Poweska

Mark Poweska est président et chef de la direction de Hydro One Limited, poste qu'il occupe depuis mai 2019. M. Poweska est un leader accompli dans le secteur de l'énergie, comptant plus de 26 ans d'expérience et réputé pour prioriser la sécurité, dépasser les attentes des clients, réduire les coûts et améliorer le rendement opérationnel. À titre de chef de la direction, il supervise tous les aspects de l'entreprise de Hydro One, dont l'actif s'élève à quelque 27 milliards de dollars et les produits annuels, à quelque 6,5 milliards de dollars en 2019.

Avant de se joindre à Hydro One, M. Poweska a été vice-président directeur, Exploitation chez BC Hydro d'octobre 2017 à mai 2019, où il a dirigé la fusion des anciennes activités de l'entreprise de transport et de distribution avec les activités de production, pour former un groupe d'exploitation dont les produits s'élèvent à environ 5 milliards de dollars. Auparavant, M. Poweska a occupé le poste de vice-président, Ingénierie et conception chez BC Hydro de 2012 à 2017. Au cours de ses 26 années de carrière chez BC Hydro, M. Poweska a dirigé des équipes en ingénierie, en construction et en approvisionnement et obtenu de solides résultats en design technique et en exécution et mise en œuvre de l'ingénierie et de la construction.

M. Poweska siège aux conseils d'administration de l'Association canadienne d'électricité, du Western Energy Institute, de l'Association de l'énergie de l'Ontario, et est membre du conseil de politique énergétique de l'Institut C.D. Howe. En outre, il a déjà siégé aux conseils d'administration d'Énergie Yukon, de Powertech Labs et de l'Association canadienne de l'hydroélectricité. Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées en génie mécanique de l'Université de la Saskatchewan.

Rémunération des administrateurs

Les règlements administratifs de la Société prévoient que les administrateurs peuvent toucher une rémunération pour les services qu'ils rendent, comme le conseil peut l'établir, et obtenir le remboursement de tous les frais qu'ils engagent dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, y compris leurs frais de déplacement.

Le 15 août 2018, la Province a adopté la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One* (la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One*). En vertu de la Loi sur la responsabilisation de Hydro One, le conseil devait établir un nouveau cadre de rémunération pour les administrateurs, le président et chef de la direction et d'autres membres de la haute direction au plus tard le 15 février 2019. Le 21 février 2019, conformément à la Loi sur la responsabilisation de Hydro One, le Conseil de gestion du gouvernement a émis à l'endroit de Hydro One une directive (la *directive*) énonçant certaines exigences en matière de rémunération applicables lors de l'élaboration de son nouveau cadre de rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction. Avant que le Conseil de gestion du gouvernement approuve notre nouveau cadre de rémunération, la rémunération de nos administrateurs se détaillait comme suit : 260 000 \$ pour le président du conseil, 160 000 \$ pour tous les autres administrateurs et 20 000 \$ à titre de rémunération supplémentaire pour les présidents des comités. Nos administrateurs ont été rémunérés suivant un tel barème jusqu'à ce que le Conseil de gestion du gouvernement approuve notre cadre de rémunération actuel des administrateurs le 7 mars 2019. Pour plus de renseignements sur notre cadre de rémunération actuel, se reporter à la page 56.

Le tableau qui suit présente la rémunération de nos administrateurs, qui a pris effet le 7 mars 2019, conformément à la directive :

Poste	Rémunération en espèces (\$)	Rémunération en titres de capitaux propres (\$)	Total (\$)
Président du conseil	60 000	60 000	120 000
Président de comité	42 500	42 500	85 000
Autres administrateurs	40 000	40 000	80 000

Aucun jeton de présence aux réunions

Hydro One a adopté un régime de droits différés à la valeur d'actions (DDVA) à l'intention des administrateurs externes prévoyant l'attribution de DDVA d'administrateur aux administrateurs de Hydro One, à l'exception du président et chef de la direction. Les administrateurs doivent toucher la moitié de leur rémunération annuelle en titres de capitaux propres sous forme de DDVA d'administrateur. Ils peuvent choisir de toucher la totalité de la composante en espèces sous forme de DDVA d'administrateur. Les DDVA d'administrateur sont des attributions qui donnent aux participants le droit de recevoir, après la cessation de leurs fonctions au sein de Hydro One et de ses filiales, une somme correspondant à la valeur d'une action ordinaire au moment du règlement. Les droits rattachés aux DDVA d'administrateur sont acquis immédiatement et ceux-ci donnent droit à des équivalents de dividendes lorsque des dividendes sont versés sur les actions ordinaires de la Société. Les présidents des comités du conseil peuvent choisir de recevoir leur rémunération annuelle en espèces ou en titres de capitaux propres. Comme il est prévu dans la directive, la rémunération totale maximale des administrateurs peut être rajustée annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario ou, si celui-ci est inférieur, du taux annuel auquel la rémunération directe maximale totale peut être rajustée pour les cadres non membres de la haute direction.

La politique de la Société en matière de rémunération et de remboursement des frais de déplacement et des débours des administrateurs s'applique aux administrateurs externes.

Il est attendu des administrateurs qu'ils continuent de remplir les exigences relatives à la propriété d'actions qui leur sont applicables (ou maintiennent leur pourcentage de propriété d'actions, si celui-ci est inférieur) pendant 12 mois suivant leur départ du conseil.

Tableau de la rémunération des administrateurs

Le tableau qui suit présente sommairement la rémunération que les administrateurs externes de Hydro One ont gagnée pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

M. Poweska ne figure pas dans le tableau puisque sa rémunération pour ses fonctions de président et chef de la direction de Hydro One est présentée à partir de la page 64. Il ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour ses fonctions d'administrateur.

Name	Rémunération totale				Forme de paiement ¹⁾		
	Rémunération à titre d'administrateur (\$) ¹⁾	Rémunération à titre de président de comité (\$)	Frais de déplacement (\$) ²⁾	Total (\$) ³⁾	Espèces (\$)	Valeur des DDVA d'administrateur (\$) ⁴⁾	DDVA d'administrateur en pourcentage de la rémunération totale (%) ⁵⁾
Cherie Brant	94 444	–	–	94 444	47 222	47 222	50
Blair Cowper-Smith	94 444	7 708	–	102 152	51 076	51 076	50
Anne Giardini	94 444	7 708	2 500	104 652	49 722	54 930	52
David Hay	94 444	–	–	94 444	47 222	47 222	50
Timothy Hodgson ⁶⁾	111 074	–	–	111 074	55 537	55 537	50
Jessica McDonald	94 444	–	3 000	97 444	50 222	47 222	50
Russel Robertson	94 444	3 228	–	97 672	48 836	48 836	50
William Sheffield ⁷⁾	94 444	4 480	–	98 924	–	98 924	100
Melissa Sonberg	94 444	7 708	1 000	103 152	8 708	94 444	91
Susan Wolburgh Jenah ⁸⁾	–	–	–	–	–	–	–
Thomas Woods ⁹⁾	95 386	–	–	95 386	–	95 386	100

Notes:

- 1) Du 1^{er} janvier 2019 au 6 mars 2019, les administrateurs ont été rémunérés en fonction du barème existant avant l'adoption de la Loi sur la responsabilisation de Hydro One. Pour plus de renseignements, se reporter à la page 21.
- 2) Des frais de déplacement étaient versés aux administrateurs avant le 7 mars 2019, date à laquelle le nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction est entré en vigueur. Les administrateurs touchaient les frais de déplacement suivants : de 1 à 3,5 heures : 500 \$; de 3,5 à 6,5 heures ou déplacement outre-frontière : 1 500 \$, et plus de 6,5 heures : 2 500 \$.
- 3) Toutes les sommes indiquées dans le tableau sont présentées avant impôts. Les sommes déclarées comprennent la partie de la rémunération à titre d'administrateur, de la rémunération à titre de président de comité et des frais de déplacement payable en espèces.
- 4) Les droits rattachés aux DDVA d'administrateur (arrondis) sont acquis intégralement lors de l'attribution. Les valeurs ne tiennent pas compte des DDVA d'administrateur additionnels reçus sous forme d'équivalents de dividendes.
- 5) Les frais de déplacement sont exclus du calcul.
- 6) Après que M. Hodgson a été nommé au poste de président du conseil le 1^{er} août 2019, sa rémunération a été modifiée pour refléter son poste.
- 7) M. Sheffield a touché la rémunération du président du comité d'audit jusqu'à ce que M. Robertson le remplace le 9 mai 2019.
- 8) M^{me} Wolburgh Jenah, qui a été nommée au conseil avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, n'a touché aucune rémunération en 2019.
- 9) M. Woods a touché une rémunération pour ses fonctions jusqu'à ce qu'il quitte le conseil le 31 juillet 2019.

Exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs externes et titres de capitaux propres détenus

Hydro One estime que les intérêts des actionnaires et ceux des administrateurs sont davantage en harmonie lorsque ceux-ci détiennent une participation significative dans Hydro One. Selon les lignes directrices en matière de gouvernance, les administrateurs qui ne sont pas au service de Hydro One disposent de six ans suivant la date à laquelle ils sont nommés au conseil pour établir un placement minimum en actions ordinaires ou en DDVA correspondant à trois fois (3x) leur rémunération annuelle totale à titre d'administrateur (y compris leur rémunération en titres de capitaux propres), établie en fonction de la valeur d'attribution initiale ou du coût d'acquisition. L'exigence relative à la propriété d'actions par les administrateurs est la suivante :

On trouvera les lignes directrices en matière de gouvernance sur notre site Web à <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>

Président du conseil	360 000 \$
Autres administrateurs	240 000 \$

Selon les lignes directrices en matière de gouvernance, il est attendu des administrateurs qu'ils continuent de remplir les exigences relatives à la propriété d'actions qui leur sont applicables (ou maintiennent leur pourcentage de propriété d'actions, si celui-ci est inférieur) pendant 12 mois suivant leur départ du conseil. Tous les administrateurs sont en voie de remplir les exigences relatives à la propriété d'actions qui leur sont applicables. M. Woods est obligé de détenir ses DDVA jusqu'au 31 juillet 2020.

Pour 2019, les candidats aux postes d'administrateur ont reçu la totalité de la composante en titres de capitaux propres de leur rémunération annuelle à titre d'administrateur sous forme de DDVA. Le tableau ci-dessous présente sommairement leurs avoirs en titres de capitaux propres, y compris les dividendes arrondis au nombre entier le plus près, au 20 mars 2020, et leurs avoirs l'année précédente. La valeur des avoirs des administrateurs est calculée au moyen du cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2019, soit 25,08 \$. Le tableau ne présente pas les avoirs de M. Poweska puisqu'il est assujéti aux exigences relatives à la propriété d'actions par nos membres de la haute direction, qui sont décrites à la page 76.

Nom	Avoir en titres de capitaux propres au 20 mars 2020		Avoir en titres de capitaux propres au 22 mars 2019		Variation nette		Valeur marchande (\$) au 31 décembre 2019	EPA ¹⁾	Année où l'administrateur devra remplir les EPA
	Actions ordinaires	DDVA	Actions ordinaires	DDVA	Actions ordinaires	DDVA			
Cherie Brant	s. o.	3 701	s. o.	1 525	s. o.	2 176	92 818	0,3 x	2024
Blair Cowper-Smith	s. o.	4 076	s. o.	1 716	s. o.	2 360	102 233	0,4 x	2024
David Hay	s. o.	3 701	s. o.	1 525	s. o.	2 176	92 818	0,3 x	2024
Timothy Hodgson	s. o.	4 037	s. o.	1 525	s. o.	2 512	101 245	0,3 x	2024
Jessica McDonald	s. o.	3 701	s. o.	1 525	s. o.	2 176	92 818	0,3 x	2024
Russel Robertson	s. o.	3 768	s. o.	1 525	s. o.	2 243	94 496	0,3 x	2024
William Sheffield	99	8 018	99	3 430	0	4 588	203 591	0,7 x	2024
Melissa Sonberg	s. o.	7 402	s. o.	3 050	s. o.	4 352	185 635	0,7 x	2024
Susan Wolburgh Jenah	2 143	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	53 746	0,2 x	2026

Notes:
1) Valeur totale exprimée en multiple de l'exigence relative à la propriété d'actions (EPA). Le degré de respect des exigences relatives à la propriété d'actions (le multiple) est calculé en divisant la valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur détenus par l'administrateur en date du 31 décembre de l'année pertinente (en fonction du coût d'acquisition des actions ordinaires et de la valeur initiale d'octroi des DDVA d'administrateur) par le montant de la rémunération annuelle.

Composition du conseil et des comités et relevé des présences aux réunions

Le tableau ci-dessous indique le relevé des présences des administrateurs aux réunions régulières et aux réunions à court préavis du conseil et des comités en 2019. Les administrateurs de Hydro One sont également administrateurs de Hydro One Inc., et les deux conseils et chacun de leurs comités respectifs tiennent des réunions conjointes. La Société a tenu un nombre anormalement élevé de réunions à court préavis en 2019, reflet des changements importants survenus au sein du conseil et de la direction. On s'attend à ce que le besoin de tenir des réunions à court préavis diminue en 2020. Les réunions à court préavis sont des réunions qui ne sont pas prévues au calendrier, pour lesquelles les administrateurs peuvent recevoir un court préavis de convocation.

	Nom de l'administrateur	Régulières	À court préavis	Total	%
Conseil d'administration	Cherie Brant	10 sur 11	12 sur 12	22 sur 23	96 %
	Blair Cowper-Smith	10 sur 11	9 sur 12	19 sur 23	83 %
	Anne Giardini ¹⁾	11 sur 11	12 sur 12	23 sur 23	100 %
	David Hay	11 sur 11	11 sur 12	22 sur 23	96 %
	Timothy Hodgson	11 sur 11	12 sur 12	23 sur 23	100 %
	Jessica McDonald ⁴⁾	11 sur 11	9 sur 12	20 sur 23	87 %
	Mark Poweska ²⁾	7 sur 7	3 sur 3	10 sur 10	100 %
	Russel Robertson	11 sur 11	12 sur 12	23 sur 23	100 %
	William Sheffield	11 sur 11	12 sur 12	23 sur 23	100 %
Audit	Melissa Sonberg	10 sur 11	10 sur 12	20 sur 23	87 %
	Anne Giardini	6 sur 6	0 sur 0	6 sur 6	100 %
	David Hay	6 sur 6	0 sur 0	6 sur 6	100 %
	Jessica McDonald	6 sur 6	0 sur 0	6 sur 6	100 %
	Russel Robertson	6 sur 6	0 sur 0	6 sur 6	100 %
Gouvernance	William Sheffield	6 sur 6	0 sur 0	6 sur 6	100 %
	Cherie Brant	5 sur 5	4 sur 4	9 sur 9	100 %
	Blair Cowper-Smith	5 sur 5	4 sur 4	9 sur 9	100 %
	Timothy Hodgson ³⁾	2 sur 3	2 sur 2	4 sur 5	80 %
	Melissa Sonberg	5 sur 5	4 sur 4	9 sur 9	100 %
Santé, sécurité, environnement et peuples autochtones	Cherie Brant	4 sur 4	0 sur 0	4 sur 4	100 %
	Anne Giardini ¹⁾	4 sur 4	0 sur 0	4 sur 4	100 %
	David Hay	4 sur 4	0 sur 0	4 sur 4	100 %
	William Sheffield	4 sur 4	0 sur 0	4 sur 4	100 %
Ressources humaines	Blair Cowper-Smith	7 sur 7	1 sur 1	8 sur 8	100 %
	Timothy Hodgson ³⁾	4 sur 4	0 sur 0	4 sur 4	100 %
	Jessica McDonald	7 sur 7	1 sur 1	8 sur 8	100 %
	Russel Robertson	7 sur 7	1 sur 1	8 sur 8	100 %
	Melissa Sonberg	7 sur 7	1 sur 1	8 sur 8	100 %

Notes:

1) M^{me} Giardini ne se représente pas à l'élection des administrateurs à l'assemblée générale annuelle de 2020 de la Société.

2) Mark Poweska a été nommé au conseil d'administration le 10 mai 2019.

3) Timothy Hodgson a été nommé président du conseil d'administration le 1^{er} août 2019 et a cessé d'être membre du comité de gouvernance et du comité des ressources humaines dès sa nomination. Il a assisté à toutes les réunions des comités et du conseil depuis sa nomination à la présidence du conseil d'administration.

4) M^{me} McDonald a manqué une réunion du conseil en raison d'un acte médical.

M^{me} Wolburgh Jenah, qui a été nommée au conseil avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, n'a assisté à aucune réunion du conseil ou des comités en 2019.

Réunions à huis clos

À chaque réunion du conseil, les administrateurs indépendants tiennent une réunion à huis clos hors de la présence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction, sauf si le président du conseil en décide autrement. Chaque comité du conseil tient également des séances semblables. Les séances à huis clos encouragent les discussions ouvertes et franches entre les administrateurs. En 2019, des réunions à huis clos ont été tenues à chacune des réunions du conseil et des comités, pour un total de 50.

Interdiction d'opérations et faillites

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessous, aucun administrateur :

- n'est, ni n'a été au cours des 10 dernières années, administrateur ou i) président du conseil, vice-président du conseil ou président, ii) chef de la direction ou chef des finances, iii) vice-président responsable d'une unité d'exploitation, d'une division ou d'une fonction principale, notamment les ventes, les finances ou la production, ou iv) une personne responsable de l'établissement des politiques (chacun des cas de figure en i), ii), iii) et iv) ci-dessus désignant un membre de la haute direction) d'une société qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la date à laquelle il a cessé d'exercer ces fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens;
- n'est, ni n'a été au cours des 10 dernières années, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une ordonnance d'interdiction d'opérations, une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou une ordonnance qui refuse le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières) prononcée pendant qu'il exerçait ces fonctions ou par suite d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions, dans chaque cas, d'une durée de plus de 30 jours consécutifs;
- n'a, au cours des 10 dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens.

M. Cowper-Smith a siégé au conseil d'administration de Golfsmith International Holdings GP Inc. et de Golf Town Canada Inc. (Golf Town) de 2016 à 2018. Le 14 septembre 2016, Golf Town a demandé et obtenu la protection des tribunaux en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Golf Town a cessé de bénéficier de la protection des tribunaux après avoir été vendue à Fairfax Financial Holdings Limited et à CI Investments en octobre 2016.

Amendes ou sanctions

Aucun des administrateurs de Hydro One ne s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu de règlement avec une telle autorité. Aucun des administrateurs ne s'est vu imposer par un tribunal ou un organisme de réglementation des amendes ou des sanctions qui seraient considérées comme importantes pour un investisseur raisonnable qui prend une décision en matière de placement ou au moment de prendre la décision de voter ou non en faveur d'un candidat proposé à un poste d'administrateur.

Hydro One et le conseil reconnaissent l'importance de la gouvernance aux fins de la gestion efficace à long terme et du respect des valeurs de la Société. Indépendance, intégrité et responsabilisation sont à la base de notre démarche en matière de gouvernance. La présente rubrique traite en détail de notre démarche en matière de gouvernance, des priorités du conseil et de nos attentes envers nos administrateurs.

Pratiques en matière de gouvernance de Hydro One

Hydro One dispose de politiques, de procédures et de pratiques de gouvernance qui reflètent son adhésion aux pratiques exemplaires en matière de gouvernance. Nos pratiques dépassent généralement les règlements et instructions générales des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et les règles et politiques de la Bourse de Toronto. Le comité de gouvernance et le conseil examinent régulièrement les pratiques de gouvernance de la Société de manière que celles-ci suivent l'évolution des attentes, des règlements et des pratiques exemplaires en matière de gouvernance et le comité de gouvernance fait continuellement des recommandations de modification au conseil.

Conformément à la convention de gouvernance, l'approbation du conseil obtenue par voie de résolution spéciale adoptée au moins aux deux tiers des voix exprimées à une réunion du conseil ou par le consentement écrit unanime de tous les administrateurs est requise pour apporter des changements à la grille de compétences des administrateurs, à la politique en matière de diversité au sein du conseil, à la politique relative à l'élection du conseil à la majorité, à la politique relative à l'engagement auprès des parties prenantes, à la politique relative à la communication de l'information sur l'entreprise, aux lignes directrices en matière de gouvernance, au mandat de l'ombudsman de Hydro One, aux mandats et à la structure du conseil et de ses comités, aux descriptions de poste pour les postes de chef de la direction, de président du conseil, d'administrateur et de président de comité, au code de conduite, à la politique en matière de dénonciation, aux lignes directrices relatives à la propriété d'actions par les membres de la haute direction et à la politique d'interdiction de couverture ainsi qu'à la politique relative à la récupération de la rémunération.

Vous trouverez plus de renseignements sur nos pratiques et politiques en matière de gouvernance sur notre site Web à <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>

✓ Ce que nous faisons	✗ Ce que nous ne faisons pas
✓ Tous les candidats aux postes d'administrateur sont indépendants (sauf notre chef de la direction)	✗ Les administrateurs ne sont pas élus en groupe
✓ Les comités du conseil sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants	✗ Aucun administrateur membre de la direction ne siège aux comités du conseil
✓ Postes distincts pour les fonctions de président du conseil et de chef de la direction	✗ Aucun administrateur ne siège à un nombre excessif de conseils; aucun administrateur ne siège au conseil de plus de quatre sociétés ouvertes
✓ Le président du conseil est un administrateur indépendant	✗ Aucune option d'achat d'actions n'est attribuée aux administrateurs
✓ Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité	✗ Le conseil n'est pas renouvelable par tranches
✓ Les actionnaires ont la possibilité chaque année de se prononcer sur la rémunération par voie de vote consultatif	✗ Aucune action à double catégorie, aucune action sans droit de vote ni aucune action à droit de vote subalterne
✓ Limites applicables à la durée du mandat des administrateurs	✗ Aucune monétisation ou couverture de nos actions ordinaires ou de la rémunération en titres de capitaux propres
✓ Présentation des titres de capitaux propres détenus par les administrateurs	✗ Le président du conseil n'a aucun droit de vote aux réunions des comités.

✓ Ce que nous faisons	✗ Ce que nous ne faisons pas
✓ Exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs	
✓ Les administrateurs indépendants se réunissent hors de la présence des membres de la direction à chaque réunion du conseil ou d'un comité	
✓ Les comités du conseil ont tous les pouvoirs nécessaires pour retenir les services de conseillers indépendants	
✓ Plafonds quant au nombre de mandats d'administrateur simultanés et quant aux administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes	
✓ Le conseil est formé à 40 % de femmes	
✓ Chaque année, le conseil fait l'objet d'une évaluation afin d'assurer son efficacité	
✓ Les actionnaires peuvent communiquer avec le président du conseil, les administrateurs indépendants et les présidents des comités	
✓ Maintien de comportements éthiques grâce à un code de conduite	
✓ Programme d'orientation et de formation formel à l'intention des administrateurs	
✓ Processus de planification de la relève formel à l'intention des membres de la direction et du conseil	
✓ Exigences raisonnables en matière de quorum	

La convention de gouvernance et la lettre d'entente du 11 juillet 2018 conclue avec la Province

La convention de gouvernance décrit certains principes et certaines normes régissant la manière dont Hydro One sera gérée et exploitée, y compris le fait que la Province, en sa qualité de porteur d'actions ordinaires, prendra part aux activités commerciales et aux affaires internes de Hydro One à titre d'investisseur et non à titre de gestionnaire. Entre autres, la convention de gouvernance :

- exige que, sauf pour ce qui est du chef de la direction, tous les administrateurs soient indépendants de Hydro One et indépendants de la Province (se reporter à la page 10 pour savoir ce que l'on entend par indépendance);
- énonce le processus de sélection des candidats aux postes d'administrateur;
- exige que Hydro One applique une politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité au moment des élections d'administrateurs et limite le pouvoir de la Province de s'abstenir de voter pour les candidats aux postes d'administrateur, sauf si elle remplace le conseil intégralement, à l'exception du chef de la direction et, à sa discrétion, du président du conseil;
- exige que la nomination et la confirmation annuelle du chef de la direction et du président du conseil, ainsi que les modifications apportées aux pratiques de gouvernance clés de la Société, soient approuvées par voie de résolution spéciale des administrateurs;
- limite le droit de la Province d'exercer certains droits d'actionnaire, comme celui d'exiger la tenue d'une assemblée des actionnaires en vue d'examiner un changement fondamental, ou de solliciter d'autres personnes à exercer des droits que la Province n'a pas le droit d'exercer;
- limite l'acquisition de titres comportant droit de vote par la Province, mais accorde à la Province des droits préférentiels de souscription à l'égard des émissions futures de titres comportant droit de vote.

Après les élections du 7 juin 2018 en Ontario, Hydro One et la Province ont conclu une lettre d'entente en date du 11 juillet 2018 (la *lettre d'entente du 11 juillet*) aux fins du remplacement ordonné des 13 administrateurs indépendants de Hydro One alors en fonction (les *anciens administrateurs*) et du retrait de Mayo Schmidt des postes de chef de la direction et d'administrateur avec prise d'effet le 11 juillet 2018. Conformément à la lettre d'entente du 11 juillet, les anciens administrateurs ont nommé M. Paul Dobson, qui était alors chef des finances de Hydro One, au poste de président et chef de la direction par intérim avec prise d'effet le 11 juillet 2018 jusqu'à ce que le nouveau conseil d'administration composé de 10 membres, une fois constitué, nomme un nouveau président et chef de la direction. Les anciens administrateurs ont ensuite démissionné progressivement par voie de résolutions et de nominations. Les nouveaux administrateurs ont été nommés avec prise d'effet le 14 août 2018 : quatre administrateurs ont été nommés par la Province et six administrateurs l'ont été par un comité spécial de mise en candidature composé de représentants des plus gros actionnaires de Hydro One, à l'exception de la Province. Avec prise d'effet le 6 septembre 2018, M. Woods a été nommé président du conseil de Hydro One. Ces 10 administrateurs ont ensuite été élus à l'assemblée générale annuelle du 9 mai 2019 de la Société, immédiatement après quoi les administrateurs ont porté la taille du conseil à 11 membres (à l'intérieur de la fourchette autorisée par les statuts constitutifs de la Société).

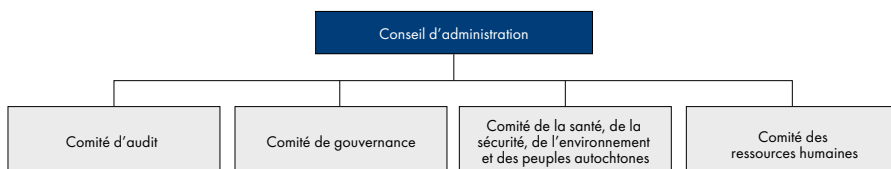
À la suite d'un processus de recherche international approfondi et concurrentiel, le conseil a nommé M. Mark Poweska en qualité de nouveau président et chef de la direction de la Société avec prise d'effet le 10 mai 2019, date à laquelle il a également été nommé 11^e membre du conseil. Le 31 juillet 2019, M. Woods a démissionné du conseil. Le conseil a ensuite nommé M. Hodgson à la présidence du conseil à compter du 1^{er} août 2019.

Une copie de la convention de gouvernance et de la lettre d'entente du 11 juillet ont été déposées sur SEDAR et sont disponibles sous le profil de Hydro One à www.sedar.com.

Structure du conseil

La structure et le rôle du conseil sont conformes aux pratiques de gouvernance de premier ordre et reflètent les exigences de la convention de gouvernance. À l'exception du président du conseil et du président et chef de la direction et de M^{me} Wolburgh Jenah, tous les candidats aux postes d'administrateur siègent à deux comités du conseil. M^{me} Wolburgh Jenah sera nommée à un deuxième comité du conseil. Le président du conseil et le président et chef de la direction assistent régulièrement à chaque réunion des comités suivant une invitation permanente, mais n'ont pas le droit de voter aux réunions du comité. M^{me} Wolburgh Jenah siège actuellement à un comité du conseil.

Le conseil a établi quatre comités : i) le comité d'audit, ii) le comité de gouvernance, iii) le comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones (le *comité SSEPA*) et iv) le comité des ressources humaines (le *comité RH*). Tous les membres de ces comités sont des personnes qui, de l'avis du conseil, sont indépendantes. Les comités du conseil sont chargés d'aider le conseil à s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités de gestion relativement aux questions qui sont précisées dans le mandat de chacun d'eux, mandats qui ont été approuvés par le conseil.



Chaque président de comité fait rapport au conseil après ses réunions et formule des recommandations et fournit des conseils au conseil conformément au mandat de son comité. Pour plus de renseignements sur les travaux que nos comités ont menés en 2019, se reporter à la page 43.

Quorum

Il y a un quorum aux réunions du conseil ou des comités si la majorité des membres sont présents. Il y a un quorum aux assemblées des actionnaires si au moins deux personnes détenant au moins 25 % des actions comportant le droit de voter à l'assemblée sont présentes ou y sont représentées par un fondé de pouvoir au début de l'assemblée.

Descriptions de poste

Comme il est indiqué en détail dans le tableau ci dessous, le conseil a adopté des descriptions de poste écrites pour le poste de président du conseil, de président de comité et de président et chef de la direction, qui indiquent les fonctions, les résultats attendus et les responsabilités de chacun. Les descriptions de poste sont revues et approuvées chaque année par le comité de gouvernance et le conseil.

Poste	Description	Principales responsabilités
Président du conseil	• Selon la convention de gouvernance, ce poste doit être distinct de celui de président et chef de la direction, et la personne qui occupe ce poste doit être indépendante de Hydro One et de la Province. • Le titulaire est nommé et confirmé dans son poste chaque année par voie de résolution spéciale du conseil. • Le titulaire agit comme agent de liaison entre le conseil et la direction.	• Superviser l'administration des affaires du conseil dans le cadre de l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités de manière efficace, efficiente et indépendante de la direction • Diriger le conseil en vue de rehausser son efficacité à l'égard de certaines fonctions qui sont de son ressort, y compris la supervision de la direction de la Société et la surveillance des relations entre le conseil, la direction, les actionnaires, les clients et d'autres parties prenantes • Présider toutes les réunions du conseil • Présider toutes les séances avec les administrateurs indépendants • Travailler de concert avec les comités du conseil pour s'assurer qu'ils disposent d'une structure, de règles, de mandats et de plans de travail appropriés • Soutenir l'orientation et la formation continue des administrateurs et aider à cet égard • S'assurer qu'un système approprié permettant d'évaluer chaque année le rendement du conseil dans son ensemble est en place
Président de comité	• Administrateur nommé par le conseil pour superviser les travaux d'un comité du conseil. • Le titulaire doit être indépendant.	• Diriger un comité • Favoriser le bon fonctionnement du comité indépendamment de la direction et faire rapport au conseil sur les activités du comité et sur la mesure dans laquelle le comité remplit son mandat • Faire au président du conseil et au président du comité de gouvernance des commentaires sur la planification de la relève de leur poste et de celui de chacun des membres du comité
Président et chef de la direction	• Le titulaire dirige Hydro One. • Il élabore et met en place des plans, des politiques, des stratégies et des budgets permettant de faire croître et d'exploiter de manière rentable la Société. • Il est confirmé dans son poste chaque année par voie de résolution spéciale du conseil.	• S'assurer de la bonne gestion quotidienne des affaires commerciales de la Société • Formuler et soumettre au conseil pour approbation les plans d'affaires à long terme de la Société, sa stratégie et ses politiques, qui tiennent compte des occasions et des risques qui se présentent à la Société et qui sont porteurs de valeur pour les actionnaires • Gérer l'entreprise et lui donner une orientation stratégique, conformément au plan stratégique de la Société • Relever, évaluer, surveiller et gérer les principaux risques auxquels la Société est exposée • Mettre au point et recommander au conseil des plans d'affaires et des budgets annuels à l'appui de la stratégie à long terme de la Société • Promouvoir et maintenir des relations efficaces avec les parties prenantes

On trouvera les mandats du conseil et des comités, ainsi que les descriptions de poste pour les postes de président, de président de comité, d'administrateur et de chef de la direction sous la rubrique sur la gouvernance de notre site Web à : <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>.

Sélection des candidats aux postes d'administrateur

Le comité de gouvernance repère des candidats qualifiés en vue de l'élection du conseil, en tenant compte de leur indépendance, de leurs antécédents, de leur expérience et de leurs compétences et de la mesure dans laquelle leur expérience et leurs compétences cadrent avec les besoins de Hydro One. Le comité de gouvernance communique avec la Province et lui fait des recommandations au sujet des candidats éventuels aux postes d'administrateur, y compris les candidats que la Province pourrait sélectionner. Selon la convention de gouvernance, la Province a le droit de sélectionner le nombre de candidats aux postes d'administrateur qui correspond à 40 % du nombre d'administrateurs devant être élus (arrondi au nombre entier le plus près). La Province n'a pas l'obligation de sélectionner l'un ou l'autre des candidats aux postes d'administrateur qui lui sont recommandés.

Remise de l'avis de sélection des candidats à la Province	Confirmation/rejet des candidats aux postes d'administrateur	Obligations de la Province
Au plus tard 60 jours avant la date à laquelle doivent être mis à la poste les documents de sollicitation de procurations relatifs à l'assemblée annuelle des actionnaires de Hydro One, la Province et le comité de gouvernance s'avisent mutuellement des candidats qu'ils proposent aux postes d'administrateur.	- Le comité de gouvernance et la Province ont 10 jours ouvrables pour confirmer ou rejeter les candidatures aux postes d'administrateur. - Si un candidat proposé n'est pas déjà administrateur de Hydro One ou s'il est alors un administrateur, mais que sa situation personnelle a subi un changement important de telle sorte qu'il cesserait de respecter les normes de sélection des candidats aux postes d'administrateur qui sont énoncées dans la convention de gouvernance, le comité de gouvernance et la Province ont 10 jours ouvrables pour confirmer ou rejeter cette candidature pour le motif que le candidat ne respecte pas les normes de sélection des candidats. - Si un candidat de la Province ou du comité de gouvernance est rejeté, la Province ou le comité a le droit de sélectionner d'autres candidats jusqu'à ce qu'un candidat soit confirmé par l'autre. - Si aucun candidat remplaçant n'est confirmé à l'égard d'un administrateur dont le départ du conseil était prévu et que l'administrateur en question ne démissionne pas, celui-ci sera candidat à nouveau. - La Province et le comité font des efforts raisonnables sur le plan commercial pour confirmer les candidats aux postes d'administrateur avant la date à laquelle doivent être mis à la poste les documents de sollicitation de procurations relatifs à l'assemblée annuelle des actionnaires.	- Selon la convention de gouvernance, la Province est tenue de voter en faveur de tous les candidats aux postes d'administrateur de Hydro One. - Toutefois, cette obligation est assujettie au droit prépondérant de la Province de s'abstenir de voter ou de tenter d'une autre manière de destituer et de remplacer tous les administrateurs à une assemblée des actionnaires, y compris, dans un cas comme dans l'autre, ses propres candidats, mais à l'exception du chef de la direction et, à sa discrétion, du président du conseil.

Les candidats aux postes d'administrateur doivent satisfaire aux normes de sélection des candidats qui sont énoncées dans la convention de gouvernance, y compris les exigences en matière d'indépendance prévues par règlement et les exigences prévues par la législation en valeurs mobilières et les règles des bourses applicables. Si un candidat proposé remplace un administrateur existant, selon la convention de gouvernance, le candidat doit également, compte tenu des administrateurs existants et des autres candidats confirmés, permettre au conseil de satisfaire aux exigences en matière de composition du conseil découlant de la grille de compétences des administrateurs de Hydro One, de la politique relative à la diversité au sein du conseil et à d'autres normes de gouvernance. Le conseil doit en tout temps être composé à la majorité de résidents canadiens.

Tous nos administrateurs ont l'obligation fiduciaire d'agir avec intégrité, de bonne foi et au mieux des intérêts de Hydro One, peu importe s'ils sont des candidats de la Province ou des candidats du comité de gouvernance.

Indépendance

Sur les 10 candidats aux postes d'administrateur, neuf sont indépendants. Selon la convention de gouvernance, chacun des administrateurs, à l'exception du chef de la direction, doit être à la fois indépendant de Hydro One et indépendant de la Province. M. Poweska n'est pas considéré comme indépendant en raison de ses fonctions de président et chef de la direction de la Société. Le tableau ci-dessous présente sommairement ce que cela signifie, pour les candidats aux postes d'administrateur, d'être indépendants de Hydro One et indépendants de la Province.

Indépendant de Hydro One	Indépendant de la Province
- Les administrateurs doivent être indépendants au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne régissant la communication des pratiques de gouvernance et des exigences des bourses imposant un nombre ou un pourcentage d'administrateurs indépendants. - L'administrateur qui est « indépendant » au sens de la législation en valeurs mobilières applicable est un administrateur qui n'a pas de relation directe ou indirecte dont, de l'avis du conseil, on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'exercice d'un jugement indépendant, certaines relations étant expressément réputées ne pas être indépendantes.	- Ils sont indépendants de Hydro One en vertu de la législation en valeurs mobilières ontarienne régissant la communication des pratiques de gouvernance, si la Province et certaines entités provinciales déterminées sont traitées comme la société mère de Hydro One aux termes de cette définition. - Ils ne sont pas actuellement des fonctionnaires ou des employés de la Province. - Ils n'ont pas été fonctionnaires ni employés de la Province au cours des trois années ayant précédé leur nomination au conseil.

Le président du conseil de Hydro One est indépendant de Hydro One et de la Province.

Aucun des administrateurs indépendants n'a été membre de la haute direction de la Société. Avoir un conseil indépendant est l'une des façons de nous assurer que le conseil fonctionne de façon indépendante de la direction et prend les décisions qui sont dans l'intérêt de Hydro One et de nos actionnaires.

Éthique commerciale

La Société a un code de conduite écrit qui s'applique à tous les employés, administrateurs et dirigeants de Hydro One et de ses filiales.

Le code de conduite présente les valeurs de base de Hydro One et établit des normes qui définissent comment les employés, les dirigeants et les administrateurs de Hydro One devraient agir. En outre, Hydro One exige de chacun de ses entrepreneurs, fournisseurs, partenaires commerciaux, consultants et mandataires de respecter le code de conduite, dans la mesure du possible, lorsqu'ils traitent avec Hydro One ou en son nom. Le code de conduite porte, notamment, sur la santé et la sécurité, les conflits d'intérêts, la discrimination et le harcèlement, la confidentialité, les opérations d'initiés, la protection de l'environnement, la sauvegarde des actifs de Hydro One (y compris les systèmes d'information comptable et financière). On trouvera le texte intégral du code de conduite sur le site Web de Hydro One, à www.HydroOne.com.

Toute personne est libre de signaler, sous le couvert de l'anonymat, toute violation du code de conduite ou de la politique en matière de dénonciation auprès de ClearView Connects, notre service de signalement indépendant, en tout temps, aux coordonnées suivantes :

www.clearviewconnects.com

1 866 921-4491

P.O. Box 11017, Toronto (Ontario)
M1E 1N0 (confidentiel)

Le conseil surveille la conformité au code de conduite par l'intermédiaire du comité d'audit. Le comité d'audit a reçu un rapport sur les violations du code de conduite ou de la politique en matière de dénonciation à chacune de ses réunions régulières en 2019.

Toute violation réelle, éventuelle ou présumée du code de conduite peut être signalée sous le couvert de l'anonymat directement au chef de l'éthique de la Société, en qualité de délégué à la confidentialité de la Société, ou par l'intermédiaire de ClearView Connects, tiers offrant un service de signalement confidentiel indépendant conformément à la politique en matière de dénonciation, qui est surveillée par le chef de l'éthique de la Société.

Nous avons également un code de conduite à l'intention des fournisseurs, qui établit la norme en matière de comportement commercial attendu des fournisseurs de Hydro One, y compris agir avec honnêteté et intégrité, être guidés par les valeurs éthiques de la Société et respecter à la fois l'esprit et l'intention du code des fournisseurs.

Chaque année, les employés suivent un cours de rappel sur le code de conduite et notre programme de gestion et d'évaluation du risque de fraude.

Nous avons une politique en matière de dénonciation, qui se veut un rempart contre les menaces à l'intégrité de notre information financière, les menaces à la santé et à la sécurité, les actes répréhensibles commis par des employés, des représentants et des partenaires commerciaux, ainsi que les violations réelles, éventuelles ou soupçonnées de notre code de conduite et des lois applicables. Nous encourageons les employés qui ont des préoccupations au sujet de l'une ou l'autre de ces questions d'en discuter avec leur superviseur et, au besoin, d'en faire part sous le couvert de l'anonymat directement au chef de l'éthique de la Société, à titre de représentant confidentiel de la Société, ou par l'intermédiaire de ClearView Connects.

La politique en matière de dénonciation comprend également des dispositions antireprésailles visant à protéger les employés qui font une déclaration de bonne foi. Toutes les déclarations feront l'objet d'une enquête menée à l'interne ou par un tiers indépendant.

Compétences et expérience du conseil

La grille de compétences présente l'éventail de compétences clés et d'expérience au sein du conseil dans des domaines qui revêtent de l'importance pour les activités de Hydro One. La grille de compétences et d'expérience sert également à repérer les compétences que la Société recherchera chez les candidats aux postes d'administrateur en cas de changement au sein du conseil. Le tableau ci-après indique les cinq principaux domaines de compétences et d'expérience de chacun des candidats aux postes d'administrateur.

Administrateur	Compétences principales										
	Compatibilité/ Finances	Ressources humaines/ Relations avec les syndicats	Consommateurs	Secteur de l'énergie	Marchés financiers	Engagement auprès des parties prenantes (y compris les peuples autochtones)	Affaires gouvernementales et réglementaires/ Politiques publiques	Technologies de l'information	Gestion des risques	Transformation d'entreprises	Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés
Cherie Brant				✓	✓	✓	✓			✓	
Blair Cowper-Smith	✓	✓		✓			✓			✓	
David Hay				✓	✓		✓			✓	✓
Timothy Hodgson	✓				✓				✓	✓	✓
Jessica McDonald		✓		✓		✓	✓				✓
Russel Robertson	✓				✓			✓	✓		✓
William Sheffield	✓	✓		✓			✓				✓
Melissa Sonberg		✓	✓			✓				✓	✓
Susan Wolburgh Jenah		✓				✓	✓		✓		✓
Nombre total d'administrateurs ayant de l'expérience	4	5	1	5	4	4	6	1	3	5	7

La grille de compétences présentée ci-dessus a été revue en août 2019 conformément au plan de travail de 2019 du comité de gouvernance.

Description des compétences

Comptabilité/Finances	Membre de la direction financière principale d'une société ouverte ou d'une grande entreprise ou expérience dans le domaine de la comptabilité générale et de la présentation de l'information financière et du financement de sociétés (bonne connaissance des contrôles financiers internes, des PCGR du Canada ou des États-Unis ou des Normes internationales d'information financière)
Ressources humaines/ Relations avec les syndicats	Compréhension approfondie du développement des ressources humaines, du perfectionnement de l'organisation et des personnes et de la formation, expérience avec des travailleurs syndiqués et des programmes de rémunération, d'avantages sociaux et de retraite, plus particulièrement les programmes de rémunération des membres de la haute direction
Consommateurs	Expérience avec des entreprises en contact direct avec des consommateurs
Secteur de l'énergie	Expérience dans l'industrie de l'électricité, jumelée à une grande connaissance des participants au marché
Marchés financiers	Expérience dans le domaine du placement des valeurs mobilières, de la finance ou des opérations de fusion et d'acquisition d'envergure
Engagement auprès des parties prenantes (y compris les peuples autochtones)	Expérience ou compréhension approfondie des communications et des relations avec les investisseurs, la clientèle, les autorités de réglementation et les collectivités, tout particulièrement auprès des collectivités autochtones
Affaires gouvernementales et réglementaires/ Politiques publiques	Expérience ou compréhension approfondie des affaires gouvernementales et des politiques publiques, au Canada et ailleurs dans le monde
Technologies de l'information	Expérience dans le domaine des technologies de l'information et des grandes opérations de mise en place de systèmes de gestion
Gestion des risques	Expérience ou compréhension des systèmes, des procédures et des méthodes de gestion des risques d'entreprise
Transformation d'entreprises	Expérience dans la mise en œuvre de changements d'orientation stratégique et dans la direction de la croissance d'une entreprise
Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés	Expérience comme chef de la direction, chef de l'exploitation ou chef des finances d'une société ouverte ou d'une grande entreprise

Limites applicables à la durée du mandat des administrateurs

Le conseil de la Société est déterminé à mettre en œuvre un processus de renouvellement et de planification de la relève des administrateurs. Le conseil a fixé une limite applicable à la durée du mandat des administrateurs ainsi que l'âge obligatoire de la retraite, et a adopté un processus d'examen du service des présidents des comités, qui sont prévus dans les lignes directrices en matière de gouvernance.

Limite relative à la durée du mandat	Limite relative à l'âge
Aucun administrateur non-membre de la haute direction ne peut solliciter un nouveau mandat 12 ans après la date à laquelle il a commencé à siéger pour la première fois au conseil d'administration de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales, sauf dans des circonstances spéciales (y compris si cela est nécessaire pour faciliter le renouvellement ordonné du conseil) suivant la recommandation du comité de gouvernance.	Aucun administrateur ne peut être nommé ou élu à ce titre après avoir atteint l'âge de 75 ans, sauf si le conseil en décide autrement.
Examen du service des présidents des comités	
Une fois qu'un administrateur a occupé le poste de président de comité pendant quatre ans, le comité de gouvernance examinera la question de savoir s'il serait approprié de le remplacer.	

Nombre maximal de mandats d'administrateur

La Société reconnaît que le conseil peut tirer parti du fait qu'un administrateur siège au conseil d'une autre société. Cependant, comme on s'attend à ce que les administrateurs consacrent le temps nécessaire à l'exécution de leurs responsabilités, avant d'accepter un autre poste d'administrateur au sein d'une société à but lucratif, un administrateur doit obtenir l'approbation du conseil, après examen; en outre, nous limitons à quatre le nombre de conseils de sociétés ouvertes auxquels un administrateur peut siéger (sans compter Hydro One Inc.), et le chef de la direction ne devrait pas remplir plus d'un tel mandat.

En outre, selon le mandat du comité d'audit, aucun membre du comité d'audit ne peut siéger au comité d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes, sauf si le conseil a établi préalablement qu'un tel mandat simultané n'empêcherait pas le membre de servir efficacement le comité d'audit.

À l'heure actuelle, aucun administrateur ou candidat au poste d'administrateur ne siège au conseil de plus de quatre sociétés ouvertes et aucun membre du comité d'audit ne siège au comité d'audit du conseil de plus de deux sociétés ouvertes (sans compter Hydro One Inc.).

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Le conseil tente d'éviter, à tout moment, que deux administrateurs ou plus siègent ensemble au conseil d'une autre société ouverte (à l'exclusion, dans le cas des administrateurs de la Société, de Hydro One Inc.). Les administrateurs ne peuvent pas accepter une invitation à siéger au conseil d'une autre société ouverte et aucun des candidats aux postes d'administrateur ne sera invité à se joindre au conseil si, ce faisant, il y aurait plus d'un cas où au moins deux administrateurs siègent ensemble au conseil d'une autre société ouverte (ou il y aurait un plus grand nombre d'administrateurs siégeant ensemble à un tel conseil), sauf si le conseil l'a approuvé, dans chacun des cas.

Il n'y a actuellement pas d'administrateurs de la Société siégeant ensemble au conseil d'une autre société ouverte.

Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité

Le conseil a adopté une politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité applicable à l'élection des administrateurs. Cette politique prévoit que, dans le cadre d'élections sans opposition, tout candidat au poste d'administrateur qui obtient plus de votes d'abstention que de votes en faveur doit immédiatement remettre sa démission au conseil, pour examen. Le conseil examinera l'affaire et prendra les mesures qu'il juge appropriées dans les circonstances. L'administrateur qui a remis sa démission conformément à cette politique ne pourra pas participer aux délibérations du conseil au sujet de sa démission. En pareil cas, les autres administrateurs examineront la démission et, dans les 90 jours de l'assemblée à laquelle ont eu lieu les élections, décideront de l'accepter ou non. Sauf dans des circonstances exceptionnelles, une démission sera acceptée et entrera en vigueur dès son acceptation par le conseil, et un communiqué annonçant la décision des administrateurs sera publié rapidement après la prise d'une telle décision (et, si la démission n'est pas acceptée, il énoncera les motifs du refus). Si un administrateur ne remet pas sa démission conformément à la présente politique, le conseil ne représentera pas sa candidature à la prochaine élection d'administrateurs.

Selon la convention de gouvernance, la Province ne peut s'abstenir d'exercer ses droits de vote à l'égard des candidats aux postes d'administrateur dans le cadre d'élections sans opposition, sauf si la Province s'abstient d'exercer ses droits de vote à l'égard de tous les candidats, à l'exception du chef de la direction et, à la discrétion de la Province, du président du conseil. Si, du fait que la Province s'est abstenue de voter à leur égard dans le cadre d'élections sans opposition, des administrateurs ont obtenu une majorité d'abstentions de vote et remis leur démission, le conseil prendra les mesures qu'il juge appropriées et les administrateurs en question pourront participer à cette prise de décision.

La politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité ne s'applique pas aux élections avec opposition, c.-à-d. lorsque le nombre de candidats aux postes d'administrateur dont la candidature est valide excède le nombre d'administrateurs à élire à cette assemblée.

Diversité et inclusion chez Hydro One

Le conseil a une politique en matière de diversité au sein du conseil (la *politique en matière de diversité*) qui formalise l'engagement de Hydro One à l'égard de la diversité et son désir de maintenir un conseil composé d'administrateurs talentueux et dévoués dont les compétences, l'expérience, les connaissances et les antécédents reflètent la nature diversifiée du contexte commercial dans lequel nous exerçons nos activités, y compris un nombre approprié d'administratrices. Même si le conseil n'a pas adopté une cible officielle pour ce qui est de la représentation des femmes au conseil, il aspire à ce que chaque genre constitue au moins 40 % de sa composition. Compte tenu des candidatures actuelles, nous aurons répondu à notre aspiration d'avoir un conseil formé à 40 % de femmes à la suite de l'élection des administrateurs à l'assemblée annuelle des actionnaires. Au moment d'examiner la composition du conseil et de repérer des candidats qualifiés en vue de l'élection du conseil, le comité de gouvernance évalue chaque année l'efficacité de la politique en matière de diversité relativement à la promotion de la diversité au sein du conseil.

On trouvera la politique en matière de diversité du conseil sur le site Web de la Société à l'adresse suivante : <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>.

Hydro One est partie à l'Accord Catalyst depuis 2017, ce qui démontre son engagement public envers la parité des genres. Catalyst est un organisme à but non lucratif mondial qui vise à faire progresser rapidement les femmes grâce à l'inclusion en milieu de travail. Par l'intermédiaire de l'Accord, Catalyst a appelé toutes les sociétés canadiennes à agir en vue de faire passer la proportion globale des femmes au sein des conseils d'administration et des hautes directions à 30 % d'ici la fin de 2022. En signant l'Accord, Hydro One s'est engagée à maintenir une proportion d'au moins 30 % de femmes au sein de son conseil d'administration et de sa haute direction. Depuis la signature de l'Accord, le conseil a respecté ou dépassé l'engagement d'avoir un conseil formé à 30 % de femmes. Hydro One est également signataire de l'Accord de leadership sur la diversité des genres de Ressources humaines, industrie électrique du Canada. Cet accord réaffirme notre engagement à faire en sorte que les femmes soient informées des possibilités offertes dans le secteur des services publics et qu'elles soient pleinement soutenues et dotées des mêmes chances de croître et de développer leur plein potentiel.

Au-delà de la politique en matière de diversité du conseil, Hydro One est résolue à bâtir une culture d'entreprise diversifiée et inclusive qui favorise l'accroissement de la productivité, de la sécurité en milieu de travail, de l'engagement et de la confiance, ainsi que l'amélioration du processus décisionnel et l'innovation. En 2019, le comité RH a examiné le programme et la feuille de route de la Société en matière de diversité et d'inclusion.

Ressources humaines, industrie électrique du Canada a décerné à Hydro One le Prix d'excellence 2019 pour la diversité et l'inclusion en milieu de travail pour nos groupes de ressources pour employés (les GRE). Ce prix récompense et salue les professionnels qui défendent la diversité et l'inclusion, sont des modèles pour la mise au point et le développement de stratégies de diversité dans leur organisation, ainsi que la communication de la raison d'être de ces stratégies aux employés. Les GRE de Hydro One contribuent à faire progresser la diversité et l'inclusion dans notre entreprise en représentant les différentes voix de nos employés, en appuyant notre programmation et en nous poussant à remettre en question le statu quo.

En 2019, nous avons mis en place un programme « Step Up » pour assurer le respect et la sécurité psychologique en milieu de travail. Plusieurs employés y ont participé. Le programme permet de sensibiliser les gens à ce qui constitue et ne constitue pas un comportement approprié en milieu de travail, et habilite et inspire les employés à prendre des mesures ou à intervenir lorsqu'ils sont témoins d'un comportement irrespectueux et non inclusif. Nous lancerons le programme « Step Up » plus largement dans l'ensemble de notre entreprise en 2020.

Nous avons également mis sur pied un comité de la diversité et de l'inclusion (le *comité DI*) en 2019 afin de provoquer des changements dans l'entreprise et d'aider à mettre en lumière la diversité et l'inclusion dans l'ensemble de Hydro One.

Le comité DI est composé d'administrateurs et d'employés de toute l'entreprise et est présidé par le vice président, Changement et culture. Son mandat est le suivant :

- donner des conseils sur les stratégies, les programmes, les initiatives et les politiques en matière de diversité et d'inclusion;
- plaider en faveur des questions de diversité et d'inclusion;
- agir à titre de défenseur de la diversité et de l'inclusion et d'agents de changement qui font la promotion de la diversité et de l'inclusion et diffusent les pratiques exemplaires à l'échelle de Hydro One.

Au 31 décembre 2019, environ 25 % des postes de direction (échelon équivalent ou supérieur à celui de vice-président) (soit 7 sur 28) sont occupés par des femmes chez Hydro One, y compris deux des sept postes de haute direction (soit environ 29 %). Le nombre de femmes occupant des postes de direction a diminué au cours de la dernière année alors que l'entreprise était en transition. Cependant, nous sommes toujours résolus à atteindre ou à dépasser l'objectif de 30 % fixé dans l'Accord Catalyst, et nous prévoyons établir des objectifs d'embauche accordant une plus grande place à la diversité en 2020.

La liste des membres de la haute direction de Hydro One figure dans la dernière notice annuelle de la Société.

Planification de la relève et gestion des talents

Nous avons de robustes processus de planification de la relève et de gestion des talents qui sont axés sur le développement du talent de nos membres de la haute direction en vue de soutenir la stratégie d'affaires à long terme de Hydro One et d'assurer la relève au sein de la direction. Le conseil surveille l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement du leadership avec l'aide du comité RH. Le comité RH examine les compétences, l'expérience et les capacités des membres de la haute direction faisant l'objet du plan de relève, évalue les candidats aux postes hiérarchiques les plus élevés, y compris celui de président et de chef de la direction, ainsi que leur programme de rémunération.

Le comité RH passe en revue les évaluations de rendement que fait le président et chef de la direction des membres de la direction relevant directement de lui. Le comité RH évalue également le rendement du président et chef de la direction par rapport à son mandat et à ses objectifs à court et à long terme établis en début d'année.

La stratégie de Hydro One en matière de planification de la relève vise à assurer que nous disposons d'un bassin d'employés très talentueux et qualifiés prêts à occuper des postes de haute direction et d'autres postes critiques, lorsque le besoin se fait sentir. De plus, nous focalisons sur nos processus de gestion des talents, nos évaluations structurées et nos discussions dans le but de repérer et de développer des employés à fort potentiel pour les postes pour lesquels ils ont un intérêt et qui leur conviennent bien. Nous définissons les postes critiques comme les postes qui font partie intégrante de la poursuite des activités et nous reconnaissons que ces postes exigent une planification rigoureuse et précise de la relève afin de prévenir les perturbations causées par des départs imprévus ou des remplacements inappropriés. Les employés à fort potentiel se voient offrir des occasions de développement accéléré, de sorte que les candidats remplaçants bénéficient d'un apprentissage fondé sur l'expérience permettant de renforcer leurs compétences et leur degré de préparation pour le poste qu'ils occuperont ensuite.

Évaluation du conseil

Le comité de gouvernance a la responsabilité de superviser l'évaluation annuelle de l'efficacité du conseil dans son ensemble, de chaque comité du conseil, du président du conseil, de chaque président de comité et de chaque administrateur (compte tenu du mandat du conseil et du mandat du comité pertinent, selon le cas). En 2019, le comité de gouvernance a retenu les services de Hansell McLaughlin (*Hansell*) pour effectuer cette évaluation. Dans le cadre du processus, les administrateurs et les membres de l'équipe de haute direction ont dû remplir un questionnaire et se soumettre à une entrevue individuelle.

Hansell a présenté ses conclusions concernant le rendement du conseil et des comités au comité de gouvernance et au conseil et a fait part de ses conclusions concernant le rendement des présidents des comités et celui des pairs directement au président du conseil. Hansell a relevé des thèmes clés, et le comité de gouvernance a élaboré des plans d'action à l'égard de chacun, qu'il surveillera tout au long de l'année.

Orientation et formation continue

La Société a un programme d'orientation et de formation continue à l'intention des administrateurs conformément aux lignes directrices en matière de gouvernance de Hydro One. Le programme a deux objectifs :

- 1) familiariser les membres du conseil nouvellement nommés avec leurs responsabilités en qualité d'administrateurs et les diverses activités commerciales de Hydro One;
- 2) aider les administrateurs à maintenir et à améliorer leurs habiletés et leurs compétences en qualité d'administrateurs, ainsi qu'assurer que leur connaissance et leur compréhension de l'entreprise de la Société demeurent à jour.

On trouvera les lignes directrices en matière de gouvernance sur notre site Web à l'adresse suivante :
<https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>

Orientation des administrateurs

Une fois nommés, les nouveaux administrateurs ont accès à Diligent Boardbooks, qui contient le manuel d'information à l'intention des administrateurs de Hydro One et donne accès à tous les documents requis pour les réunions du conseil et des comités. Le manuel d'information à l'intention des administrateurs renferme de l'information sur les mandats du conseil et des comités, les descriptions de poste pour le poste de président du conseil, de président et chef de la direction, de président de comité et d'administrateur, ainsi qu'une copie des règlements administratifs et des lignes directrices en matière de gouvernance de la Société.

À leur nomination à un comité, chaque administrateur peut consulter une copie des procès-verbaux des plus récentes réunions du comité ainsi qu'une copie du mandat du comité. Les nouveaux membres d'un comité reçoivent également tout document d'information pertinent qui peut les aider. De plus, lorsqu'un nouvel administrateur se joint au conseil, les membres de la direction lui font un exposé des principaux aspects des affaires commerciales, des activités, de la structure de gouvernance, des politiques et des procédures de Hydro One.

Même si le programme d'orientation des administrateurs vise à faire un tour complet de Hydro One, il est également adapté aux besoins de chaque administrateur. Les administrateurs sont invités à prendre les devants et à s'informer et à se tenir au courant des affaires de Hydro One afin de s'acquitter de leurs tâches, et à demander des renseignements complémentaires, au besoin.

Formation continue

Le programme de formation continue des administrateurs se compose des éléments suivants et comprend, sur une base continue, dans le cadre des réunions régulières du conseil et des comités les éléments suivants :

- des séances d'information et de formation, y compris des midiconférences, soit des séances de formation interne tenues entre les réunions régulières du conseil et des comités;
- des présentations et des mises à jour de l'équipe de direction principale;
- des visites d'emplacements;
- des discussions et des séances d'information sur le secteur avec des conférenciers externes sur des sujets pertinents touchant l'entreprise de Hydro One.

En outre, nous soutenons les occasions de formation permanente à l'extérieur de Hydro One, et chaque administrateur est encouragé à assister à des forums, à des conférences, à des séminaires et à des programmes de formation externes concernant des sujets qui s'appliquent à leur rôle comme administrateur ou membre de comité ou qui accroît sa connaissance du secteur de l'électricité et d'autres champs d'intérêt pertinents à nos activités commerciales et à nos affaires internes. Pour bénéficier du soutien financier de la Société, l'administrateur qui souhaite assister à de tels programmes doit obtenir l'approbation du président du conseil ou du président du comité de gouvernance. En 2019, les candidats aux postes d'administrateur (à l'exception de M^{me} Wolburgh Jenah, puisqu'elle a été nommée au conseil avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020) ont participé à des séances de formation à l'interne portant sur les sujets indiqués dans le tableau qui suit.

	Sujet	Présentateurs/organismes	Participants
Interne	Formation sur la culture des peuples autochtones canadiens – Vérité et réconciliation	Indigenous Leadership Development Institute	Conseil d'administration
	Gestion des risques d'entreprise	Direction principale	Conseil d'administration
	Lancement du programme santé et sécurité	Direction principale	A. Giardini, M. Sonberg et W. Sheffield
	Régimes de retraite de Hydro One	Direction principale	Comité d'audit et comité RH
	Formation sur le programme relatif au défibrillateur externe automatique	Direction principale	Comité SSEPA
	Stratégie en matière de main-d'œuvre	Direction principale/ conseillers externes	B. Cowper-Smith, A. Giardini, D. Hay, T. Hodgson, J. McDonald, M. Poweska, R. Robertson, W. Sheffield et M. Sonberg
	Rémunération de la haute direction	Direction principale	Comité RH
	Visite du CCRO par le conseil d'administration	Direction principale	B. Cowper-Smith, A. Giardini, D. Hay, T. Hodgson et R. Robertson
	Cybersécurité	Direction principale	C. Brant, B. Cowper-Smith, A. Giardini, D. Hay, T. Hodgson, M. Poweska et W. Sheffield
	Séance de formation sur les finances	Direction principale	C. Brant, B. Cowper-Smith, A. Giardini, D. Hay, T. Hodgson, J. McDonald, M. Poweska, R. Robertson et W. Sheffield

Priorités du conseil

Le conseil est chargé de la gérance de la Société et a adopté un mandat définissant ses responsabilités, notamment soutenir une culture d'intégrité, approuver la structure du capital et la structure financière de la Société, la planification stratégique, la gestion des risques, la nomination et l'encadrement des membres de la direction, la gouvernance du conseil, les communications et la présentation d'information aux parties prenantes.

Le mandat du conseil est reproduit à l'annexe A de la présente circulaire, à la page 93.

Rôle du conseil à l'égard de la stratégie

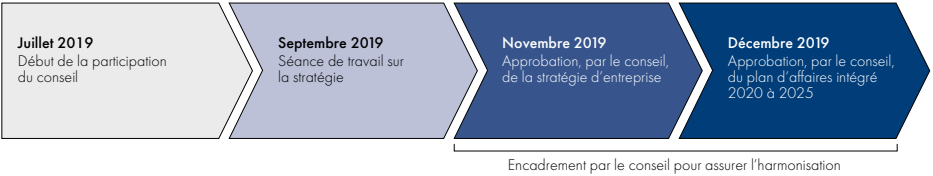
Le conseil estime qu'il appartient à la direction de mettre au point la stratégie d'entreprise de Hydro One et que son rôle est plutôt de l'examiner, de s'interroger à son sujet et, en fin de compte, de l'approuver.

Pour ce faire, le conseil fait ce qui suit :

- il participe au processus de planification stratégique de Hydro One tout au long de l'année en examinant et en approuvant notre plan stratégique (en tenant compte des occasions et des risques qui se présentent à notre entreprise);
- il examine régulièrement avec minutie l'exécution des plans d'affaires par la direction et leurs résultats;
- il évalue chaque année le rendement de la Société par rapport aux objectifs financiers et autres établis dans les plans d'affaires de la Société, à son rendement passé et à celui de ses pairs du secteur.

En juin 2019, après la nomination de M. Poweska au poste de président et chef de la direction, la direction a entrepris un examen de la stratégie afin d’analyser l’environnement d’exploitation de Hydro One, les points de vue des parties prenantes et les questions clés qu’une nouvelle stratégie d’entreprise doit aborder. La direction a ensuite fait appel au conseil en juillet pour discuter des options stratégiques et, par la suite, la direction a tenu une séance de travail sur la stratégie avec le conseil afin de confirmer le mandat de l’entreprise et d’examiner les priorités et les domaines d’intérêt stratégique. En novembre, le conseil a approuvé la stratégie d’entreprise de Hydro One, y compris les priorités, les objectifs d’entreprise et un plan de déploiement.

En décembre 2019, le conseil a examiné et approuvé le plan d’affaires intégré 2020 à 2025 pour Hydro One, assurant ainsi son harmonisation avec la stratégie d’entreprise.



Pour plus de renseignements sur la stratégie d’entreprise de Hydro One, se reporter à la page 51.

Gestion des risques d’entreprise

Le cadre de surveillance des risques de Hydro One établit les éléments essentiels dont nous tenons compte pour surveiller le repérage et la gestion de nos principaux risques d’entreprise.

Le conseil, qui conserve la responsabilité générale de superviser la gestion du risque pour la Société, a délégué au comité d’audit la responsabilité d’examiner notre cadre de gestion des risques d’entreprise. Le comité d’audit aide le conseil en surveillant la gestion continue par Hydro One des principaux risques et en faisant en sorte que les risques qui ont été repérés soient répartis entre les comités du conseil lorsque cette mesure est appropriée, conformément à l’étendue générale de leurs responsabilités respectives.

On s’attend à ce que, dans le cadre de leur évaluation, les comités évaluent la probabilité et l’ampleur des risques propres à leur mandat (comme il est indiqué dans le tableau qui suit) et, en raison des nominations croisées au sein des comités et d’autres procédures, les effets potentiellement conjugués des risques. Le comité d’audit examine chaque année le profil de risque de la Société avec les dirigeants de la Société, mais le président et chef de la direction a la responsabilité ultime de la gestion des risques auxquels la Société est exposée. Les principaux risques d’entreprise sont répartis entre les comités comme suit :

Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de gouvernance	Comité des ressources humaines	Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones
Incertitude entourant les coûts et la productivité	Risque lié à la cybersécurité et à la sécurité du réseau (NERC, matériel)	Incertitude entourant les politiques gouvernementales	Risque lié aux ressources humaines	Incertitude entourant les relations avec les Autochtones
Réalisation du programme de travaux d'immobilisations	Risque lié aux technologies de l'information et aux données	Incertitude entourant les relations avec la clientèle	Rendement de la caisse de retraite	Accidents de travail et absentéisme liés au travail
Risque lié à la chaîne d'approvisionnement	Situation des marchés et conjoncture économique		Incertitude entourant les relations avec les syndicats	Risque environnemental

Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de gouvernance	Comité des ressources humaines	Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones
Condition médiocre, inadéquate ou incertaine des actifs de transport	Risque financier			Sûreté et sécurité publiques
Condition médiocre, inadéquate ou incertaine des actifs de distribution	Incertitude entourant la réglementation			
Capacité ou configuration inadéquate ou incertaine des actifs de distribution	Non-respect du code de conduite (fraude)			
Capacité ou configuration inadéquate ou incertaine des actifs de transport				
Risque lié à l'importation				
Croissance et innovation (risque stratégique)				

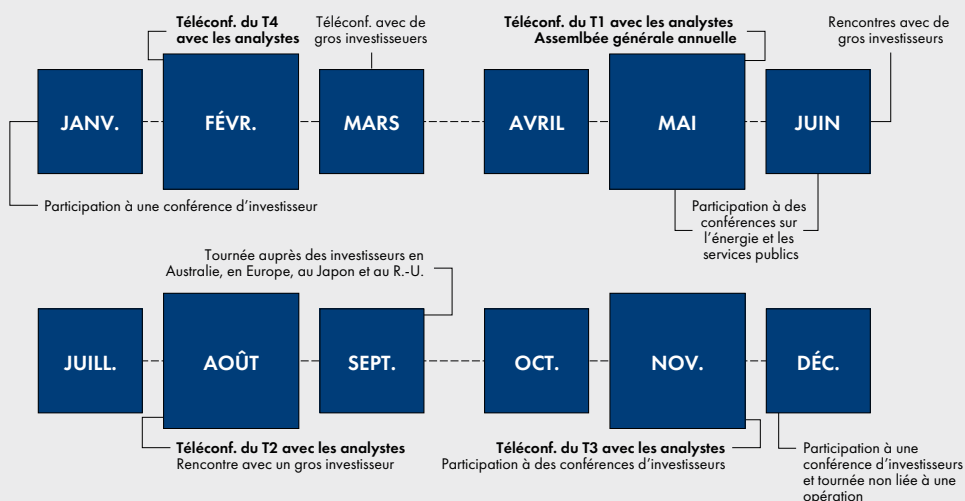
Pour aider le conseil à cerner les principaux risques auxquels la Société fait face, la direction présente chaque année au conseil une évaluation des principaux risques et des mesures d'atténuation ou de gestion des risques, ainsi que les moyens pris pour atténuer ou gérer ces risques. La dernière évaluation a été conclue en août 2019 et une mise à jour concernant les principaux risques a été communiquée au comité d'audit à la fin de l'exercice.

On trouvera une description complète de tous les principaux risques dans la notice annuelle de la Société et son rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Veuillez consulter le profil de Hydro One sur SEDAR à www.sedar.com. L'appréciation par le conseil de l'importance relative de ces risques peut évoluer au fil du temps.

Engagement auprès des parties prenantes

Hydro One est résolue à comprendre les intérêts de ses investisseurs, des autorités de réglementation, des gouvernements, des créanciers, des employés, des clients, des fournisseurs, des organismes non gouvernementaux et des autres parties prenantes ainsi que des collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités et à entretenir et renforcer ses relations à long terme avec eux. En vue de promouvoir un dialogue ouvert, efficace et soutenu avec nos actionnaires, le conseil a adopté une politique relative à l'engagement auprès des parties prenantes et aux communications entre le conseil et les actionnaires qui cadre avec la politique relative aux opérations d'initiés et la politique relative à la communication de l'information de l'entreprise ainsi qu'avec notre obligation de fournir de l'information fidèle et d'avoir en place des contrôles et des procédures de communication de l'information efficaces.

Le président du conseil et d'autres administrateurs indépendants rencontrent des actionnaires et des groupes d'investisseurs tout au long de l'année pour s'entretenir sur une variété de questions, en présence et hors de la présence de la direction. Voici un aperçu de la façon dont s'est traduit l'engagement du conseil et de la direction auprès de nos actionnaires en 2019.



Hydro One croit aussi que nous devons nous engager régulièrement auprès de nos autres parties prenantes et faciliter la façon dont elles font des affaires avec nous. Voici un aperçu de la façon dont s'est traduit notre engagement auprès de certaines de nos parties prenantes les plus importantes en 2019.

Clients	Gros clients
- Nous avons lancé avec succès un nouveau portail client destiné à nos clients commerciaux et industriels en réponse à leur besoin d'avoir un meilleur accès à leurs données sur la consommation d'électricité. Le portail fournit aux clients de l'information supplémentaire sur la consommation d'électricité et leur permet ainsi de mieux gérer leur consommation d'électricité et leur facture connexe. - Hydro One a continué de défendre les intérêts de ses clients en 2019. En août, elle a lancé une campagne de communications externe en vue de dicter l'argumentaire entourant l'élimination des tarifs saisonniers, avant que la Commission de l'énergie de l'Ontario (la CEO) en avise les clients. - Hydro One a été le premier service public en Ontario à inscrire automatiquement ses clients à la facturation électronique. Plus de 388 000 clients sont maintenant inscrits à la facturation électronique de Hydro One, ce qui représente environ 28 % de la clientèle. - Hydro One a actualisé son site Web et son appli mobile pour en rehausser la navigation et la conservation de l'information et a amélioré sa carte des pannes afin de lui permettre d'actualiser toutes les 10 minutes et de se conformer à la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.	- En mars 2019, nous avons tenu une grande conférence client réunissant plus de 150 clients. Cette année, le thème de la conférence était « L'avenir de l'énergie ». Les gros clients ont pu saisir des occasions de réseautage, entendre le discours du ministre de l'Énergie, écouter un conférencier d'honneur et être témoins de l'intérêt véritable de Hydro One à renforcer les relations avec ses clients. - Nous avons formé un comité directeur Gros clients de l'entreprise de distribution — Nouveaux branchements afin de nous concentrer sur l'amélioration des processus (échéanciers, transparence, rapports) relatifs aux demandes de branchement ou d'expansion des clients. - Hydro One a amélioré son rapport sur la fiabilité du transport et en a délivré un à 236 clients de son entreprise de transport. Les rapports sur la fiabilité fournissent aux gros clients un aperçu de leur rendement en matière de fiabilité et de l'information sur l'état des actifs de transport, les investissements dans ceux-ci et leur entretien qui peuvent avoir un impact sur leur fiabilité. Le rapport est produit par nos principaux chargés de compte et peut servir d'importante base de discussion sur la façon dont Hydro One peut répondre aux besoins des clients au chapitre de la fiabilité.

Collectivités	Peuples autochtones
• L'équipe des relations avec les collectivités de Hydro One a continué de soutenir les projets de foresterie et d'immobilisations de Hydro One, comme Waasigan, Power West et Power Downtown Toronto, en nouant des relations avec les collectivités locales de la province grâce à des communications proactives, transparentes et axées sur la collaboration et à son programme d'investissements dans les collectivités. • L'équipe des relations avec les collectivités de Hydro One a tenu des rencontres individuelles avec des représentants élus et des ateliers communautaires et des centres d'information à l'appui de 214 projets d'immobilisations et de foresterie.	• En 2019, la valeur des achats de Hydro One auprès d'entreprises autochtones a atteint un nouveau sommet, soit environ 41,3 millions de dollars. • Hydro One a commencé à s'engager auprès des collectivités autochtones dans les projets de ligne de transport Waasigan et Chatham à Lakeshore. • En août, Hydro One a terminé et mis en service la ligne de renforcement du Niagara, ligne de transport appartenant à une société en commandite réunissant Hydro One, la Six Nations of the Grand River et la Mississauga of the Credit.

Les actionnaires peuvent faire connaître leur point de vue en votant à l'élection des administrateurs et sur les autres questions soumises aux actionnaires pour approbation. Ou encore, les actionnaires et les autres parties prenantes peuvent engager un dialogue avec des représentants de la Société en communiquant avec le vice-président, Relations avec les investisseurs de Hydro One, à Investor.Relations@HydroOne.com.

Publication des documents relatifs à la gouvernance

Nous sommes résolus à tenir nos actionnaires informés de nos pratiques en matière de gouvernance. Ainsi, ils trouveront le mandat des comités du conseil et d'autres documents importants relatifs à la gouvernance, y compris nos lignes directrices et nos politiques en matière de gouvernance, dans la section de notre site Web réservée à la gouvernance, à <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>.

Contrôles internes et systèmes d'information de gestion

Le conseil surveille l'intégrité et l'efficacité de nos systèmes d'information de gestion et nos contrôles internes, et approuve notre politique en matière de contrôles internes. Il effectue ses travaux principalement par l'intermédiaire du comité d'audit, qui surveille nos contrôles clés à l'égard de l'information financière, les attestations relatives à nos contrôles internes à l'égard de l'information financière ainsi que nos contrôles et procédures de communication de l'information. Le comité d'audit tient des réunions distinctes avec le chef des finances et le chef de l'audit interne, ainsi qu'avec les auditeurs externes hors de la présence des membres de la direction, reçoit régulièrement des rapports de la direction et du service d'audit interne sur nos contrôles internes et sur les lacunes importantes dans ceux-ci. En outre, le comité d'audit surveille le code de conduite de Hydro One ainsi que notre politique en matière de dénonciation, ce qui inclut des procédures pour la réception et la résolution des plaintes au sujet de questions touchant la comptabilité ou l'audit.

Rapports des comités

Le texte qui suit présente une description du mandat et de la composition de chaque comité, ainsi que les réalisations et les faits saillants de chaque comité en 2019.

Comité d'audit	
Membres : Russel Robertson (président) Anne Giardini David Hay Jessica McDonald William Sheffield Le comité s'est réuni à huis clos hors de la présence de la direction à chacune de ses réunions. Le comité a examiné son mandat et a établi qu'il s'était acquitté de ses fonctions et de ses responsabilités.	Composition du comité : Le comité d'audit doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants et posséder des « compétences financières » (au sens des exigences ou des lignes directrices relatives au comité d'audit prévues par les lois sur les valeurs mobilières ou les règles des bourses applicables, notamment le Règlement 52-110 sur le comité d'audit). Au moins un membre du comité d'audit doit répondre à la définition d'« expert financier du comité d'audit » selon le sens attribué à l'expression <i>audit committee financial expert</i> dans les règles applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Parmi les membres du comité d'audit, M. Robertson et M. Hay répondent à cette définition. Fonctions et responsabilités : • superviser l'indépendance, les compétences et la nomination des auditeurs externes; • superviser la nomination du chef de la fonction d'audit interne de la Société; • superviser l'intégrité des états financiers et du processus d'information financière de Hydro One, y compris le processus d'audit et le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Hydro One, les contrôles et procédures de communication de l'information et la conformité aux autres exigences légales et réglementaires connexes; • superviser le rendement de la fonction des finances, des auditeurs internes et des auditeurs externes de Hydro One; • examiner les états financiers et les rapports de gestion intermédiaires et annuels de la Société ainsi que ses résultats d'exploitation à communiquer aux actionnaires, et en recommander l'adoption; • superviser le processus d'audit, de comptabilité et de communication de l'information financière; • superviser les questions réglementaires, le code de conduite et la politique en matière de dénonciation, le cadre de gestion des risques d'entreprise et examiner les mesures de protection des renseignements personnels et de la sécurité des données de la Société. Réalisations et faits saillants en 2019 : • Examen de ce qui suit : – le rapport trimestriel des auditeurs externes sur les états financiers intermédiaires; – les rapports d'activité trimestriels relatifs au code de conduite et à la politique en matière de dénonciation; – l'appréciation et l'évaluation des auditeurs externes de 2018; – les mises à jour du portefeuille d'immobilisations liées à la distribution, au transport et aux technologies de l'information (les TI); – les rapports d'audit interne trimestriels; – le rapport d'aperçu des impôts annuels; – les rapports périodiques sur la cybersécurité, la sécurité matérielle et les TI; – l'évaluation trimestrielle des risques et le rapport annuel sur le profil des risques; – le programme d'assurance de Hydro One; – un rapport sommaire sur les dépenses d'affaires du chef de la direction et des employés qui relèvent directement de lui. • Examen et approbation de ce qui suit : – le plan de travail du comité; – les indicateurs de qualité de l'audit pour 2019; – le plan d'audit de 2019 des auditeurs externes; – le plan d'audit annuel de 2020 des auditeurs internes; – le rapport d'audit interne et d'assurance du contrôle financier; – les honoraires et les services liés à l'audit et non liés à l'audit.

Comité d'audit

- Examen et recommandation de ce qui suit :
 - la nomination des auditeurs externes;
 - les états financiers trimestriels et annuels et l'information fournie dans les rapports de gestion;
 - le cadre de gestion des risques d'entreprise et la répartition des risques entre les comités;
 - le plan de simplification de l'entreprise;
 - l'augmentation du capital maximal du programme de papier commercial de la Société;
 - le rapport annuel de 2018;
 - des analyses de rentabilisation des travaux de construction, d'entretien et d'amélioration des réseaux de distribution et de transport;
 - la politique de communication de l'information de l'entreprise et le mandat du comité d'audit.

Reconnaissant l'importance d'un dialogue indépendant, le comité d'audit se réunit avec le chef de la fonction d'audit interne de la Société et les auditeurs externes dans le cadre de séances à huis clos distinctes à chacune de ses réunions trimestrielles pour discuter des questions qui, selon le comité d'audit ou l'un ou l'autre de ces groupes, doivent être discutées en privé. En outre, le comité d'audit s'est réuni à huis clos avec M. Lopez, notre chef des finances (qui a aussi agi en qualité de chef des finances par intérim du 6 septembre 2018 au 9 mai 2019, date de sa nomination au poste de chef des finances) au cours de chacune de ses réunions trimestrielles. Le chef des finances s'est également réuni en privé avec le président du comité d'audit avant chaque réunion du comité d'audit.

Comité de gouvernance

Membres :

Blair Cowper-Smith
(président)
Cherie Brant
Timothy Hodgson*
Melissa Sonberg

Le comité s'est réuni à huis clos hors de la présence de la direction à chacune de ses réunions.

Le comité a examiné son mandat et a établi qu'il s'était acquitté de ses fonctions et de ses responsabilités.

* Timothy Hodgson a été membre du comité jusqu'à sa nomination à la présidence du conseil le 1^{er} août 2019.

Composition du comité : Le comité de gouvernance doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants.

Fonctions et responsabilités :

- superviser l'orientation et la formation continue des administrateurs;
- faire des recommandations au sujet du cadre, des politiques, des lignes directrices et de la démarche de la Société en matière de gouvernance;
- évaluer chaque année l'efficacité du conseil dans son ensemble, chaque comité, le président du conseil, les présidents des comités et chaque administrateur, et faire des recommandations au conseil à cet égard;
- gérer le processus de sélection des candidats aux postes d'administrateur conformément à la convention de gouvernance, y compris recommander les candidats au conseil;
- superviser la planification de la relève des administrateurs;
- nommer et surveiller l'ombudsman interne de la Société;
- faire des recommandations au sujet de la rémunération des administrateurs, examiner la mise en œuvre du cadre de développement durable de la Société, superviser les questions relatives aux politiques publiques et superviser le programme de commandites et de dons.

Réalisations et faits saillants de 2019 :

- Examen de ce qui suit :
 - le rapport sur la durabilité de 2018;
 - le processus de sélection des candidats aux postes d'administrateur, d'évaluation des administrateurs et de planification de la relève au conseil suivant la convention de gouvernance;
 - le mandat du comité;
 - les plans de travail du comité;
 - un aperçu du programme de relations avec les investisseurs et les rapports trimestriels connexes;
 - le processus d'évaluation du conseil;
 - les priorités et les objectifs fixés pour le comité;
 - l'examen et l'amélioration du programme de formation des administrateurs;
 - un rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise de Hydro One;
 - des rapports sur la stratégie de la Société en matière de relations avec les collectivités;
 - des rapports sur les projets de communications et d'engagement auprès des collectivités;
 - des rapports sur les relations externes et gouvernementales;
 - des rapports trimestriels sur le bureau de l'ombudsman, y compris le budget, les méthodes d'investigation et la gestion des plaintes des clients et des statistiques sur les clients;
 - la supervision de la transition du nouveau président du conseil à l'été de 2019;
 - les communications avec la Province concernant le processus annuel de sélection des candidats aux postes d'administrateur;
 - les rapports de l'ombudsman pour les premier, deuxième et troisième trimestres.
- Examen et approbation de ce qui suit :
 - l'évaluation du rendement de 2018 et la rémunération incitative à court terme de 2018 versée à l'ombudsman;
 - le budget et la carte de pointage de 2019 pour l'ombudsman;
 - les objectifs du comité pour 2019;
 - le processus d'évaluation du conseil;
 - le budget de 2020 pour l'ombudsman;
 - les candidats aux postes d'administrateurs de 2020;
 - le plan de travail de 2020 du comité de gouvernance.
- Examen et recommandation de ce qui suit :
 - Approbation de la date, de l'emplacement, de la procédure de notification et d'accès de l'assemblée générale annuelle;
 - la rémunération de l'ombudsman pour 2019;
 - la nomination du président et chef de la direction au conseil d'administration;
 - la circulaire de sollicitation de procurations de 2019;
 - la politique de rémunération et de remboursement des frais de déplacement et des débours à l'intention des administrateurs;
 - la nouvelle politique relative aux communications entre le conseil et les actionnaires et à l'engagement auprès des actionnaires;
 - le mandat de l'ombudsman;
 - l'examen annuel des mandats des comités et du conseil;
 - les descriptions de poste pour le poste d'administrateur, de président de comité, de président du conseil et de chef de la direction;
 - le processus de sélection des candidats aux postes d'administrateur.

Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones

Membres :

Anne Giardini (présidente)

Cherie Brant

David Hay

William Sheffield

Le comité s'est réuni à huis clos hors de la présence de la direction à chacune de ses réunions.

Le comité a examiné son mandat et a établi qu'il s'était acquitté de ses fonctions et de ses responsabilités.

Composition du comité : Le comité SSEPA doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants.

Fonctions et responsabilités :

- superviser les politiques et les programmes en matière de santé et de sécurité au travail et d'environnement à Hydro One;
- revoir chaque année la stratégie de la Société concernant les changements climatiques;
- superviser la relation de Hydro One avec les collectivités autochtones, ainsi que la mise en œuvre, par la Société, de la politique relative aux relations avec les peuples autochtones;
- examiner le degré de préparation de Hydro One pour intervenir en cas de crise touchant la santé, de sécurité et l'environnement;
- examiner les résultats en matière de santé, de sécurité et d'environnement et surveiller le taux de fréquence des blessures à signaler;
- examiner les programmes de formation de la direction en matière de santé et de sécurité au travail visant la sécurité d'abord à l'échelle de la Société;
- examiner les rapports sur les incidents en matière de santé, de sécurité et d'environnement et la réponse de la direction à ces incidents;
- discuter des objectifs de la Société en matière d'environnement et examiner les plans d'audit de l'auditeur interne relativement aux contrôles et aux procédures d'audit applicables aux risques en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Réalizations et faits saillants en 2019 :

- Examen de ce qui suit :
 - le mandat du comité SSEPA;
 - le plan de travail du comité pour 2019;
 - les rapports trimestriels en matière de santé, de sécurité et d'environnement (SSE), les nouveaux enjeux, les questions de suivi, les mesures de sécurité et les réalisations importantes;
 - les risques dont la gestion a été attribuée au comité;
 - les rapports trimestriels sur les incidents importants;
 - les rapports d'audit interne trimestriels;
 - les rapports trimestriels sur les relations avec les Autochtones;
 - la stratégie et le cadre applicables aux peuples autochtones;
 - la stratégie et les politiques en matière de changement climatique;
 - les éléments nouveaux touchant la réglementation en matière de SSE.
- Examen et approbation de ce qui suit :
 - le plan de travail du comité SSEPA pour 2020.
- Examen et recommandation de ce qui suit :
 - la politique en matière de santé et de sécurité;
 - la politique environnementale;
 - la politique relative aux relations avec les Autochtones;
 - la politique relative à la sécurité publique;
 - la politique relative à la lutte contre la violence et le harcèlement en milieu de travail;
 - le mandat du comité SSEPA.

Membres :

Melissa Sonberg
(présidente)
Blair Cowper-Smith
Jessica McDonald
Russel Robertson
Timothy Hodgson*

Le comité s'est réuni à huis clos hors de la présence de la direction à chacune de ses réunions.

Le comité a examiné son mandat et a établi qu'il s'était acquitté de ses fonctions et de ses responsabilités.

* Timothy Hodgson a été membre du comité jusqu'à sa nomination à la présidence du conseil le 1^{er} août 2019.

Composition du comité : Le comité RH doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants.

Fonctions et responsabilités :

- examiner la rémunération, l'intéressement et le maintien en poste des membres clés de la haute direction;
- examiner la rémunération payable, y compris la rémunération incitative liée au rendement appropriée, au président et chef de la direction, et faire des recommandations à cet égard au conseil;
- examiner et approuver la rémunération payable, y compris la rémunération incitative liée au rendement appropriée, aux employés qui relèvent directement du président et chef de la direction et qui sont membres de l'équipe de haute direction;
- examiner l'administration des régimes et des programmes de rémunération et de mesures incitatives à l'intention des employés ainsi que les régimes de retraite de la Société;
- mettre en œuvre les lignes directrices relatives à la propriété d'actions, la politique d'interdiction de couverture et la politique de récupération de la rémunération applicables aux membres de la haute direction;
- chaque année, examiner les plans de relève pour le chef de la direction et pour les employés qui relèvent directement du président et chef de la direction et qui sont membres de l'équipe de haute direction, ainsi que le degré de préparation des plans d'urgence, et faire des recommandations à cet égard;
- surveiller, examiner et recommander la stratégie relative aux relations de travail de la Société ainsi que les mandats de négociation et les conventions collectives.
- s'assurer que les programmes de rémunération de la Société cadrent avec les plans stratégiques et le profil de risque de la Société;
- retenir les services de consultants en rémunération appropriés et examiner les processus de planification de la relève et de gestion des talents de la Société à l'égard de tous les employés non syndiqués;
- évaluer l'intégrité du président et chef de la direction et d'employés désignés;
- examiner les plans en matière de diversité et d'inclusion en milieu de travail de la Société ainsi que les résultats des évaluations de l'engagement des employés.

Réalisations et faits saillants en 2019 :

- Examen de ce qui suit :
 - les mesures trimestrielles liées aux ressources humaines;
 - les risques dont la gestion a été attribuée au comité;
 - l'information sur la rémunération incitative et les données comparatives connexes;
 - les rapports de rendement pour le régime de retraite à prestations déterminées (le RRPD) et le régime de retraite à cotisations déterminées (le RRCD);
 - l'estimation des honoraires du consultant retenu par le comité;
 - les objectifs du comité pour 2019;
 - la gestion des talents et la planification de la relève des membres de l'équipe de haute direction qui relèvent du président et chef de la direction;
 - la propriété d'actions des membres de la haute direction pour assurer son harmonisation avec les lignes directrices en matière de rémunération des membres de la haute direction;
 - une évaluation des risques liés à la rémunération;
 - la stratégie en matière de main-d'œuvre;
 - l'activité et le plan d'action de la division des régimes de retraite;
 - le plan de travail du comité pour 2020;
 - une évaluation du consultant en rémunération.

Comité des ressources humaines

- Examen et approbation de ce qui suit :
 - les augmentations en fonction du rendement et les ajustements à la structure salariale pour les cadres;
 - les cartes de pointage individuelles et les mesures de rendement du régime incitatif à long terme (le RILT) de 2019 et de 2020 pour l'équipe de haute direction;
 - le régime incitatif à court terme (le RICT) de 2018 pour l'équipe de haute direction;
 - les conventions de maintien en poste pour certains membres de la haute direction;
 - les objectifs au titre du RICT de 2019 pour les cadres;
 - les octrois aux termes du RILT de 2019 pour les cadres;
 - les modifications apportées au RRPD;
 - les états financiers du RRPD, du RRCD et de fin d'exercice de 2018;
 - le régime de retraite à prestations déterminées : énoncé des politiques et des procédures de placement.
- Examen et recommandation de ce qui suit :
 - la description du poste de chef de la direction;
 - le multiplicateur de rendement du RICT de 2018;
 - le RICT de 2018 pour le président et chef de la direction par intérim;
 - la carte de pointage de l'entreprise pour le RICT de 2019;
 - le multiplicateur de rendement des unités d'actions liées au rendement de 2016;
 - l'analyse de la rémunération présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations de 2019;
 - le nouveau régime de rémunération des membres de la haute direction, y compris un régime de rémunération incitative à long terme réglée en espèces;
 - les lignes directrices en matière de propriété d'actions, la politique de récupération de la rémunération et le mandat du comité RH;
 - les éléments nouveaux du régime d'achat d'actions à l'intention des employés;
 - le document relatif au régime incitatif à court terme;
 - les cartes de pointage individuelles et les mesures de rendement au titre du RILT de 2019 et de 2020 pour le président et chef de la direction.

Rémunération de la haute direction

Table des matières

Rubrique	Page
I. Lettre aux actionnaires	50
II. Analyse de la rémunération	54
A. Philosophie et pratiques de rémunération	54
i. Principes directeurs concernant la rémunération	54
ii. Pratiques de rémunération de 2019 en un coup d'œil	55
B. Nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction	56
C. Analyse comparative de la rémunération des membres de la haute direction visés	57
D. Gouvernance liée à la rémunération	59
i. Gestion des risques	59
ii. Pratiques de rémunération	59
iii. Vote consultatif sur la rémunération	60
E. Processus de prise de décisions en matière de rémunération de la haute direction	60
F. Éléments de la rémunération et décisions	62
i. Membres de la haute direction visés	62
ii. Éléments de la rémunération et décisions en 2019	63
G. Information sur la rémunération	77
i. Rendement des actions	77
ii. Coût de la rémunération des membres de la haute direction visés, exprimé en pourcentage du bénéfice net	78
iii. Tableaux sommaires de la rémunération	79
iv. Prestations de retraite	81
v. Effet dilutif global des mécanismes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	82
vi. Dispositions en matière de cessation d'emploi et de changement de contrôle	83
H. Appendices	85
i. Titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	85
ii. Ancien régime de rémunération incitative à long terme réglée en titres de capitaux propres	86
iii. Régime d'octroi d'actions à l'intention de certains membres du Power Workers' Union et de la Society of United Professionals	89

I – Lettre aux actionnaires

Chers actionnaires,

Le comité RH de Hydro One (le comité des ressources humaines ou comité RH) et le conseil d'administration (le conseil) sont résolus à expliquer la démarche en matière de rémunération des membres de la haute direction de façon simple et complètement transparente. L'analyse de la rémunération qui suit offre un aperçu détaillé de nos pratiques de rémunération en 2019, de nos processus de prise de décisions ayant régi la rémunération des membres de la haute direction, de la façon dont le rendement a été évalué et des décisions touchant la rémunération de chacun des membres de la haute direction visés qui en ont découlé.

Le comité RH administre les programmes de rémunération de la Société au nom du conseil et il surveille tous les aspects de la rémunération des membres de la haute direction dans le cadre de nos efforts continus pour répondre aux attentes de nos parties prenantes. Le comité RH évalue soigneusement la façon dont sont établies les mesures et les cibles de rendement et présente des recommandations au conseil à ce sujet. Ces mesures et ces cibles reflètent la philosophie de la Société en matière de rémunération au rendement, ainsi que ses priorités stratégiques à court et à long terme. L'atteinte de ces cibles doit se faire dans le respect des principes de gestion prudente du risque, d'une saine gouvernance et des normes et règlements pertinents. Guidé par ces principes, le comité RH supervise l'adoption des objectifs de rendement de la Société et évalue nos programmes de rémunération des membres de la haute direction, y compris les paiements à l'équipe de haute direction, tout en s'efforçant de toujours améliorer nos pratiques et nos normes.

Au nom du comité RH et du conseil, je suis heureux de partager avec vous notre démarche en matière de rémunération des membres de la haute direction.

Nominations à l'équipe de haute direction

Hydro One a commencé l'année 2019 avec un président et chef de la direction par intérim, M. Paul Dobson, et une équipe de haute direction en transition.

Le 10 mai 2019, le conseil a nommé M. Mark Poweska président et chef de la direction de Hydro One. Depuis sa nomination, M. Poweska a mis sur pied une solide équipe de haute direction composée de personnes talentueuses recrutées à l'intérieur et à l'extérieur de la Société. Un processus continu et rigoureux de planification de la relève, ayant pour but de trouver, d'évaluer et de former des leaders, a mené à la promotion interne de cinq de nos huit membres de l'équipe de haute direction actuelle. Nous nous félicitons aussi d'avoir attiré dans notre équipe de haute direction des candidats externes de si haut calibre.

Le comité RH et le conseil sont persuadés que M. Poweska et son équipe de haute direction possèdent les compétences nécessaires pour diriger efficacement l'entreprise. La nouvelle stratégie axée sur l'Ontario communiquée le 7 novembre 2019 témoigne des aptitudes de cette équipe. Forte d'une équipe de haute direction stable, l'entreprise est bien placée pour mettre en œuvre cette nouvelle stratégie, axée sur la création de valeurs pour nos actionnaires et nos clients.

Faits saillants de 2019

Stratégie – Le 7 novembre 2019, Hydro One a lancé sa stratégie axée sur l'Ontario visant à accroître la valeur pour toutes les parties prenantes. Les cinq priorités stratégiques sont les suivantes :



Planifier, concevoir
et bâtir le réseau
de l'avenir



Devenir le service
public le plus
sécuritaire et
efficient qui soit



Être un partenaire
de confiance



Défendre les intérêts
de nos clients et les
aider à prendre des
décisions éclairées



Faire croire
l'entreprise
en innovant

Ces priorités reposent sur les trois vecteurs suivants :

1

Les femmes et les hommes, pour
inspirer les employés et préparer
la main-d'œuvre qui saura répondre
à nos besoins changeants

2

La réglementation, pour appuyer
notre vision stratégique

3

La technologie, pour améliorer
l'efficacité de notre main-d'œuvre

L'entreprise a entamé un processus exhaustif d'élaboration de son plan stratégique quinquennal, lequel est appuyé par des initiatives claires et assorti de mesures de rendement clés. La stratégie met l'accent sur une croissance durable soutenue dans les secteurs d'activités réglementés et non réglementés de Hydro One, ce qui comprend tirer parti de l'énergie verte dans nos activités pour réduire notre empreinte carbone.

Gestion des talents – La gestion des talents, en particulier la planification de la relève et l'accélération de la formation des employés à fort potentiel, est demeurée une priorité à l'ordre du jour du comité RH. Grâce à nos processus robustes de gestion des talents, nous avons pu perfectionner les talents de nos membres de la haute direction dont nous avons besoin pour soutenir notre stratégie commerciale à long terme et gérer la relève. Tel qu'il a été communiqué dans notre analyse de la rémunération de l'an dernier, au deuxième semestre de 2018 et au premier trimestre de 2019, le conseil a conclu des conventions de maintien en poste avec certains membres de la haute direction, dont trois membres de la haute direction visés, afin de procurer une stabilité à l'entreprise au cours de sa transition vers un nouveau président et chef de la direction et une équipe de haute direction renouvelée.

Engagement auprès des parties prenantes – La Société a continué de démontrer son engagement inébranlable à comprendre les intérêts des investisseurs, des organismes de réglementation, des administrations publiques et des collectivités dans lesquelles elle évolue, ainsi qu'à maintenir et à améliorer les relations à long terme avec ces parties prenantes. En 2019, nous avons accru notre engagement auprès des parties prenantes en ce qui a trait aux pratiques de rémunération de la Société et obtenu des conseils indépendants supplémentaires au sujet des pratiques de rémunération des membres de la haute direction.

Aperçu du programme de rémunération des membres de la haute direction

Le programme de rémunération des membres de la haute direction de la Société a été conçu pour intéresser et maintenir en poste tous les membres de la haute direction en leur offrant des occasions concurrentielles raisonnables, dans un cadre de rémunération au rendement qui tient compte de toutes les parties prenantes. Le programme vise à inciter les membres de la haute direction à réaliser notre stratégie d'entreprise et à accroître la valeur à long terme pour les actionnaires. Le programme de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One respecte aussi la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One* (la Loi sur la responsabilisation de Hydro One) et la directive (la directive) émise par le Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario (le Conseil de gestion du gouvernement) le 21 février 2019 en vertu de la Loi sur la responsabilisation de Hydro One.

Hydro One a soumis un nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction au Conseil de gestion du gouvernement, qui l'a approuvé le 7 mars 2019. Les principaux éléments du nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction comprennent notamment les suivants : une rémunération directe totale maximale (salaire de base, rémunération incitative à court terme et rémunération incitative à long terme) de 1,5 million de dollars pour le président et chef de la direction, une rémunération directe totale maximale pour les autres membres de la haute direction ne pouvant excéder 75 % de la rémunération directe totale maximale du président et chef de la direction, des régimes de retraite et des avantages sociaux ne pouvant excéder ceux des cadres qui ne font pas partie de la haute direction.

Décisions relatives à la rémunération en 2019

Un examen détaillé des programmes de rémunération a été réalisé pour assurer la conformité du nouveau cadre de rémunération de la haute direction à la directive émise par le Conseil de gestion du gouvernement. Le comité RH a approuvé plusieurs modifications apportées à la structure de la rémunération, notamment les suivantes :

- ajustement des paiements maximaux pour la rémunération incitative à court terme et la rémunération incitative à long terme;
- adoption d'un nouveau régime de rémunération incitative à long terme réglée en espèces (le RILT réglé en espèces);
- mise à jour des exigences relatives à la propriété d'actions pour tenir compte du nouveau RILT réglé en espèces.

Les renseignements détaillés sur le nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction sont présentés à partir de la page 56.

Le comité RH continue de suivre les tendances du marché pour assurer que l'entreprise répond aux besoins de toutes les parties prenantes par une démarche appropriée en matière de rémunération. À cette fin, le comité RH a adopté le rendement total relatif pour les actionnaires comme mesure de rendement concernant les attributions au titre du RILT de 2020 et s'est servi de l'indice plafonné des services aux collectivités S&P TSX comme référence. Cette mesure de rendement s'ajoutera au résultat par action ordinaire et aux mesures de productivité actuels. Ces mesures de rendement permettront d'harmoniser davantage la valeur pour les actionnaires et la rémunération des membres de la haute direction.

Rendement en 2019

Hydro One a connu une excellente année et a procuré un rendement total pour les actionnaires de 29 % en tirant parti de paramètres fondamentaux opérationnels robustes, en stabilisant l'équipe de haute direction, en adoptant une stratégie axée sur l'Ontario, en augmentant l'efficacité et en réduisant les frais d'exploitation. Après l'adoption de la stratégie axée sur l'Ontario, S&P Global Ratings a modifié la perspective de la note attribuée à Hydro One, la faisant passer de négative à stable, et Moody's Investors Service a haussé la note attribuée à Hydro One Inc., la faisant passer de Baa1 (stable) à A3 (stable).

Parmi les principales réalisations de la Société, mentionnons celles ci :

- adoption d'une nouvelle stratégie;
- bénéfice net ajusté de 918 millions de dollars pour les porteurs d'actions ordinaires, ou de 1,54 \$ par action, contre 807 millions de dollars ou 1,35 \$ en 2018;
- investissements en capital d'environ 1,7 milliard de dollars dans l'expansion du réseau d'électricité et le renouvellement et la modernisation de l'infrastructure existante;
- économies de productivité d'environ 202 millions de dollars en 2019, une augmentation d'environ 49 % par rapport à 2018;
- réduction des frais d'exploitation d'environ 51 millions de dollars en 2019 et en 2018, reflétant des réductions de coûts des activités de 4,7 %;
- reconnaissance de son leadership en matière de rétablissement de courant, comme en témoignent les prix que lui a décernés l'Edison Electric Institute (EEI) pour l'aide d'urgence offerte à la suite des incendies incontrôlés mortels survenus en Californie en 2018 et pour l'aide accordée à Manitoba Hydro après une violente tempête en octobre 2019;
- reconnaissance de ses efforts en matière de durabilité, comme en témoignent sa nomination parmi les 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada au classement de Corporate Knights et sa nomination une fois encore d'« entreprise Électricité durable » par l'Association canadienne de l'électricité pour une autre période de cinq ans en 2020;
- nomination parmi les meilleurs employeurs du Canada en 2019, pour la cinquième année consécutive, pour les services aux employés exemplaires qu'elle offre.

La philosophie de Hydro One en matière de rémunération repose sur le principe de rémunération conditionnelle liée à des résultats de rendement qui créent de la valeur pour toutes les parties prenantes. En fonction de la carte de pointage de 2019 qui met l'accent sur les principales mesures opérationnelles, le conseil a approuvé un paiement annuel de 113,74 % au titre du régime incitatif à court terme (le RICT). Une description complète des mesures et des résultats du rendement selon la carte de pointage de l'entreprise de 2019 est présentée à la rubrique « Décisions relatives à la rémunération incitative à court terme en 2019 » commençant à la page 66.

Notre RILT est lié à la création de valeur à long terme pour les actionnaires. Aux fins des droits à la valeur d'actions liés au rendement (DVALR) de 2017, la croissance du bénéfice par action et le rendement en dividende ont été mesurés pour la période de trois ans close le 31 décembre 2019. Le solide rendement financier de Hydro One durant cette période a donné lieu à un multiplicateur de rendement de 200 %. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Décisions relatives à la rémunération incitative à long terme en 2019 » (page 73).

Priorités de 2020

L'équipe de direction a récemment été élargie avec l'arrivée de M. David Lebeter à titre de chef de l'exploitation et de M^{me} Darlene Bradley qui a assumé le poste de chef de la sécurité. Maintenant que ces postes de direction essentiels ont été comblés, la gestion des talents demeurera une priorité pour l'entreprise, et le comité RH continuera de se concentrer sur la planification de la relève et l'accélération de la formation des employés à fort potentiel.

En 2020, le comité RH suivra les progrès accomplis par Hydro One dans la mise en œuvre de son plan stratégique quinquennal présenté par la direction, portant une attention particulière à l'évolution d'une culture organisationnelle qui favorise le développement, la responsabilisation et un environnement de travail sain, notamment la santé mentale et le bien-être en général. De plus, le comité RH suivra la performance de la Société au titre du rendement total relatif pour les actionnaires dans le but d'harmoniser davantage la rémunération avec la création de valeur pour les actionnaires.

Hydro One a fait de grands pas dans l'exécution de son mandat relatif à la diversité et à l'inclusion, visant la création de la meilleure culture d'inclusion dans le secteur, comme en fait foi le prix d'excellence 2019 pour la diversité et l'inclusion en milieu de travail que lui a décerné Ressources humaines, industrie électrique du Canada. Nous continuerons de suivre activement les initiatives qui témoignent de l'engagement de Hydro One à promouvoir la diversité et l'inclusion.

Nous vous remercions de votre soutien constant et du temps consacré à la lecture de l'analyse de la rémunération qui suit. Nous espérons qu'elle vous donne des renseignements clairs et pertinents vous permettant de comprendre et d'évaluer notre programme et nos pratiques de rémunération de la haute direction et d'exercer votre droit de vote sur la rémunération de façon éclairée à la prochaine assemblée annuelle. Nous serons heureux de prendre connaissance de vos commentaires ou de vos questions et nous vous invitons à les transmettre par courriel à l'attention de la secrétaire générale à l'adresse CorporateSecretary@www.hydroone.com.

Cordialement,



Melissa Sonberg

Présidente du comité des ressources humaines

II – Analyse de la rémunération

La présente analyse de la rémunération (l'analyse de la rémunération) fournit des renseignements au sujet de l'approche de la Société en matière de rémunération en 2019, ainsi que de ses pratiques, de ses politiques et de ses programmes de rémunération au cours de cette année-là. Elle porte sur Hydro One et ses filiales, y compris Hydro One Inc. Sauf si le contexte exige une autre interprétation, dans la présente analyse, les termes « Société » et « Hydro One » désignent Hydro One et ses filiales, et le terme « membres de la haute direction » désigne les employés de la Société qui occupent un poste de vice-président ou un poste d'un échelon supérieur, y compris les membres de la haute direction visés (se reporter à la rubrique « Membres de la haute direction visés » à la page 62). L'équipe de haute direction comprend les employés qui relèvent du président et chef de la direction et qui occupent un poste de vice-président directeur ou de premier vice-président.

A. Philosophie et pratiques de rémunération

i. Principes directeurs concernant la rémunération

La présente circulaire porte principalement sur le sommaire de la rémunération des membres de la haute direction visés pour l'exercice clos en 2019 et sur la philosophie, les pratiques et les politiques en matière de rémunération des membres de la haute direction qui s'appliquaient au cours de l'exercice.

Philosophie en matière de rémunération de la haute direction en 2019

Le programme de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One offre une possibilité de rémunération totale visant à attirer, à maintenir en poste, à motiver et à récompenser des membres de la haute direction qui possèdent le talent et les compétences nécessaires pour mettre en oeuvre la stratégie de Hydro One, développer ses activités et accroître la valeur pour les actionnaires. En 2019, compte tenu de l'adoption du nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction, le conseil a passé en revue la philosophie en matière de rémunération de la haute direction pour qu'elle corresponde à ce nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction. Le tableau qui suit présente les principes confirmés par le conseil et qui nous ont servi pour prendre des décisions éclairées concernant la rémunération :

Principe	Objectif
Axé sur le rendement	Verser une rémunération liée au rendement et faire concorder les objectifs de rendement avec la stratégie et les valeurs fondamentales sur des horizons à court terme et à long terme en vue de renforcer nos objectifs commerciaux stratégiques et une culture axée sur le rendement.
Vision à long terme	Récompenser une croissance durable favorisant la création de valeur à long terme pour les actionnaires et les clients.
Rémunération concurrentielle	Intéresser et maintenir en poste des employés très performants au moyen d'une rémunération alignée sur celle du marché.
Responsabilisation individuelle	Favoriser une culture d'engagement et de responsabilisation individuelle, tout en encourageant le travail en équipe.
Approche équilibrée à l'égard des risques	Soutenir une prise de risques appropriée qui tient compte des objectifs de la Société à court et à long terme.
Responsabilité partagée	Obliger les employés à partager les risques et les responsabilités liés à leurs besoins courants et futurs.
Rémunération simple et intégrée	Offrir des programmes qui sont simples à comprendre et à gérer et qui transmettent la valeur intégrée des récompenses pécuniaires et non pécuniaires.

ii. Pratiques de rémunération de 2019 en un coup d'œil

Le tableau qui suit donne un aperçu des pratiques de rémunération des membres de la haute direction que nous avons mises en place pour stimuler le rendement et créer de la valeur pour les actionnaires.

✓ Ce que Hydro One fait	✗ Ce que Hydro One ne fait pas
✓ Rémunération au rendement (se reporter aux pages 51 et 74)	✗ Interdiction de couverture (se reporter à la page 59)
✓ Paiements plafonnés au titre de la rémunération incitative (se reporter à la page 57)	✗ Aucun prêt aux membres de la haute direction
✓ Conseils indépendants sur la rémunération (se reporter à la page 56)	✗ Aucun rechargement d'options ni aucun plafond imposé au régime d'options à réserve perpétuelle
✓ Analyse comparative (se reporter à la page 58)	✗ Aucune révision du prix des options d'achat d'actions
✓ Exigences relatives à la propriété d'actions (se reporter à la page 59)	✗ Aucune disposition de changement de contrôle à simple élément déclencheur (se reporter à la page 83)
✓ Ajustement de la rémunération incitative – principes et pratiques. Définition des conditions précises dans lesquelles le conseil peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour tenir compte de circonstances exceptionnelles qui ne sont pas prévues par les mesures de rendement établies au début de la période de rendement (se reporter à la page 59)	
✓ Récupération (se reporter à la page 59)	
✓ Délais couverts par les régimes de rémunération incitative (se reporter aux pages 66 à 72)	
✓ Acquisition des droits en fonction du rendement (se reporter aux pages 57 à 72)	
✓ Rémunération conditionnelle (se reporter aux pages 65 à 72)	
✓ Rémunération en harmonie avec les rendements obtenus par les actionnaires (se reporter à la page 52)	
✓ Part négligeable des avantages indirects dans la rémunération totale des membres de la haute direction (se reporter à la page 76)	
✓ Limites du nombre d'actions pouvant être émises aux termes des régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (se reporter aux pages 85 et 89)	

Comité des ressources humaines

Le comité RH est chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance à l'égard de l'intéressement et du maintien en poste des membres clés de la haute direction (se reporter à la rubrique « Gouvernance – Rapports des comités – Comité des ressources humaines » à la page 47).

Tous les membres de notre comité RH ont acquis l'expérience pertinente suivante dans le domaine des ressources humaines et de la rémunération pour avoir été membres de la haute direction (ou l'équivalent) d'une grande entreprise et/ou avoir déjà siégé au comité de rémunération d'une société cotée en bourse ou autrement, et avoir assisté à des séances de formation continue à l'intention des membres du conseil et de ses comités :

- expérience dans le domaine des ressources humaines (expérience des programmes d'avantages sociaux, de retraite et de rémunération (plus particulièrement la rémunération de membres de la haute direction);
- expérience dans le domaine de la gestion des risques (connaissance et expérience des contrôles de risques internes, de l'évaluation des risques et de la communication des risques liés à la rémunération des membres de la haute direction);
- expérience comme haut dirigeant (expérience comme membre de la haute direction ou dirigeant d'une société ouverte ou d'une grande entreprise).

Veuillez consulter les notices biographiques des membres de notre comité RH qui figurent aux pages 16 et suivantes et la présentation de leurs autres compétences et expériences qui sont décrits à la page 32.

Conseillers en rémunération

Le comité RH a recours aux services de consultants externes indépendants pour obtenir des conseils et des consultations sur les questions de rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs.

En octobre 2018, Mercer (Canada) limitée (Mercer) a été retenue par le comité RH comme consultant indépendant chargé de l'aider à élaborer le nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction et de fournir des données et des conseils qui aideront le comité RH à remplir son mandat. Avant la nomination des membres du conseil actuel, Huggessen Consulting Inc. et Hexarem Inc. étaient les consultants en matière de rémunération et fournissaient des conseils indépendants sur les pratiques de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One Inc., notamment en ce qui a trait aux dispositions de changement de contrôle et de cessation d'emploi.

Toutes les décisions et toutes les mesures prises par le comité RH et le conseil l'ont été en fonction de nombreux facteurs et de nombreuses considérations qui peuvent refléter, mais qui ne reflètent pas nécessairement, l'information ou les conseils fournis par les conseillers.

Voici le total des honoraires versés (arrondis et taxes incluses) à Mercer et à d'autres conseillers en rémunération pour des services liés à la rémunération des membres de la haute direction ou des services connexes qui ont été fournis au comité RH en 2019 et en 2018 :

Conseiller en rémunération	Frais pour services professionnels (en \$ CA)		
	Exercice	Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction ¹⁾	Autres frais ³⁾
Mercer (Canada) limitée¹⁾	2019	240 931 \$	29 110 \$
	2018	376 050 \$	133 078 \$
Huggessen Consulting Inc.²⁾⁴⁾	2019	0 \$	0 \$
	2018	122 842 \$	0 \$
Hexarem Inc.⁴⁾	2019	0 \$	0 \$
	2018	95 617 \$	0 \$
Total des honoraires⁴⁾	2019	240 931 \$	29 110 \$
	2018	594 509 \$	133 078 \$

Notes:

- 1) En 2018, les services de Mercer ont également été retenus par le président du comité de gouvernance pour qu'elle procède à une analyse comparative de la rémunération des administrateurs de Hydro One qui n'étaient pas membres de la direction de Hydro One et qu'elle agisse à titre de conseiller en rémunération indépendant.
- 2) En 2018, les services de Huggessen Consulting Inc. ont également été retenus par le président de l'ancien conseil dont les membres avaient été élus à l'assemblée annuelle de la Société tenue le 15 mai 2018, pour qu'elle procède à une analyse comparative de la rémunération des administrateurs de Hydro One qui n'étaient pas membres de la direction de Hydro One.
- 3) En 2018 et en 2019, et comme les années antérieures, Mercer a présenté une analyse comparative de la rémunération sur certains secteurs du marché qui a pris la forme d'un sondage personnalisé dirigé par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la CEO) aux fins de la présentation de la requête en révision de tarifs de distribution et de transport auprès de la CEO. Cette analyse n'est pas reliée à la rémunération des membres de la haute direction. Même si le comité RH n'est pas tenu d'approuver le mandat lié à l'étude comparative de la CEO avant qu'il soit exécuté, le mandat est exécuté par un consultant de Mercer autre que le consultant de Mercer qui donne des conseils au comité RH. Le total des honoraires de ce mandat s'est élevé à 29 110 \$ en 2019 et à 133 078 \$ en 2018. Les différents conseillers n'ont pas exigé d'autres honoraires que ceux concernant les questions liées à la rémunération des membres de la haute direction en 2018 ou en 2019 pour des mandats confiés par le comité RH ou le conseil.
- 4) Les services de Huggessen Consulting Inc. et de Hexarem Inc. n'ont pas été retenus par le conseil actuel. Par conséquent, aucuns honoraires ne leur ont été versés en 2019.

B. Nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction

Hydro One est résolue à intéresser, à maintenir en poste et à motiver les employés talentueux dont elle a besoin pour mener à bien sa stratégie dans le respect de son nouveau cadre de rémunération, grâce à des programmes de rémunération raisonnables qui comprennent un salaire de base, une rémunération incitative à court et à long terme, un régime de retraite et des avantages sociaux.

Le texte qui suit présente un sommaire des événements qui ont mené à l'adoption du nouveau cadre de rémunération et de ses principales caractéristiques.

Le 15 août 2018, la Province a adopté la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One*. En vertu de cette loi, le conseil devait établir un nouveau cadre de rémunération pour le conseil d'administration, le chef de la direction et d'autres membres de la haute direction en consultation avec la Province et les cinq autres plus gros actionnaires de Hydro One au plus tard le 15 février 2019. Le cadre de rémunération proposé de la Société n'a pas été approuvé et, le 21 février 2019, conformément aux pouvoirs que lui confère la Loi sur la responsabilisation de Hydro One, le Conseil de gestion du gouvernement a émis une directive à l'endroit de Hydro One au sujet de la rémunération des membres de la haute direction. La directive énonce certaines exigences en matière de rémunération applicables au chef de la direction de Hydro One, à d'autres membres de la haute direction (vice président ou poste d'un échelon supérieur) et à son conseil lors de l'élaboration du cadre de rémunération. Suivant la directive, Hydro One était tenue de soumettre un nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction au Conseil de gestion du gouvernement pour examen et approbation définitive. Le 28 février 2019, Hydro One Limited a soumis, pour approbation, un nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction qui comprenait les éléments énoncés dans la directive au Conseil de gestion du gouvernement, qui l'a approuvé le 7 mars 2019.

Les principaux éléments du nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction comprennent, entre autres, ce qui suit :

- une rémunération directe totale maximale (salaire de base, rémunération incitative à court terme et rémunération incitative à long terme) de 1 500 000 \$ pour le président et chef de la direction;
- une rémunération directe totale maximale pour les autres membres de la haute direction ne pouvant dépasser 75 % de la rémunération directe totale maximale du président et chef de la direction;
- la rémunération directe totale maximale peut être ajustée annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario ou, si celui-ci est inférieur, du taux annuel auquel la rémunération directe totale maximale peut être ajustée pour les cadres non membres de la haute direction;
- le régime de retraite et les avantages sociaux auxquels ils ont droit ne peuvent être supérieurs à ceux offerts aux cadres qui ne sont pas membres de la haute direction;
- les autres primes (dont les primes à la signature), les avantages indirects ou les options d'achat d'actions ne sont pas permis.

Afin de respecter le nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction, le 25 mars 2019, le comité RH a recommandé et le conseil a approuvé les modifications supplémentaires suivantes apportées au programme de rémunération :

- la fourchette de paiement aux termes du RICT et du RILT a été ajustée, se situant entre 0 et 150 % (réduction du maximum de 200 %) et les paiements incitatifs ont été plafonnés à 100 % pour le président et chef de la direction et les vice-présidents directeurs;
- adoption d'un nouveau RILT réglé en espèces lié au rendement (résumé à la page 72) pour assurer le respect de la rémunération maximale pouvant être versée suivant la directive et le nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction;
- modification des exigences relatives à la propriété d'actions en fonction du nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction (expliqué à la page 59);
- les membres de la haute direction embauchés ou promus une fois le nouveau cadre de rémunération en vigueur n'ont pas droit à un régime de retraite ou à des avantages sociaux qui sont supérieurs à ceux offerts aux cadres qui ne sont pas membres de la haute direction. Les contrats de travail des membres de la haute direction visés et des autres membres de la haute direction embauchés avant l'approbation du nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction demeurent en vigueur conformément au droit du travail.

C. Analyse comparative de la rémunération des membres de la haute direction visés

En 2019, le conseil a retenu les services de Mercer pour qu'elle réalise un examen exhaustif du programme de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One. Dans le cadre de cet examen, Mercer a établi un groupe de comparaison aux fins de la rémunération, qu'elle a mis à jour en 2019 et qui est composé de 13 entreprises canadiennes, notamment de sociétés cotées en bourse des secteurs de l'énergie et des services publics et de grandes entreprises de services publics appartenant à des gouvernements. Ce groupe de comparaison a été établi en tenant compte de ce qui suit :

- les principales activités de Hydro One à titre de plus important fournisseur de services de transport et de distribution d'électricité au Canada;
- la dynamique unique de la structure de propriété complexe de Hydro One, société cotée en bourse dans laquelle la Province détient un investissement important;
- les considérations particulières inhérentes aux entreprises très réglementées qui ont de grandes répercussions sociales.

Ce groupe de comparaison a servi de base à la structure de rémunération directe totale des membres de la haute direction visés de Hydro One, qui doivent tous posséder des compétences pointues et une expérience avérée dans la direction d'entreprises complexes et de grande envergure. La rémunération des membres de la haute direction visés de Hydro One a été structurée en vue de répondre aux exigences de la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One*, c'est pourquoi elle ne cible aucun rang centile (comme la médiane) de ce groupe de comparaison. Cela dit, l'étude des pratiques des entreprises comparables et de la philosophie en matière de rémunération de Hydro One montre que la rémunération directe totale des membres de la haute direction visés se compose de leur salaire de base et, dans une proportion importante, de la rémunération conditionnelle liée au rendement, ce qui cadre avec des mesures de rendement claires et les attentes des actionnaires à court terme et à long terme.

Pour plus de détails sur la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés en 2019, se reporter à la rubrique « Composition de la rémunération cible » à la page 74.

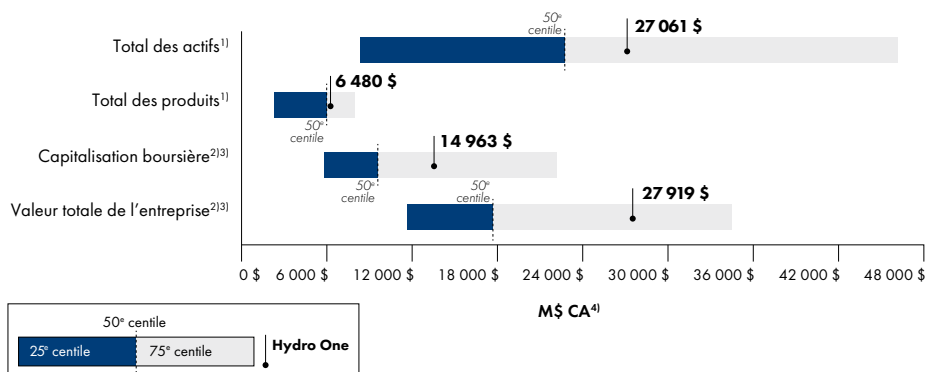
Groupe de comparaison principal aux fins de la rémunération

Les entreprises comparables ont été sélectionnées en fonction d'un certain nombre de considérations, comme le secteur, la taille et la structure de propriété (entreprises des secteurs privés et publics). Les entreprises choisies avaient une taille similaire à celle de Hydro One Limited, qui se situent actuellement entre le 50^e et le 75^e centile du groupe de comparaison pour chaque critère étudié.

Groupe de comparaison aux fins de la rémunération

Entreprises du secteur privé	Entreprises du secteur public
AltaGas Ltd.	British Columbia Hydro and Power Authority
ATCO Ltd.	ENMAX Corporation
Emera Incorporated	Hydro-Québec
Fortis Inc.	Ontario Power Generation Inc.
Inter Pipeline Ltd.	Toronto Hydro Corporation
Keyera Corp.	
Pembina Pipeline Corporation	
TransAlta Corporation	

Analyse du groupe de comparaison



Notes :

- 1) Le total des actifs et le total des produits sont calculés au 31 décembre 2019 et pour la période de 12 mois close à cette date, respectivement.
- 2) La capitalisation boursière de Hydro One se chiffrait à quelque 15 milliards de dollars et la valeur totale de son entreprise, à quelque 28 milliards de dollars au 31 décembre 2019.
- 3) Au 31 décembre 2019, la « capitalisation boursière » correspond au produit de la multiplication du nombre d'actions ordinaires en circulation par le cours de clôture, et la « valeur totale de l'entreprise » correspond à la somme de la capitalisation boursière et de la dette nette. Les entreprises du secteur public sont exclues de ces statistiques, car il est impossible d'en calculer la capitalisation boursière et la valeur totale de l'entreprise.
- 4) Les renseignements fournis dans ce diagramme ont été dressés par Mercer au moyen de données obtenues de S&P Capital IQ.

D. Gouvernance liée à la rémunération

i. Gestion des risques

Le programme de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One est structuré de manière à créer un équilibre approprié entre les risques et les récompenses conformément au profil de risque de la Société et à faire en sorte que les pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessifs par les membres de la haute direction. Les pratiques d'atténuation des risques comprennent les pratiques de rémunération décrites ci après. Le comité RH passe en revue chaque année les pratiques de rémunération de Hydro One pour assurer qu'elles cadrent avec les plans stratégiques, le profil de risque et les principes de gestion des risques de la Société.

ii. Pratiques de rémunération

Pratique	Description						
Exigences relatives à la propriété d'actions ¹⁾	Pour harmoniser davantage les intérêts des membres de la haute direction de la Société avec ceux de ses actionnaires, la Société dispose d'exigences relatives à la propriété d'actions qui sont établies en fonction du niveau du poste. Les membres de la haute direction de la Société sont donc assujettis à des exigences relatives à la propriété d'actions qu'ils peuvent remplir au moyen de la propriété directe ou véritable d'actions ordinaires de la Société, de droits différés à la valeur d'actions de la direction (les DDVA de la direction), d'attributions liées au rendement au titre du RILT réglé en espèces, jusqu'à hauteur de 25 %²⁾ et/ou de droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (les DVAAR) dont les droits sont acquis en fonction de l'écoulement du temps et qui ont été octroyés aux termes des anciens régimes incitatifs à long terme. Les personnes ont sept ans³⁾ à compter a) de la date de clôture du premier appel public à l'épargne portant sur les actions de Hydro One réalisés en novembre 2015 ou, si cette date est postérieure, b) de la date à laquelle elles sont devenues assujetties pour la première fois aux exigences relatives à la propriété d'actions. Les membres de la haute direction qui sont promus à un poste dont l'exigence relative à la propriété d'actions est plus élevée ont jusqu'au septième anniversaire de la date de leur promotion pour respecter cette nouvelle exigence. Les membres de la haute direction doivent maintenir le seuil indiqué à la date de leur départ à la retraite durant 24 mois (dans le cas du président et chef de la direction, mais non dans le cas du président et chef de la direction par intérim) ou 12 mois (dans le cas des autres membres de la haute direction). Les exigences relatives à la propriété d'actions établies en fonction d'un multiple du salaire de base annuel⁴⁾ sont indiquées ci après : <table><tr><td>Président et chef de la direction</td><td>3x</td></tr><tr><td>Employés qui relèvent directement du président et chef de la direction – vice-présidents directeurs ou leurs équivalents</td><td>2x</td></tr><tr><td>Tous les autres membres de la haute direction – premiers vice-présidents ou leurs équivalents et vice-présidents ou leurs équivalents</td><td>1x</td></tr></table>	Président et chef de la direction	3x	Employés qui relèvent directement du président et chef de la direction – vice-présidents directeurs ou leurs équivalents	2x	Tous les autres membres de la haute direction – premiers vice-présidents ou leurs équivalents et vice-présidents ou leurs équivalents	1x
Président et chef de la direction	3x						
Employés qui relèvent directement du président et chef de la direction – vice-présidents directeurs ou leurs équivalents	2x						
Tous les autres membres de la haute direction – premiers vice-présidents ou leurs équivalents et vice-présidents ou leurs équivalents	1x						
Interdiction de couverture	Il est interdit aux administrateurs, aux membres de la haute direction et aux autres employés d'acheter des instruments financiers qui sont destinés à couvrir, à neutraliser ou à autrement réduire ou limiter leur risque économique, y compris une baisse de la valeur marchande des titres de capitaux propres de la Société accordés à titre de rémunération ou détenus, directement ou indirectement, par ces personnes ou de par ailleurs compromettre l'harmonisation de leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Les opérations interdites comprennent les stratégies de couverture, les opérations visant la monétisation de titres de capitaux propres, les opérations comportant des ventes à découvert, des options de vente, des options d'achat, des contrats de change, des dérivés et d'autres types d'instruments financiers (dont des contrats à terme variables prépayés, des swaps sur titres de capitaux propres, des tunnels et des fonds négociés en bourse), ainsi que le nantissement ou l'octroi de quelque autre sûreté que ce soit à l'égard des titres de capitaux propres de la Société à titre de garantie d'un prêt lorsque le recours est limité au titre donné en garantie.						
Interdiction d'opérations	Il est interdit aux membres de la haute direction d'effectuer des opérations sur les titres de Hydro One pendant notre période d'interdiction des opérations et à tout autre moment où ils ont en leur possession de l'information importante encore inconnue du public.						
Ajustements de la rémunération incitative – principes et pratiques	Hydro One est déterminée à atteindre toutes les cibles fixées au début de la période de référence de la rémunération incitative. Il pourrait cependant y avoir des circonstances exceptionnelles qui échappent au contrôle de la direction. En 2019, le comité RH a établi des principes et des pratiques concernant les ajustements de la rémunération incitative. Ces principes et ces pratiques ont pour but de préciser les circonstances et la procédure à suivre pour tenir compte de circonstances exceptionnelles.						
Récupération	Les membres de la haute direction peuvent être appelés à renoncer à leurs attributions incitatives en cours et à rembourser la rémunération incitative qui leur a déjà été versée en cas, notamment, de faute, d'inexactitude importante dans les résultats financiers de Hydro One, d'erreur dans une mesure financière ou une mesure d'exploitation utilisée pour établir le montant de la rémunération incitative, ou si les lois, les règles des bourses ou d'autres exigences réglementaires applicables les y obligent. Cette mesure s'applique aux primes en espèces, aux options, aux droits à la valeur d'actions liés au rendement (DVALR), aux DVAAR, à d'autres éléments de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres et aux attributions liées au rendement au titre du RILT réglé en espèces qui leur ont été attribués, qu'ils soient acquis ou non, y compris ceux qui ont déjà été payés ou réglés.						

Notes :

- 1) Les modifications apportées en 2019 aux divers aspects des exigences relatives à la propriété d'action ont été mises en œuvre pour permettre aux membres de la haute direction de remplir les exigences fondées sur le nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction.
- 2) Les attributions au titre du RILT réglé en espèces, qui mettent l'accent sur les paiements liés au rendement, ont été créées pour poursuivre l'harmonisation entre le rendement de la Société et les intérêts des actionnaires. Aux fins du calcul de l'exigence, 25 % de la valeur cible de l'attribution annuelle au titre du RILT réglé en espèces est prise en compte au cours de la période d'acquisition des droits. Dès l'acquisition des droits et le règlement en espèces, les attributions ne sont plus prises en compte aux fins de l'exigence.
- 3) Le délai pour respecter l'exigence relative à la propriété des actions par les membres de la haute direction est passé de cinq à sept ans le 25 mars 2019.
- 4) Le multiple du salaire de base du président et chef de la direction est passé de 5 à 3, celui des vice présidents directeurs, de 3 à 2, et celui de tous les autres membres de la direction est demeuré à 1.

iii. Vote consultatif sur la rémunération

Dans le cadre de ses lignes directrices sur la gouvernance, le conseil a adopté une politique sur la tenue d'un vote consultatif concernant la démarche en matière de rémunération de la haute direction (le vote consultatif sur la rémunération) à chaque assemblée annuelle. Ce vote vise l'obtention du point de vue des actionnaires sur la rémunération de la haute direction pour l'exercice clos juste avant l'assemblée annuelle des actionnaires, soit l'exercice 2019 dans le cas présent.

Le conseil a renoncé à appliquer l'exigence du vote consultatif sur la rémunération à l'assemblée annuelle de 2019 par suite des modifications importantes apportées en 2019 au cadre de rémunération des membres de la haute direction qui existait en 2018. La structure de rémunération des membres de la haute direction de la Société a été modifiée fondamentalement en raison de la directive du Conseil du gouvernement émise le 21 février 2019 en vertu de la Loi sur la responsabilisation de Hydro One. Cette loi a rendu obligatoires pour l'avenir certaines exigences relatives à la rémunération du chef de la direction, d'autres membres de la haute direction et des administrateurs de la Société, notamment des plafonnements de rémunération explicites. En dépit de ces restrictions obligatoires à la structure de rémunération pour l'avenir, le conseil estime que la démarche actuelle en matière de rémunération liée au rendement est alignée sur les intérêts des actionnaires et que le vote consultatif sur la rémunération par les actionnaires constitue une partie importante du dialogue engagé entre les actionnaires et le conseil sur la rémunération de la haute direction. Ainsi, le conseil a décidé d'offrir aux actionnaires l'occasion de faire connaître leur point de vue sur la nouvelle structure de rémunération de la Société à l'assemblée annuelle.

À l'assemblée, les actionnaires auront l'occasion de voter sur notre démarche en matière de rémunération des membres de la haute direction dans le cadre de l'examen de la résolution relative au vote consultatif sur la rémunération suivante :

« Il est résolu, à titre consultatif et sans diminuer le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, que les actionnaires acceptent la démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations remise en prévision de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2020 de la Société. »

La présente résolution respecte le modèle de résolution recommandé par la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance. L'approbation de la présente résolution nécessite son adoption à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents et les actionnaires représentés par procuration. Puisque votre vote est consultatif, il ne liera pas le conseil. Cependant, le conseil prendra en considération les résultats du vote lorsqu'il étudiera les mécanismes de rémunération futurs des membres de la haute direction. Les administrateurs de la Société demeurent responsables de la supervision des pratiques de rémunération des membres de la haute direction de la Société, et un vote consultatif positif des actionnaires n'a pas pour effet de les relever de ces responsabilités.

E. Processus de prise de décisions en matière de rémunération de la haute direction

Le processus décisionnel en matière de rémunération de Hydro One nécessite la participation de la direction, du comité RH, de conseillers externes en rémunération et, pour ce qui est de l'approbation définitive, du conseil. Le texte qui suit présente un aperçu général du processus que la Société a suivi par le passé pour établir la rémunération.

Afin de promouvoir des décisions solides et une analyse serrée des recommandations et de s'assurer que les incidences sur les différentes parties prenantes sont considérées, les recommandations de la direction sont d'abord présentées à une première réunion du comité RH, puis examinées et recommandées au conseil pour approbation à une réunion ultérieure. En tenant les discussions et les approbations à des réunions distinctes, nous estimons être en mesure d'élaborer des solutions réfléchies qui tiennent compte des incidences sur toutes nos parties prenantes. Au besoin, le comité RH ou le conseil peut demander une analyse supplémentaire.

Malgré ce qui précède, après l'adoption de la Loi sur la responsabilisation de Hydro One en août 2018, le comité RH, agissant pour le compte du nouveau conseil d'administration, a collaboré directement avec Mercer, son conseiller en rémunération indépendant, pour mettre sur pied un nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction. La direction a appuyé le comité RH et le conseil dans le cadre de ce mandat. En outre, le conseil a agi de façon proactive pour s'entretenir avec la Province et d'autres parties prenantes afin de s'assurer que nos programmes et processus de rémunération soient harmonisés avec toutes les priorités des parties prenantes. Le conseil a élaboré le nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction en conformité avec les exigences énoncées dans la directive du 21 février 2019 émise par le Conseil de gestion du gouvernement, et le Conseil de gestion du gouvernement l'a approuvé le 7 mars 2019.

En 2019, le comité RH a supervisé la mise en œuvre du nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction et a assuré le suivi du programme de rémunération afin qu’il produise les résultats attendus. Le comité RH pourrait apporter des ajustements au programme au fil du temps pour qu’il demeure conforme à la stratégie et aux objectifs à long terme de la Société, sous réserve des exigences de la Loi sur la responsabilisation de Hydro One et de la directive émise en vertu de celle-ci.

Le tableau qui suit résume le processus de prise de décisions de la Société en matière de rémunération.

	Direction	Comité RH	Conseillers en rémunération	Conseil
Structure de la rémunération	Élabore et recommande le programme de rémunération au comité RH	Examine et, au besoin, révisé la structure de rémunération, et en recommande l’approbation par le conseil	Fournissent au comité RH des recommandations fondées sur les pratiques exemplaires	Approuve le programme de rémunération, y compris les changements importants
Choix des mesures de rendement et des cibles annuelles	Établit des objectifs annuels pour la Société qui sont alignés sur sa stratégie, ainsi que des mesures de rendement pour les régimes incitatifs, y compris leur pondération	Examine et, au besoin, révisé les mesures de rendement pour les régimes incitatifs, et en recommande l’approbation par le conseil	Fournissent au comité RH des informations sur les pratiques du marché	Approuve les mesures et les cibles de rendement
Cibles établies pour la rémunération des membres de la haute direction	Établit et recommande au comité RH une rémunération cible et une rémunération variable pour les membres de la haute direction	Recommande la rémunération cible du président et chef de la direction au conseil pour approbation Examine et approuve la rémunération cible des employés qui relèvent directement du président et chef de la direction	Aident le comité RH à établir la rémunération cible	Approuve la rémunération cible du président et chef de la direction
Évaluation du rendement de la Société	Recommande au comité RH les résultats liés au rendement de l’entreprise	Examine et, au besoin, ajuste les résultats liés au rendement de l’entreprise, et en recommande l’approbation par le conseil	Soutiennent le comité RH dans son examen des résultats liés au rendement de l’entreprise, et déterminent si des ajustements sont nécessaires	Approuve les résultats liés au rendement
Évaluation du rendement individuel	Le président et chef de la direction évalue le rendement des employés qui relèvent directement de lui et fait des recommandations au comité RH au sujet de leur rémunération	Évalue le rendement du président et chef de la direction et fait des recommandations à ce sujet au conseil Examine le rendement des employés qui relèvent directement du président et chef de la direction		Approuve les résultats liés au rendement du président et chef de la direction
Rémunération sous forme d’attributions	Le président et chef de la direction fait des recommandations relativement à la rémunération des employés qui relèvent directement de lui	Examine, fixe et approuve la rémunération des employés qui relèvent directement du président et chef de la direction Recommande la rémunération du président et chef de la direction au conseil pour approbation	Fournissent des analyses appuyant la prise de décisions sur la rémunération, s’il y a lieu	Approuve la rémunération du président et chef de la direction

l’équipe de direction de Hydro One, le comité RH et nos conseillers en rémunération jouent tous un rôle essentiel dans l’établissement de la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société, ainsi que dans la gestion des risques liés à la rémunération.

F. Éléments de la rémunération et décisions

i. Membres de la haute direction visés

Aux fins des informations à fournir sur la rémunération, la présente analyse de la rémunération présente des informations sur le chef de la direction, le chef des finances, les trois autres membres de la haute direction qui sont les mieux rémunérés et qui ont fourni des services à la Société en 2019, et sur l'ancien président et chef de la direction. Les membres de la haute direction visés pour 2019 sont les suivants :

Nom	Titre
Mark Poweska¹⁾	Président et chef de la direction
Chris Lopez²⁾	Chef des finances
Saylor Millitz-Lee³⁾	Chef des ressources humaines
Jason Fitzsimmons	Chef du service à la clientèle et des affaires générales
Brad Bowness⁴⁾	Chef de l'information
Paul Dobson⁵⁾	Ancien président et chef de la direction/chef des finances

Notes :

- 1) M. Poweska a été nommé président et chef de la direction avec prise d'effet le 10 mai 2019.
- 2) M. Lopez a été nommé chef des finances avec prise d'effet le 9 mai 2019. M. Lopez a agi auparavant en qualité de chef des finances par intérim avec prise d'effet le 6 septembre 2018.
- 3) M^{me} Millitz-Lee a été nommée chef des ressources humaines avec prise d'effet le 10 juillet 2019. M^{me} Millitz-Lee a agi auparavant en qualité de chef des ressources humaines par intérim avec prise d'effet le 1^{er} avril 2019.
- 4) M. Bowness a été nommé chef de l'information avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019.
- 5) M. Dobson a remis sa démission avec prise d'effet le 31 mai 2019.

Les notices biographiques de nos membres de la haute direction actuelle en date du 31 décembre 2019 sont les suivantes :

Mark Poweska, 50 <i>Président et chef de la direction</i>	Se reporter à la notice biographique de Mark Poweska sous la rubrique « Profil des administrateurs » à la page 20.
Chris Lopez, 45 <i>Chef des finances</i>	Chris Lopez est chef des finances de Hydro One, poste qu'il occupe depuis mai 2019 après avoir été nommé chef de finances par intérim à la fin de 2018. M. Lopez s'est joint à Hydro One en 2016 à titre de premier vice président, Finances, et compte plus de 20 ans d'expérience à des postes aux responsabilités croissantes dans l'industrie des services publics. À titre de chef des finances, M. Lopez est responsable de la fonction finance de l'entreprise, y compris la trésorerie et la fiscalité, l'audit interne, les relations avec les investisseurs, la gestion des risques, les régimes de retraite et les services partagés. Il assume également la responsabilité de la croissance stratégique, y compris de Hydro One Telecom Inc. et des fusions et acquisitions. Avant de se joindre à Hydro One, il a été vice président, Planification générale et Fusions et acquisitions, chez TransAlta Corporation de 2011 à 2015, et directeur de l'exploitation, Finances, chez TransAlta de 2007 à 2011, en Alberta, au Canada. Il a aussi occupé des postes au sein de la haute direction financière chez TransAlta, de 1999 à 2007, en Australie. M. Lopez est titulaire d'un baccalauréat en administration de l'Université Edith Cowan en Australie et détient le titre de comptable agréé.
Saylor Millitz-Lee, 55 <i>Chef des ressources humaines</i>	Saylor Millitz-Lee est chef des ressources humaines de Hydro One, poste qu'elle occupe depuis le début de 2019, après avoir été vice présidente des ressources humaines. M^{me} Millitz-Lee s'est jointe à Hydro One en 2017 comme vice-présidente, Rétribution globale. À titre de chef des ressources humaines, M^{me} Millitz-Lee assure la supervision de toutes les questions liées au capital humain, ce qui comprend veiller à ce que Hydro One attire, embauche et maintienne en poste un personnel très performant pour réaliser la stratégie commerciale de la Société de façon sécuritaire et efficace, et à ce que la fonction ressources humaines fournisse un large éventail de services aux employés. M^{me} Millitz-Lee compte plus de 30 ans d'expérience en ressources humaines et a auparavant occupé des postes de responsable des ressources humaines pour Equifax Canada, l'Ontario Lottery and Gaming Corporation et l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Elle est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en sciences actuarielles de l'Université Western et détient le titre IAS.A.

Jason Fitzsimmons, 49

Chef du service à la clientèle et des affaires générales

Jason Fitzsimmons est chef du service à la clientèle et des affaires générales de Hydro One. À ce poste, il supervise les fonctions service à la clientèle, relations externes, communications et marketing, durabilité et relations avec les peuples autochtones. Avant d'occuper ce poste, il était vice président des relations de travail de la Société.

M. Fitzsimmons compte plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de l'électricité.

Avant de se joindre à la Société en 2016, M. Fitzsimmons était chef des négociations à l'Association des hôpitaux de l'Ontario et a occupé un certain nombre de postes de direction au sein d'Ontario Power Generation, y compris celui de vice président des ressources humaines de la division de l'énergie nucléaire.

Il est conseiller en ressources humaines agréé.

Brad Bowness, 44

Chef de l'information

Brad Bowness est chef de l'information de Hydro One et supervise la sécurité cybernétique et matérielle des activités, ainsi que tous les aspects des technologies de l'information et de l'exploitation.

M. Bowness compte plus de 20 ans d'expérience dans le secteur de l'électricité et a occupé plusieurs postes de haute direction auprès de Hydro One, y compris celui de vice président, Services de construction, de vice président, Transport et postes, et de vice président, Distribution.

Avant de se joindre à Hydro One, M. Bowness a passé six ans dans le secteur des conseils en gestion et de l'intégration des systèmes.

M. Bowness est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration de la Ivey Business School de l'Université Western.

ii. Éléments de la rémunération et décisions en 2019

La structure de rémunération de Hydro One comprend un salaire de base, une rémunération incitative à court terme, une rémunération incitative à long terme, un régime de retraite et des avantages sociaux.

Le tableau qui suit décrit les éléments de la rémunération des membres de la haute direction visés et les objectifs de chacun.

	Élément	Forme	Objectifs
Fixe	Salaire de base	Somme en espèces	- Intéresser et maintenir en poste des membres de la haute direction très compétents et expérimentés. - Procurer un revenu prévisible et stable.
	Régime de retraite	Régime de retraite à cotisations déterminées (le RRCD) ou régime de retraite à prestations déterminées (le RRPD) ¹⁾	Fournir des mécanismes de retraite viables et concurrentiels permettant d'intéresser et de maintenir en poste des employés talentueux.
	Avantages sociaux	Garanties d'assurance maladie, vie et invalidité collective	Aider les employés à faire face à certains aléas de la vie et promouvoir la santé et le bien-être au moyen d'une rémunération indirecte.

	Élément	Forme	Objectifs
Variable	Rémunération incitative à court terme	Somme en espèces – les membres de la haute direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de cette rémunération sous forme de DDVA de la direction	• Encourager et récompenser l'atteinte des objectifs annuels de rendement de l'entreprise. • Harmoniser le rendement et les récompenses individuels avec les objectifs de l'entreprise.
	Rémunération incitative à long terme	Rémunération liée au rendement réglée en espèces	• Motiver les membres de la haute direction et faire concorder leurs intérêts avec la stratégie à long terme et les intérêts des actionnaires. • Encourager le rendement à long terme soutenu. • Équilibrer l'attention accordée aux résultats à court terme et à long terme.
	Régime d'actionariat des membres de la direction ²⁾	Actions achetées sur le marché jusqu'à concurrence de 6 % du salaire de base, avec une cotisation de l'employeur de 50 %	• Encourager la propriété d'actions et faire concorder plus étroitement les intérêts des employés avec ceux des actionnaires.

Notes :

- 1) Le RRPD existant à l'intention des membres de la direction et des employés non syndiqués, qui a été établi initialement le 31 décembre 1999 par Hydro One Inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a été fermé aux nouveaux employés non syndiqués le 30 septembre 2015. Les membres de la haute direction visés (à l'exception de Brad Bowness) et les autres nouveaux employés non syndiqués embauchés le 1^{er} juillet 2015 ou après qui n'étaient pas admissibles au RRPD en date du 30 septembre 2015 participent au RRCD de Hydro One depuis le 1^{er} janvier 2016. Les employés non syndiqués en poste (y compris Brad Bowness) qui étaient admissibles au RRPD au 30 septembre 2015 continuent de participer au RRPD existant. Pour plus de détails sur le RRPD existant, voir la rubrique « Régime de retraite à prestations déterminées » à la page 75.
- 2) En 2015, la Société a aussi introduit des régimes d'octroi d'actions à l'intention des employés syndiqués admissibles. Même si ces régimes ne s'adressent pas aux membres de la haute direction de Hydro One (y compris les membres de la haute direction visés), ils font concorder plus étroitement les intérêts des employés syndiqués admissibles avec le succès de Hydro One. De plus, la Société a établi un régime d'actionnariat des employés représentés par la Society of United Professionals (la SUP) pour permettre à certains employés admissibles qui sont représentés par la SUP de faire l'acquisition d'actions ordinaires de la Société d'une façon pratique et périodique au moyen de déductions à la source.

a. Salaire de base

Le salaire de base est l'élément garanti de la rémunération. Il est établi en fonction du poste, du rendement individuel, de l'expérience opérationnelle et de la concordance avec le marché. Cet élément vise à permettre à Hydro One d'intéresser, de maintenir en poste et de motiver des employés qualifiés, y compris des membres de la haute direction. Les salaires de base sont conformes au nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction.

Décisions relatives au salaire de base en 2019

Le tableau qui suit indique les augmentations du salaire de base de quatre des six membres de la haute direction visés en 2019. Les changements apportés au salaire de base reflètent les promotions des membres de la haute direction visés à de nouveaux postes de l'équipe de haute direction en 2018 et en 2019.

Membre de la haute direction visé	Salaire de base en 2018 ¹⁾	Salaire de base en 2019 ¹⁾	Variation en pourcentage
Mark Poweska	s.o.	500 000 \$	s.o.
Chris Lopez²⁾	322 905 \$	400 000 \$	23,88 %
Saylor Millittz-Lee²⁾	280 000 \$	350 000 \$	25,00 %
Jason Fitzsimmons	370 000 \$	370 000 \$	0,00 %
Brad Bowness³⁾	288 750 \$	315 000 \$	9,09 %

Notes :

- 1) Le salaire de base du membre de la haute direction visé au 31 décembre de l'année en question, qui figure dans ces colonnes, ne tient pas compte de tout calcul proportionnel pour les modifications apportées au salaire de base durant les exercices 2018 et 2019, respectivement, ni de la rémunération reçue lorsqu'il occupait un poste par intérim.
- 2) Les augmentations du salaire de base de M. Lopez et de M^{me} Millittz-Lee reflètent leur nomination au poste de chef des finances (auparavant, chef des finances par intérim) et de chef des ressources humaines (auparavant chef des ressources humaines par intérim), respectivement.
- 3) L'augmentation du salaire de base de M. Bowness reflète sa nomination au poste de chef de l'information qui a pris effet le 1^{er} janvier 2019.

b. Régime incitatif à court terme de 2019

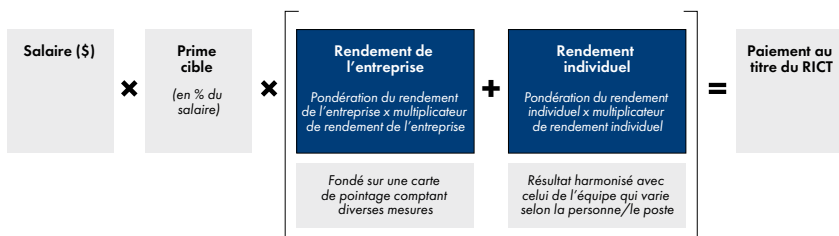
Le RICT de Hydro One a été conçu pour :

- offrir une rémunération conditionnelle concurrentielle, nécessaire pour intéresser, motiver et maintenir en poste les employés;
- renforcer les objectifs stratégiques de l'entreprise et une culture axée sur le rendement à l'aide d'éléments de rémunération conditionnelle appréciables;
- concentrer les efforts des participants sur les facteurs de création de valeur;
- récompenser les participants pour l'atteinte des objectifs annuels de rendement de l'entreprise et de rendement individuel.

Le RICT de la Société est offert à tous les employés à temps plein non syndiqués, y compris les membres de la haute direction. Le tableau qui suit présente un sommaire des éléments du RICT.

Élément du régime incitatif à court terme	Incidence sur les attributions
Mode d'établissement des attributions	Le montant de l'attribution est établi en fonction de la rémunération incitative cible des membres de la haute direction, du rendement de l'entreprise et du rendement individuel de la personne concernée. Pour les membres de la haute direction visés, les attributions sont pondérées comme suit : 80 % pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise et 20 % pour l'atteinte des objectifs individuels.
Rendement de l'entreprise	Le rendement de l'entreprise est fondé sur des mesures financières et non financières qui visent à aligner le rendement de l'entreprise sur la stratégie de l'entreprise et qui sont expliquées en détail dans la carte de pointage de l'entreprise. Mesures financières • Bénéfice net – pour accroître la valeur pour les actionnaires en augmentant le bénéfice • Économies de productivité – pour accroître la valeur pour les actionnaires en réduisant les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration et les coûts liés au capital Mesures non financières • Santé et sécurité – pour renforcer l'importance de préserver la sécurité de nos employés et de nos clients • Satisfaction des clients – pour faire concorder les intérêts des employés avec ceux des clients • Programme de travaux – pour faire concorder les objectifs des employés avec ceux des autorités de réglementation et des clients Pour plus de renseignements au sujet des mesures de rendement et des résultats liés à la carte de pointage de la Société, se reporter aux pages 66 et 67.
Rendement individuel	Le rendement individuel est évalué en fonction de l'atteinte des objectifs de rendement établis pour l'entreprise, les attributions étant différenciées pour les participants ayant donné un rendement supérieur. Voir les profils de rémunération des membres de la haute direction visés aux pages 69 et suivantes.
Fourchette des attributions	Les attributions peuvent se situer entre 0 % et 100 % de la rémunération incitative à court terme cible pour le président et chef de la direction et les vice-présidents directeurs, et entre 0 % et 150 % de la rémunération incitative à court terme cible pour les employés qui occupent un poste de premier vice président ou un poste d'un échelon inférieur, selon le rendement de l'entreprise et le rendement individuel.
Jugement exercé par le comité des ressources humaines et le conseil	Le comité RH détermine si des ajustements sont nécessaires pour tenir compte d'événements ayant eu lieu au cours de la période de référence et recommande le multiplicateur du rendement global au titre du RICT au conseil pour approbation en appliquant les principes et les pratiques concernant les ajustements de la rémunération incitative.
Païement	Les attributions sont réglées en espèces ou, au gré du membre de la haute direction admissible, sous forme de DDVA de la direction. Les DDVA de la direction sont des actions fictives entièrement acquises qui donnent droit à des équivalents de dividendes lorsque des dividendes sont versés sur les actions ordinaires et qui sont rachetables en espèces au cours des actions ordinaires en vigueur au moment du règlement après que le membre de la haute direction cesse d'être un employé.
Récupération	Les sommes versées peuvent être annulées ou récupérées sous réserve de certaines conditions.

Le paiement au titre du RICT est calculé au moyen de la formule suivante.



Note : Conformément aux exigences du nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction, les paiements au titre du RICT des vice-présidents directeurs sont plafonnés à 100 % de l'attribution cible.

Décisions relatives à la rémunération incitative à court terme en 2019

1. Carte de pointage du rendement de l'entreprise

La carte de pointage de l'entreprise de Hydro One (la *carte de pointage*) a été élaborée par la direction et approuvée par le conseil sur la recommandation du comité RH au début de 2019. Les mesures de rendement de la carte de pointage ont été établies en fonction des objectifs et du plan d'affaires de Hydro One pour l'exercice et ont fixé des seuils, des cibles et des excédents de rendement pour chacune de ces mesures. La carte de pointage de Hydro One est une carte de pointage équilibrée qui mesure des objectifs financiers et non financiers afin que l'entreprise se concentre sur des indicateurs de rendement clés qui accroissent la valeur pour les parties prenantes et qui concordent avec la stratégie de l'entreprise.

Pour établir les niveaux de rendement de chaque mesure de rendement, la direction modélise un large éventail de scénarios et fournit des données comparatives pour démontrer la rigueur et les facteurs d'extension incorporés dans les niveaux de rendement (seuil, cible et excédent) par rapport aux entreprises similaires. Le comité RH, fort des observations reçues des conseillers indépendants, a eu l'occasion d'examiner et de modifier (au besoin) les mesures et les niveaux de rendement avant de recommander au conseil d'approuver la carte de pointage.

Les paiements aux termes du RICT en 2019 reposaient sur le rendement de Hydro One et le rendement individuel par rapport aux cartes de pointage. Pour établir le rendement de la Société, le comité RH a examiné l'évaluation, faite par la direction, du rendement de Hydro One par rapport aux niveaux de rendement préétablis pour chaque mesure de rendement et, se fondant sur cette analyse et son jugement éclairé, a approuvé le paiement découlant de ce rendement.

Hydro One accorde une grande importance à la responsabilité sociale de l'entreprise et décrit ses pratiques dans son rapport sur la durabilité de 2018. La carte de pointage cadre avec les questions de durabilité qui importent le plus aux clients, aux employés, aux collectivités et aux actionnaires, comme la sécurité, l'amélioration de la fiabilité et de la satisfaction des clients. Grâce à ses efforts en matière de durabilité, Hydro One figure parmi les 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada selon le classement de Corporate Knights. En outre, Hydro One a été désignée « entreprise Électricité durable » par l'Association canadienne de l'électricité.

Le tableau de la page suivante présente les mesures de rendement et les résultats connexes obtenus par Hydro One en 2019. Tenant compte d'un ensemble de principes et de pratiques d'ajustement adoptés par le comité RH en 2019 relativement à la rémunération incitative, le comité RH a recommandé, et le conseil a jugé approprié de l'approuver, un ajustement concernant l'indemnité de résiliation associée au projet d'acquisition d'Avista Corporation. Cet ajustement a eu une incidence sur la mesure de rendement aux fins de la rémunération incitative, et a été pris en compte dans les états financiers de la Société (entraînant une réduction du bénéfice net d'environ 140 millions de dollars en 2019). Cet ajustement a été apporté afin que les employés qui participent au programme de rémunération incitative soient récompensés pour le rendement des activités qui relèvent raisonnablement d'eux. Compte tenu des résultats de la Société, le comité RH a recommandé, et le conseil d'administration a approuvé, un multiplicateur de rendement global au titre du RICT de 113,74 % de la cible en 2019 pour l'entreprise.

Niveau de rendement et résultat réel (représente les réalisations de Hydro One en 2019)

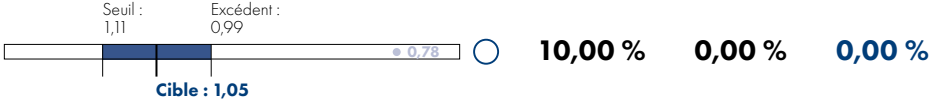
Pondération

Résultat en
pourcentage

Contribution à la
carte de pointage
de l'équipe

Santé et sécurité (10 %)

Incidents à signaler : Incidents par tranche de 200 000 heures

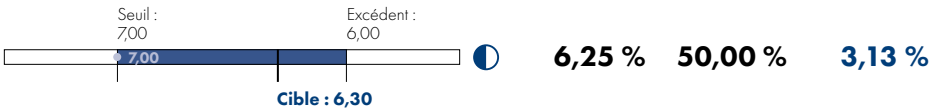


Programme de travaux (25 %)

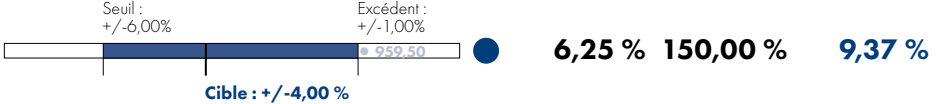
Fiabilité du réseau de transport : Minutes par point de livraison (IDIMR)



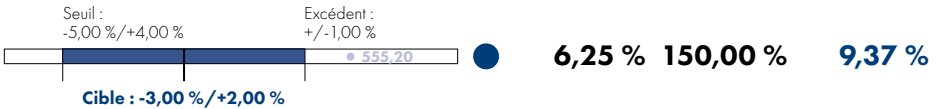
Fiabilité du réseau de distribution : Heures par client (IDIMR)



Exactitude au titre des ajouts d'actifs mis en service – transport : variation (%) par rapport au budget approuvé de 951,0 M\$

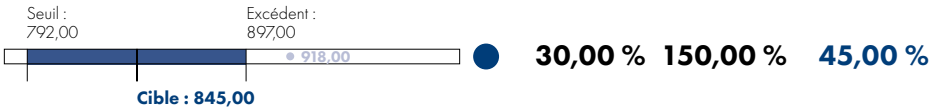


Exactitude au titre des ajouts d'actifs mis en service – distribution : variation (%) par rapport au budget approuvé de 556,5 M\$



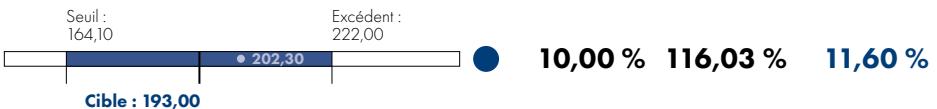
Bénéfice net ajusté (30 %)

Bénéfice net ajusté pour les porteurs d'actions ordinaires : en M\$



Productivité (10 %)

Économies de productivité : en M\$



Niveau de rendement et résultat réel
(représente les réalisations de Hydro One en 2019)

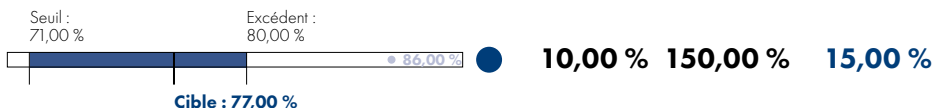
Pondération

Résultat en
pourcentage

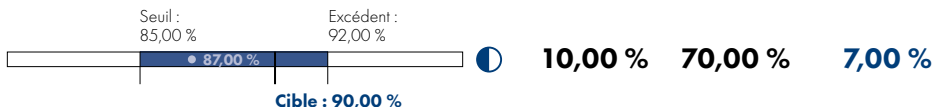
Contribution à la
carte de pointage
de l'équipe

Service à la clientèle (25 %)

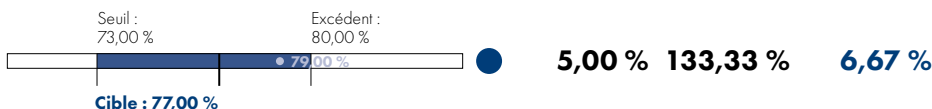
Clients résidentiels et petites entreprises : satisfaction des clients



Clients raccordés au réseau de transport et entreprises de distribution locale : satisfaction des clients



Clients commerciaux et industriels : satisfaction des clients



Total 113,74 %

Voici certaines des principales réalisations qui ont permis d'arriver à ces résultats :

- **Santé et Sécurité :** en mars 2019, Hydro One a tragiquement perdu un de ses employés dans un accident forestier. Le niveau de rendement de cette mesure a donc été établi à zéro. Hydro One demeure résolue à prévenir les blessures graves. Malgré cette perte tragique, le nombre d'incidents a diminué de 29,6 % en 2019, soit 0,78 incident par tranche de 200 000 heures (contre 1,11 incident par tranche de 200 000 heures en 2018);
- **Programme de travaux :** en 2019, grâce à un effort concerté pour gérer la forte demande de travaux et d'initiatives liés à des projets, attribuable à un nombre de tempêtes inférieur au nombre prévu, nous avons pu obtenir des résultats ajustés se situant à l'intérieur de la cible de 1 % à l'égard des ajouts d'actifs mis en service pour l'entreprise de transport. De plus, tout au long de 2019, nous avons continué de tirer parti des solides résultats de l'entreprise de transport sur le plan de la fiabilité, tout en marquant des progrès dans le portefeuille de notre entreprise de distribution, et ce, en dépit des défis posés par la décision négative d'une autorité de réglementation;
- **Bénéfice net ajusté¹⁾ :** le bénéfice net ajusté de 2019 pour les porteurs d'actions ordinaires s'est apprécié d'environ 13 % sur douze mois en raison d'une diminution des coûts généraux et d'une augmentation des produits nets (le bénéfice net de 2019 pour les porteurs d'actions ordinaires de 778 millions de dollars représentait une hausse de 867 millions de dollars ou de 974,2 % par rapport à la perte nette de 2018 pour les porteurs d'actions ordinaires de 89 millions de dollars.)
- **Économies de productivité :** nous avons réalisé d'importants gains d'efficacité opérationnels et une réduction des coûts indirects, y compris des économies de productivité de l'ordre de 202 millions de dollars, une hausse d'environ 49 % par rapport à 135,5 millions de dollars en 2018, ce qui totalise 450 millions de dollars en économies de productivité depuis 2015;

Note:

1) Hydro One Limited dresse et présente ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États Unis (les PCGR des États Unis). Le « bénéfice net ajusté » n'est pas une mesure reconnue par les PCGR des États Unis et n'a pas de sens prescrit par les PCGR des États Unis. Il est donc peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Le bénéfice net ajusté est employé par la direction de Hydro One Limited pour mesurer le rendement de cette dernière et est considéré comme une mesure utile pour évaluer les activités d'exploitation courantes de Hydro One Limited par rapport à celles de l'année précédente, parce qu'elle ne tient pas compte de l'incidence de certains coûts non récurrents. Pour obtenir une description complète de cette mesure et, s'il y a lieu, un rapprochement avec la mesure la plus directement comparable reconnue par les PCGR des États Unis, se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de Hydro One Limited qui peut être consulté sous le profil de Hydro One Limited sur SEDAR à www.sedar.com.

- *Satisfaction des clients* : nos résultats globaux au titre de la satisfaction des clients se sont encore améliorés, le taux de satisfaction des clients résidentiels et des petites entreprises a atteint 86 %, le plus haut niveau en dix ans, et le taux de satisfaction de nos clients commerciaux et industriels a atteint 79 % (contre 77 % en 2018);
- *Fiabilité du réseau de distribution* : nous avons amélioré l'Indice de la durée d'interruption moyenne du réseau (IDIMR) pour l'ensemble du réseau de distribution d'environ 56,3 %. Cette amélioration était en grande partie attribuable au nouveau programme de gestion de la végétation, à des mises à jour stratégiques appliquées aux circuits, à la modernisation de l'équipement du réseau et à une approche davantage proactive en matière de préparation à des tempêtes.

En sus des résultats liés aux mesures de rendement préétablies, la Société a également réalisé ce qui suit :

- *Investissements en capital* : nous avons investi près de 1,7 milliard de dollars dans l'expansion du réseau électrique et dans le renouvellement et la modernisation de l'infrastructure existante;
- *Frais d'exploitation* : nous avons réduit les frais d'exploitation de 4,7 %, ou de 51 millions de dollars, en 2019 et en 2018;
- *Reconnaissance* : nous avons reçu des prix de l'EEI pour l'aide d'urgence offerte à la suite des incendies incontrôlés mortels survenus en Californie en 2018 et pour l'aide accordée à Manitoba Hydro après une violente tempête en octobre 2019.

Membre de la haute direction visé	Principales réalisations
Mark Poweska <i>Président et chef de la direction</i>	Depuis qu'il s'est joint à Hydro One en mai 2019, M. Poweska a renforcé les pratiques de sécurité de Hydro One, a reçu un fort appui à l'égard de la stratégie d'entreprise nouvellement élaborée de la Société, a réalisé d'importantes économies de productivité et a bâti de solides relations avec les principales parties prenantes. M. Poweska a introduit un certain nombre d'initiatives stratégiques visant à obtenir un rendement de classe mondiale au chapitre de la sécurité, notamment la création du nouveau poste de haute direction en matière de sécurité, dont le titulaire relève directement de lui. En 2019, il a nommé le premier chef de la sécurité de Hydro One et a mis sur pied l'équipe d'amélioration de la sécurité, chargée de recommander les mesures qu'Hydro One devrait prendre pour améliorer sa culture de sécurité et atteindre son objectif de zéro blessure grave. M. Poweska a dirigé avec succès l'élaboration de la nouvelle stratégie d'entreprise de Hydro One, qui a été approuvée par le conseil et qui a été bien accueillie par les principales parties prenantes, notamment les investisseurs, les marchés des capitaux et ses pairs du secteur. Depuis son arrivée, le cours de l'action de Hydro One s'est apprécié considérablement, enregistrant un gain de 15,47 %. En comparaison, au cours de la même période, le S&P TSX a gagné 4,54 %. Sous sa direction, le modèle opérationnel et la structure organisationnelle de Hydro One ont été actualisés afin que la Société dispose de l'équipe de haute direction qui lui permettra de mettre en œuvre la nouvelle stratégie. Outre le poste de chef de la sécurité, le poste de chef de la planification, de la stratégie et de la croissance a été créé pour stimuler la mise en œuvre de la stratégie et harmoniser davantage les secteurs de base et les secteurs de croissance des activités de Hydro One. Sous la direction de M. Poweska, d'importantes initiatives visant l'exploitation et la rentabilité ont été menées à terme en 2019, se traduisant par des économies de productivité de près de 202,3 millions de dollars. M. Poweska a rencontré personnellement les principales parties prenantes de Hydro One, démontrant un engagement ferme à bâtir et à renforcer les liens avec les leaders des collectivités autochtones, les autorités de la Province, les autorités de réglementation, les pairs du secteur, les actionnaires et la communauté financière. À cette fin, M. Poweska a soutenu l'initiative de Hydro One visant à aider Manitoba Hydro à rétablir le courant à ses clients après une violente tempête de neige, ce qui a valu à Hydro One son dixième prix de l'EEI.
Chris Lopez <i>Chef des finances</i>	Sous la direction de M. Lopez, le rendement total pour les actionnaires de Hydro One s'est apprécié de 28,6 % et l'opinion globale des investisseurs s'est améliorée de 26 %, les commentaires indiquant que la stratégie d'entreprise de la Société était claire et bien reçue. Ces améliorations ont mené à la révision à la hausse des cours et notes cibles de Hydro One. De plus, la structure du capital de Hydro One a été renforcée. En effet, S&P a attribué à la Société une note dans la catégorie A et a amélioré sa perspective, la faisant passer de négative à stable, tandis que Moody's a augmenté la note de Hydro One Inc., la faisant passer de Baa1 à A3. M. Lopez a supervisé la transformation de la fonction finances de l'entreprise pour qu'elle s'harmonise davantage à la nouvelle stratégie de l'entreprise. M. Lopez a également renforcé les efforts de gouvernance de la Société en matière de données, veillant à ce qu'un système robuste soit en place pour mesurer et améliorer la qualité des données de Hydro One. De plus, l'équipe des finances a mené à terme trois projets qui ont réduit le risque d'accès non autorisé aux renseignements personnels conservés par la Société, ont amélioré son efficacité et sa conformité à la réglementation et réduit la traçabilité de données de Hydro One. M. Lopez a également dirigé avec succès d'autres réalisations financières clés au cours de l'exercice, y compris un soutien plus efficace du bien-fondé sur le plan réglementaire des demandes de Hydro One en matière de transport et de distribution d'électricité (préparation de la preuve, témoignages d'experts et préparation d'interrogatoires), notamment de la demande (qui a été acceptée) relative au projet de renforcement Niagara, nouveau partenariat avec les Premières Nations, et de la demande concernant la ligne reliant Bruce à Milton.

Membre de la haute direction visé	Principales réalisations
Saylor Millitz-Lee Chef des ressources humaines	En 2019, M^{me} Millitz-Lee et son équipe ont mené à terme diverses initiatives transformationnelles des ressources humaines (RH), y compris la transition et l'arrivée de la nouvelle équipe de haute direction. Sous la direction de M^{me} Millitz-Lee, Hydro One a mis au point un nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction en travaillant avec la Province sur les exigences de communication connexes. L'équipe de M^{me} Millitz-Lee a négocié avec succès, puis ratifié une convention collective de deux ans avec la Society of United Professionals sans que les activités soient perturbées. L'équipe RH a aussi comblé quelque 800 postes vacants, dont de nombreux ont été comblés à l'interne grâce à un programme de planification de la relève bien structuré servant d'appui à notre stratégie d'entreprise à long terme. L'équipe a également recruté des candidats à l'interne et à l'externe pour des postes de direction essentiels, notamment ceux de chef des finances, de chef de la sécurité, de chef de l'exploitation et de chef des affaires juridiques. M^{me} Millitz-Lee a supervisé la mise en place de myHR (Service Now), un outil de gestion de cas et de solutions qui a transformé la façon dont les RH interagissent et fournissent des services à l'entreprise. Sous la direction de M^{me} Millitz-Lee, la programmation des RH continue de favoriser une culture d'entreprise axée sur la diversité et l'inclusivité où tous les employés sont appréciés et ont des possibilités d'avancement égales. Au cours de 2019, M^{me} Millitz-Lee et son équipe ont élaboré et lancé le programme Step Up, une initiative qui met en lumière la nécessité du respect en milieu de travail et de la sécurité psychologique, le mettant à la disposition d'environ 1 800 employés dans tous les secteurs d'activités de Hydro One. La sensibilisation au bien-être et à la santé mentale, à l'aide de campagnes de communication et de formations à l'échelle de l'entreprise, demeure une priorité pour aider la main d'œuvre à relever et réduire les risques liés à l'emploi. Les pratiques progressives de Hydro One en matière d'emploi ont été reconnues par des organisations RH de premier plan, l'équipe ayant reçu le prix d'excellence 2019 pour la diversité et l'inclusion en milieu de travail de Ressources humaines, industrie électrique du Canada et, pour la cinquième année consécutive, Hydro One figure dans la liste des meilleurs employeurs du Canada en 2020 du magazine Forbes.
Jason Fitzsimmons Chef du service à la clientèle et des affaires générales	Sous la direction de M. Fitzsimmons, Hydro One a obtenu un taux de satisfaction des clients plus élevé, tant dans ses activités de transport que dans ses activités de distribution. Le taux de satisfaction des clients résidentiels et des petites entreprises est le plus élevé en dix ans, à 86 %, tandis que le taux de satisfaction des clients commerciaux et industriels a atteint un sommet inégalé de 79 %, grâce à une qualité du service supérieure, à une meilleure communication et une défense accrue des intérêts des clients de Hydro One. La satisfaction des clients concernant le centre de contact avec la clientèle (CCC) de Hydro One est également plus élevée. En 2019, premier exercice complet d'exploitation après l'internalisation du CCC, toutes les mesures de rendement clés sont demeurées à des sommets historiques ou presque. M. Fitzsimmons a dirigé avec succès l'équipe de services à la clientèle qui a réalisé des économies de plus de 9 millions de dollars au moyen d'une gestion plus efficace, en modifiant les processus de l'entreprise et en orientant les clients vers les canaux numériques. De plus, l'équipe a dégagé d'autres économies de productivité, totalisant 3 millions de dollars, en faisant la promotion efficace de la facturation électronique de Hydro One. Au cours de l'année, M. Fitzsimmons a amélioré le statut de Hydro One comme partenaire de confiance et défenseur des intérêts de ses clients en introduisant un nouveau service de correction du facteur de puissance (Power Factor Correction service), en lançant un nouveau portail pour les clients commerciaux et industriels, en ayant plus de 388 000 clients inscrits à la facturation électronique et en attribuant des charges de compte aux gros clients de transport et de distribution. En 2019, M. Fitzsimmons a dirigé avec succès l'équipe des affaires générales qui a renforcé les relations de Hydro One avec la Province tout comme les liens avec les collectivités autochtones de la Province, en recherchant d'autres partenariats commerciaux, en présentant des ateliers sur l'approvisionnement et en accroissant les investissements dans les collectivités. M. Fitzsimmons et son équipe ont amélioré le statut de Hydro One comme marque de confiance, rehaussant l'image globale de Hydro One, tel que l'indique un sondage annuel, et assurant une plus grande visibilité à la stratégie d'investissement dans les collectivités de la Société. Les pratiques progressives de Hydro One en matière d'engagement auprès des parties prenantes ont été reconnues toute l'année, comme en témoigne le Prix 2019 – Engagement envers l'amélioration continue du rendement que la Société a reçu de l'Association canadienne de l'électricité (ACE) pour ses pratiques d'approvisionnement auprès des collectivités autochtones. De plus, l'équipe des affaires générales a reçu de la Société canadienne des relations publiques deux prix pour l'excellence en communication en lien avec ses relations avec les collectivités et la gestion des enjeux.

Membre de la haute direction visé	Principales réalisations
Brad Bowness Chef de l'information	M. Bowness a dirigé avec succès le portefeuille de technologies de l'information, de l'exploitation et de la sécurité au cours de 2019, créant un environnement stable pour les technologies de l'information et obtenant un taux de disponibilité consolidé du système de 99,93 %. Grâce à cette réalisation, les fonctions essentielles de l'entreprise ont à leur disposition des systèmes et des technologies qui fonctionnent pour soutenir le réseau électrique de Hydro One, les clients, l'infrastructure de mesurage et les processus administratifs. Au cours de 2019, M. Bowness a mis sur pied une équipe de direction très performante, en embauchant un nouveau chef de la sécurité et de nouveaux cadres supérieurs pour les équipes d'architecture et des projets de l'entreprise. Sous sa direction, l'adoption de mesures de sécurité essentielles a permis de renforcer la protection matérielle et cybernétique des actifs de Hydro One et de graduellement améliorer le score, attribué par une source externe, de Hydro One sur le plan du développement de la cybersécurité. M. Bowness a supervisé la construction et la mise en place de l'infrastructure du centre de données sur nuage privé de Hydro One, rendant possible la virtualisation complète des principaux systèmes de la Société, ce qui favorisera la réduction des coûts et offrira une flexibilité des systèmes à l'avenir. M. Bowness et son équipe ont mené à terme de multiples projets axés sur la productivité de l'entreprise au cours de l'année, introduisant une technologie de nouvelle génération, déployant une infrastructure moderne et faisant passer l'entreprise à l'ère numérique. L'équipe a aussi franchi une étape clé de la stratégie opérationnelle de modernisation de la distribution de Hydro One. Elle a bâti le modèle de réseau du système de gestion de la distribution de Hydro One qui permet le fonctionnement à distance du réseau de distribution de la Société dans certaines zones de la Province. Tout au long de l'année, M. Bowness a veillé à ce que la fonction des TI assure le support des éléments essentiels de la stratégie d'entreprise de Hydro One. Son équipe et lui ont continué de créer de la valeur pour l'entreprise en intégrant des technologies comme « myHR », pour la gestion de cas, et en réalisant des projets transformateurs fondamentaux, comme celui de la gestion des dessins de l'entreprise.

Note :

Conformément aux exigences du cadre de rémunération des membres de la haute direction, MM. Poweska et Lopez et M^{me} Millitz-Lee ont reçu des attributions au titre du RICT plafonnées à 100 % de l'attribution cible. Pour respecter cette exigence, le paiement total au titre du RICT a été limité à 100 % de la cible (même si le résultat individuel et le résultat de l'entreprise peuvent indépendamment dépasser 100 %).

2. Sommaire des décisions relatives au RICT

Le tableau qui suit présente un sommaire du paiement au titre du RICT de chaque membre de la haute direction visé établi en fonction du rendement de l'entreprise et du rendement individuel, tel qu'il a été approuvé par le comité RH et le conseil d'administration.

Membre de la haute direction visé/poste principal	Cible du RICT % ¹⁾	Cible du RICT \$ ²⁾	Résultat de l'entreprise (%) ³⁾	Résultat individuel (%) ³⁾	Paiement au titre du RIC ³⁾	Paiement au titre du RICT en pourcentage de la cible ³⁾
Mark Poweska Président et chef de la direction	100 %	328 767 \$	113,74 %	144,00 %	328 767 \$	100,00 %
Chris Lopez Chef des finances	80 %	320 000 \$	113,74 %	140,00 %	320 000 \$	100,00 %
Saylor Millitz-Lee Chef des ressources humaines	50 %	159 466 \$	113,74 %	108,00 %	159 466 \$	100,00 %
Jason Fitzsimmons Chef du service à la clientèle et des affaires générales	40 %	148 000 \$	113,74 %	126,00 %	171 964 \$	116,19 %
Brad Bowness Chef de l'information	40 %	126 000 \$	113,74 %	100,00 %	139 850 \$	110,99 %

Notes :

1) Cible incitative en date du 31 décembre 2019.

2) Attribution incitative cible totale de 2019 (tenant compte du temps au service de l'entreprise et des promotions, s'il y a lieu).

3) Conformément aux exigences du cadre de rémunération des membres de la haute direction, MM. Poweska et Lopez et M^{me} Millitz-Lee ont reçu des attributions au titre du RICT plafonnées à 100 % de l'attribution cible. Pour respecter cette exigence, le paiement total au titre du RICT a été limité à 100 % de la cible.

c. Régime de rémunération incitative à long terme réglée en espèces

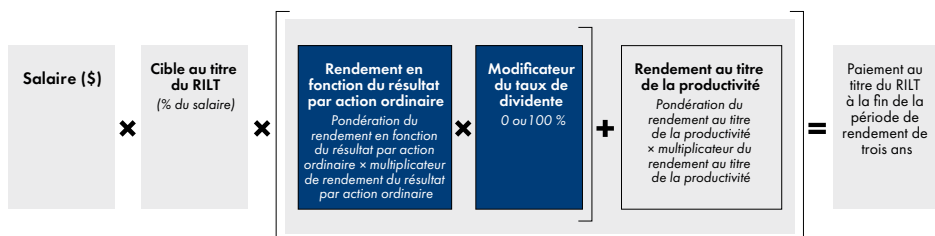
Le régime incitatif à long terme (RILT) de Hydro One a été conçu pour :

- offrir une rémunération concurrentielle sur le marché;
- intéresser et maintenir en poste des employés très compétents et expérimentés;
- favoriser l'harmonie avec les intérêts des actionnaires;
- récompenser les membres de la haute direction pour la création de valeur à long terme.

Afin d'assurer le respect du nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction et d'éviter le dépassement par ces derniers des niveaux de rémunération maximaux, un RILT réglé en espèces a été introduit en 2019. Les attributions aux termes de ce régime ne sont pas liées au cours de l'action et ne donnent pas droit à des équivalents de dividendes. Par conséquent, aucune attribution fondée sur des actions et aucune attribution d'options n'a été effectuée en 2019. Il est important de noter que les attributions aux termes du RILT continuent de concorder étroitement avec les intérêts des actionnaires puisqu'elles sont entièrement liées au rendement et que les mesures de rendement sont établies en fonction du résultat par action ordinaire, y compris l'exigence qu'il n'y ait aucune réduction du dividende durant toute période de 12 mois consécutifs pendant la période de référence, et en fonction des économies de productivité. L'ancien régime de rémunération incitative à long terme réglée en titres de capitaux propres avait été adopté en 2015. Les premières attributions avaient été octroyées en 2016 et la dernière attribution a été octroyée en 2018. Les mesures de rendement aux termes de l'ancien régime reposaient sur le résultat par action ordinaire et le taux de dividende comme il est expliqué ci après. Pour obtenir des renseignements sur cet ancien régime de rémunération réglée en titres de capitaux propres, se reporter à la page 86.

Le RILT est offert aux membres de la haute direction et à certains employés non syndiqués de Hydro One, tel qu'il est établi par le comité RH. Les membres du conseil qui ne sont pas des employés n'ont pas le droit d'y participer. Le tableau qui suit présente un sommaire des éléments du RILT adopté en 2019 :

Élément du régime incitatif à long terme	Incidence sur les attributions
Type d'attributions	RILT réglé en espèces : l'attribution sera réglée en espèces à l'avenir, si les critères de rendement précis sont remplis. Les attributions ne sont pas liées au cours de l'action et ne donnent pas droit à des équivalents de dividendes.
Acquisition des droits	Les droits afférents aux attributions octroyées en 2019 sont acquis après la fin de la période de référence de trois ans (le 28 février 2022), sous réserve d'un multiplicateur de rendement fondé sur l'atteinte de mesures de rendement précises, sauf si le comité RH en décide autrement.
Multiplicateur de rendement	Chaque attribution au titre du RILT réglé en espèces octroyée en 2019 est entièrement liée au rendement, sous réserve de l'atteinte de certains niveaux de rendement tant pour le résultat par action ordinaire sur trois ans (sous réserve d'un modificateur du taux de dividende) que pour la mesure de productivité sur trois ans, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 (la période de référence). La mesure de rendement du résultat par action ordinaire démontre l'engagement d'obtenir une croissance à long terme pour les actionnaires, tandis que la mesure de productivité est alignée sur la priorité stratégique de la Société de réaliser des gains d'efficacité opérationnels. Le multiplicateur de rendement global est fonction du résultat par action ordinaire moyen sur trois ans, pondéré à 67 %, assorti d'un modificateur du taux de dividende, et de la productivité sur trois ans, pondérée à 33 %. Résultat par action ordinaire moyen sur trois ans : correspond au bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires durant la période, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation durant la période. Taux de dividende : si le taux de dividende moyen durant toute période de 12 mois consécutifs pendant la période de référence baisse sous le taux de dividende trimestriel annualisé à la date de l'attribution, un modificateur de 0 % sera appliqué au multiplicateur de rendement du résultat par action ordinaire. Si le taux de dividende moyen durant toute période de 12 mois consécutifs pendant la période de référence ne baisse pas sous le niveau à la date de l'attribution, un modificateur de 100 % sera appliqué au multiplicateur de rendement du résultat par action ordinaire. Mesure de productivité sur trois ans : l'engagement de Hydro One d'améliorer graduellement et continuellement sa productivité est au cœur de la planification et de l'exécution des programmes de travaux de toute la Société. Les économies dégagées ont été quantifiées et intégrées dans le plan d'affaires compte tenu de l'avantage mutuel pour les clients et les actionnaires.
Fourchette des attributions	Le paiement au titre du RILT est fonction du multiplicateur de rendement global, lequel est basé sur le résultat par action ordinaire moyen sur trois ans (pondéré à 67 %) assorti d'un modificateur du taux de dividende, et sur le résultat de productivité (pondéré à 33 %), sous réserve d'un paiement maximal global de 100 % pour le président et chef de la direction et les vice présidents directeurs et de 150 % pour tous les autres employés.
Jugement exercé par le comité des ressources humaines et le conseil	Le comité RH juge si des ajustements sont nécessaires ou appropriés pour tenir compte d'événements survenus durant la période de référence et recommande au conseil d'approuver le multiplicateur de rendement, après avoir appliqué les principes et les pratiques d'ajustement de la rémunération incitative.
Récupération	Les sommes versées peuvent être annulées ou récupérées sous réserve de certaines conditions.



Notes :

Conformément aux exigences du nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction, les paiements au titre du RILT réglé en espèces pour le chef de la direction et les vice présidents directeurs sont plafonnés à 100 % de la cible.

Décisions relatives à la rémunération incitative à long terme en 2019

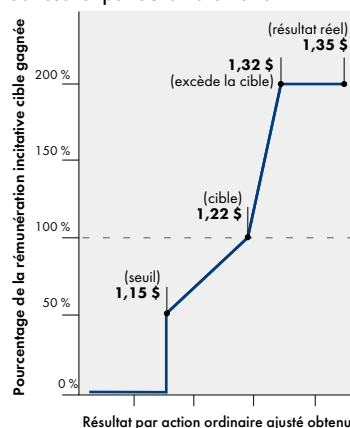
En 2017, le conseil d'administration en poste avait établi des mesures de rendement en fonction du résultat par action ordinaire moyen sur trois ans et un modificateur du taux de dividende pour les attributions de DVALR de 2017 octroyées aux termes de l'ancien RILT réglé en titres de capitaux propres, tel qu'il est indiqué ci après. Ces cibles étaient fondées sur les cibles de bénéfice net ajusté du plan d'affaires de 2017 à 2019. Pour établir les niveaux de rendement (seuil, cible et excédent) correspondant aux multiplicateurs de rendement, la direction a fourni au comité RH des modélisations d'un large éventail de scénarios pour démontrer la rigueur et les facteurs d'extension incorporés dans les niveaux de rendement.

Conformément au RILT, le comité RH a recommandé, et le conseil a jugé approprié de l'approuver, un ajustement concernant l'indemnité de résiliation associée au projet d'acquisition d'Avista Corporation qui s'est répercutée sur le bénéfice net (réduction de 140 millions de dollars en 2019, de 29 millions de dollars en 2018 et de 36 millions de dollars en 2017). De plus, un ajustement a été apporté pour tenir compte de la décision de la CEO relative aux actifs d'impôts différés (qui a réduit le bénéfice net de 867 millions de dollars en 2018) a également été approuvé. Sans ces ajustements, le paiement au titre des DVALR de 2017 aurait été de zéro. Ces ajustements ont été apportés afin que les employés qui participent au programme de rémunération incitative soient récompensés pour le rendement des activités qui relèvent raisonnablement d'eux.

Au cours de la période de référence de 2017 à 2019, le résultat par action ordinaire ajusté moyen sur trois ans de Hydro One s'est élevé à 1,35 \$ entraînant un multiplicateur de rendement de 200 % pour les attributions de DVALR de 2017. Puisque le taux de dividende moyen n'a pas baissé durant toute période de 12 mois consécutifs pendant la période de référence de trois ans, le modificateur du taux de dividende des DVALR de 2017 s'est chiffré à 100 %. Ces résultats reflètent le solide rendement financier de l'entreprise de 2017 à 2019.

Mesures de rendement pour les DVALR de 2017	Seuil	Cible	Excédent	Résultat réel
Multiplicateur de rendement	50 %	100 %	200 %	200 %
Résultat par action ordinaire ajusté moyen sur 3 ans	1,15 \$	1,22 \$	1,32 \$	1,35 \$

Évaluation du rendement en fonction du résultat par action ordinaire



Attributions au titre du régime incitatif à long terme en 2019 :

Tel qu'il a été décrit précédemment, afin de respecter le nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction, Hydro One est passée d'un RILT fondé sur des actions à un RILT réglé en espèces. Les mesures de rendement de ce nouveau régime sont le résultat par action ordinaire moyen sur trois ans assorti d'un modificateur du taux de dividende (similaire aux anciennes attributions aux termes du RILT) et une mesure de productivité sur trois ans.

L'engagement de Hydro One d'améliorer graduellement et continuellement sa productivité est au cœur de la planification et de l'exécution des programmes de travaux de toute la Société. Toutes les améliorations de productivité connues et prévues pouvant être quantifiées font partie du plan d'affaires qui comporte également des obligations claires sur la réalisation des économies prévues. Les cibles de productivité sur trois ans sont directement alignées sur les engagements de productivité présentés dans le plan d'affaires approuvé pour 2019 à 2024, sur lequel repose aussi la requête en révision des tarifs de transport de 2020 à 2022.

Les attributions au titre du RILT octroyées aux membres de la haute direction visés en 2019 sont présentées ci après.

Membre de la haute direction visé	Valeur des attributions fondées sur des actions ¹⁾	Valeur des attributions fondées sur des options ¹⁾	Valeur des attributions réglées en espèces ²⁾	Valeur totale des attributions (\$)
Mark Poweska	0 \$	0 \$	500 000 \$	500 000 \$
Chris Lopez	0 \$	0 \$	400 000 \$	400 000 \$
Saylor Millitz-Lee	0 \$	0 \$	315 000 \$	315 000 \$
Jason Fitzsimmons	0 \$	0 \$	314 500 \$	314 500 \$
Brad Bowness	0 \$	0 \$	267 750 \$	267 750 \$

Notes :

1) Aucune attribution fondée sur des actions ni aucune attribution fondée sur des options n'a été octroyée en 2019.

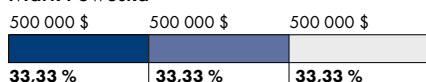
2) La valeur du RILT réglée en espèces ne figure pas dans le tableau sommaire de la rémunération en 2019, car les droits afférents aux attributions ne seront pas acquis avant 2022.

D. Composition de la rémunération cible

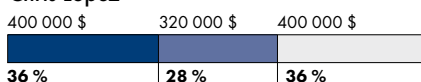
La composition de la rémunération cible est conforme au cadre de rémunération des membres de la haute direction et de la Loi sur la responsabilisation de Hydro One et reflète la philosophie de Hydro One en matière de rémunération en mettant l'accent sur la rémunération au rendement et la rémunération conditionnelle, qui représentent de 66,7 % à 56,0 % de la rémunération totale du membre de la haute direction visé. Le tableau qui suit présente un sommaire de la composition de la rémunération cible de chaque membre de la haute direction visé.

Composition de la rémunération cible¹⁾²⁾

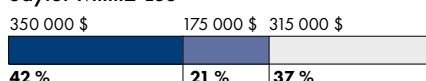
Mark Poweska



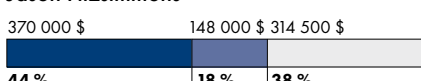
Chris Lopez



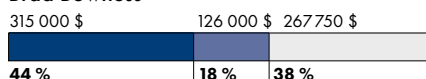
Saylor Millitz-Lee³⁾



Jason Fitzsimmons



Brad Bowness



■ Salaires de base ■ Rémunération incitative à court terme □ Rémunération incitative à long terme

Notes :

1) Le paiement maximal que le président et chef de la direction ou un employé qui détient un poste de vice président directeur peut recevoir aux termes du RILT et du RILT réglé en espèces s'élève à 100 % de la cible.

2) La cible incitative à long terme est établie en fonction du salaire de base en date du 31 décembre 2019.

3) Le 1^{er} avril 2019, le salaire de base de M^{me} Millitz Lee est passé de 280 000 \$ à 350 000 \$, la cible incitative à long terme est passée de 40 % à 50 % du salaire de base et la cible incitative à long terme est passée de 45 % à 90 %.

e. Prestations de retraite

1. Régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD)

Hydro One a établi le 1^{er} janvier 2016 un RRCD enregistré conçu pour :

- attirer et maintenir en poste les employés;
- engager des coûts moins élevés et plus stables que ceux du RRPD de Hydro One;
- promouvoir le partage de la responsabilité de l'épargne de retraite entre Hydro One et ses employés.

Le tableau qui suit présente sommairement les modalités principales du RRCD de Hydro One :

Admissibilité	Nouveaux employés non syndiqués embauchés le 30 septembre 2015 ou après cette date. Tous les membres de la haute direction visés, sauf un, participent au RRCD.
Cotisations de l'employé	Cotisations obligatoires correspondant à au moins à 4 % des gains ouvrant droit à pension et à au plus 6 % des gains ouvrant droit à pension, sous réserve du plafond indiqué dans le graphique figurant à la rubrique « Régime de retraite complémentaire » ci après.
Cotisations de l'employeur	Hydro One verse des cotisations correspondant à celles de l'employé.
Gains ouvrant droit à pension	Salaire de base, majoré de la rémunération incitative à court terme réelle (correspondant au plus à 50 % du salaire de base).
Régime de retraite complémentaire	Une fois que les cotisations totales de l'employé et de l'employeur pour l'année civile ont atteint le niveau maximal autorisé aux termes d'un régime de retraite enregistré, comme le prévoit la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), l'employé cesse de cotiser et les cotisations d'employeur sont créditées à un compte de régime de retraite complémentaire théorique au profit de l'employé. Le régime de retraite complémentaire théorique a été approuvé par le conseil le 8 décembre 2017 et remplace un régime d'épargne non enregistré auquel étaient versées des cotisations d'employeur, déduction faite des impôts.

2. Régime de retraite à prestations déterminées

Hydro One a établi un régime de retraite à prestations déterminées contributif enregistré (le RRPD) le 31 décembre 1999. Hydro One Inc. investit les actifs et gère les passifs de la caisse de retraite en qualité d'administrateur du RRPD. Le RRPD procure des prestations fondées sur les gains moyens les plus élevés de chacun des participants au régime au moment de sa cessation d'emploi ou de son départ à la retraite.

Le tableau qui suit présente sommairement les modalités principales du RRPD de Hydro One à l'intention des employés embauchés le 1^{er} janvier 2004 ou après cette date :

Admissibilité	Les employés non syndiqués qui étaient des participants admissibles au RRPD et qui ont été embauchés entre le 1 ^{er} janvier 2004 et le 30 septembre 2015 continuent de participer au RRPD. Les employés non syndiqués nouvellement embauchés n'accumulent pas de services décomptés aux termes du RRPD pour leurs services après le 30 septembre 2015.
Cotisations de l'employé	Les employés admissibles cotisent une somme correspondant à 8,25 % de leurs gains annuels de base jusqu'à concurrence des gains annuels maximums ouvrant droit à pension, et à 10,75 % de leurs gains annuels de base par la suite.
Gains ouvrant droit à pension	Salaire de base, majoré de 50 % de la rémunération incitative à court terme réelle, jusqu'à concurrence d'un plafond sur les gains de 350 000 \$ au 1 ^{er} décembre 2016. Le plafond sur les gains est ajusté annuellement en fonction de l'IPC et s'établissait à environ 363 059 \$ au 31 décembre 2019.
Formule	Pour chaque année de services décomptés aux termes du RRPD, jusqu'à concurrence de 35 ans, les prestations offertes pour chacun des employés qui participent au RRPD correspondent à 2 % des gains annuels de base moyens du participant au cours de la période de 60 mois consécutifs, pour les employés non syndiqués embauchés le 1^{er} janvier 2004 ou après cette date, où leurs gains annuels de base étaient les plus élevés. Les gains annuels de base comprennent le salaire du participant et 50 % de sa rémunération incitative à court terme. Ces prestations de retraite sont réduites de 0,625 % des gains annuels de base moyens du participant jusqu'à concurrence des gains ouvrant droit à pension maximums annuels moyens durant la période de 60 mois consécutifs, pour les employés non syndiqués embauchés après le 1^{er} janvier 2004, où leurs gains de base étaient les plus élevés. Cette réduction tient compte des prestations du Régime de pensions du Canada. Le RRPD prévoit la possibilité de prendre une retraite anticipée sans réduction des prestations à la première des éventualités suivantes : à l'âge de 65 ans ou au moment où l'âge plus les années de services décomptés totalisent 85 ans ou plus.

Un participant au régime qui n'est pas admissible à des prestations de retraite non réduites peut prendre sa retraite et recevoir des prestations de retraite réduites à tout moment après avoir atteint l'âge de 55 ans. Les prestations de retraite payables aux retraités, aux bénéficiaires et aux employés dont l'emploi a pris fin et dont les prestations sont différées sont augmentées annuellement le 1^{er} janvier de chaque année. L'augmentation correspond à 75 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour la période de 12 mois ayant pris fin en juin de l'année précédente. Les participants qui n'ont pas de conjoint au moment de leur départ à la retraite reçoivent normalement des prestations de retraite viagères qui sont garanties pendant cinq ans. Les participants qui ont un conjoint au moment de leur départ à la retraite reçoivent normalement des prestations de retraite viagères qui continuent d'être versées à leur conjoint après leur décès, dans une proportion de 66⅔ % de la somme que le participant recevait.

**Régime de retraite
complémentaire**

Le régime de retraite complémentaire à prestations déterminées de Hydro One (le régime de retraite complémentaire) procure des prestations qui dépassent les plafonds imposés par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et qui ne peuvent être fournies aux termes du RRPD. Le régime de retraite complémentaire n'est pas capitalisé et les prestations versées aux termes de ce régime le sont par prélèvements sur les revenus généraux. Les obligations qui incombent à Hydro One Inc. à l'égard des participants au régime de retraite complémentaire sont garanties par une lettre de crédit.

f. Régime d'actionnariat des membres de la direction

Hydro One appuie fortement la propriété d'actions par ses employés et, en conséquence, a mis en place un régime d'actionnariat à l'intention des employés non syndiqués (le « régime d'actionnariat des membres de la direction »). Le régime offre aux participants l'occasion d'acquérir des actions ordinaires achetées sur le marché au moyen de déductions à la source. Ce régime vise :

- à promouvoir l'actionnariat parmi les employés non syndiqués;
- à faire concorder les intérêts des employés non syndiqués avec ceux des actionnaires;
- accroître la sensibilité et l'intérêt des employés à l'égard du rendement de Hydro One.

Tous les employés réguliers qui ne sont pas représentés par un syndicat et qui comptent au moins six mois de service continu auprès de la Société avant la date de leur adhésion au régime ont le droit de participer. Un résumé des éléments du régime d'actionnariat des membres de la direction est fourni ci après :

Élément	Description
Provenance des actions	Les actions sont achetées sur le marché au cours en vigueur (aucun effet de dilution).
Cotisations de l'employé	Entre 1 % et 6 % du salaire de base, au moyen de déductions à la source.
Cotisations de l'employeur	Hydro One verse des cotisations correspondant à 50 % des cotisations de l'employé, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ par année.
Acquisition des droits	Les droits rattachés à toutes les actions achetées au moyen des cotisations sont acquis immédiatement.

g. Autres avantages

Les membres de la haute direction visés (sauf ceux qui bénéficient de droits acquis) ne sont admissibles à aucun des autres avantages indirects qui ne sont pas offerts aux employés non syndiqués, conformément au cadre de rémunération des membres de la haute direction et à la directive.

h. Exigences en matière d'actionnariat

Le tableau ci après présente des renseignements quant à la conformité de chaque membre de la haute direction visé avec les exigences en matière d'actionnariat au 31 décembre 2019. Tous les membres de la haute direction visés sont en voie de satisfaire ou ont satisfait à ces exigences.

Les exigences en matière d'actionnariat continuent de soutenir l'harmonisation avec les intérêts des actionnaires comme suit :

- l'acquisition d'actions dans le cadre du régime d'actionnariat des membres de la direction (tous les membres de la haute direction visés sont actuellement des participants);
- la participation volontaire au régime de DDVA de la direction;
- les mesures de rendement choisies pour la rémunération au titre du RILT réglé en espèces (BPA et productivité).

Membre de la haute direction visé	Exigences en matière d'actionariat		Valeur des avoirs (\$)					Conformité avec les exigences en matière d'actionariat	
	Multiple du salaire	Valeur (\$)	Actions ordinaires ⁽¹⁾	DVAAR ⁽²⁾	DDVA ⁽²⁾	RILT réglé en espèces ⁽³⁾	Valeur totale des avoirs	Niveau de propriété exprimé en un multiple du salaire ⁽⁴⁾	Respect de la date limite ⁽⁵⁾
Mark Poweska	3,0x	1 500 000	4 473	0	0	120 000	129 472	0,3x	10 mai 2026
Chris Lopez	2,0x	800 000	156 367	141 057	451 422	100 000	848 846	2,1x	Oui
Saylor Millitz-Lee	2,0x	700 000	97 065	111 260	0	78 750	287 075	0,8x	1 ^{er} avril 2026
Jason Fitzsimmons	1,0x	370 000	182 220	167 337	0	78 625	428 182	1,2x	Oui
Brad Bowness	1,0x	315 000	67 765	109 073	0	66 938	243 776	0,8x	1 ^{er} janvier 2026

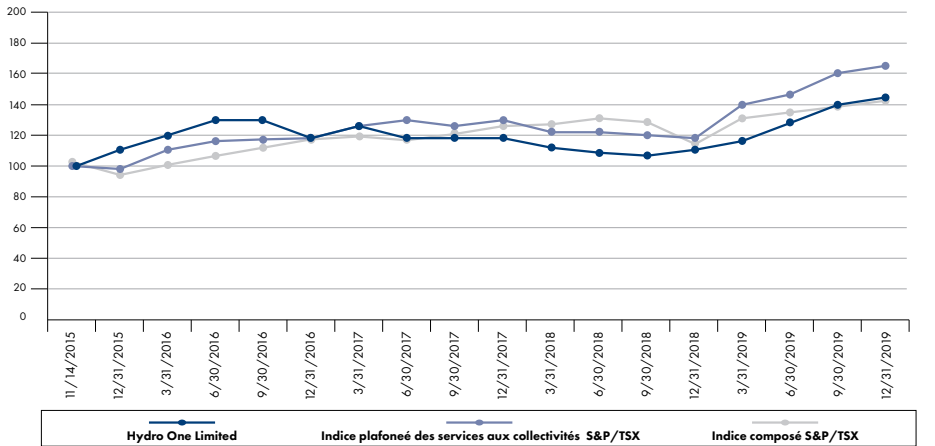
- Notes :
- Les actions ordinaires comprennent les actions acquises dans le cadre du régime d'actionariat des membres de la direction, les avoirs personnels et les actions dont les droits sont acquis. Elles ne comprennent pas les DVALR de 2017 acquis le 31 décembre 2019 et réglés après l'approbation du multiplicateur de rendement en février 2020.
 - Les valeurs sont fondées sur la plus élevée des valeurs suivantes : 1) le prix d'acquisition/d'octroi par action des actions ordinaires à la date d'octroi ou d'achat, et 2) le cours de l'action le 31 décembre 2019. Les DDVA ne comprennent pas les DDVA de la direction octroyés en 2020 à l'égard du RICT de 2019.
 - Aux fins des exigences en matière d'actionariat, une tranche de 25 % de la valeur des attributions au titre du RILT réglé en espèces en cours est incluse dans les avoirs totaux des membres de la haute direction visés.
 - Établi en fonction de la valeur totale des avoirs divisée par le salaire de base du membre de la haute direction visé en date du 31 décembre 2019.
 - La date limite correspond au septième anniversaire de la plus tardive des éventualités suivantes : 1) la clôture du premier appel public à l'épargne relatif aux actions ordinaires de Hydro One; 2) la date à laquelle le dirigeant est devenu assujéti à ces exigences pour la première fois; et 3) la date à laquelle le dirigeant a été promu. La date limite indiquée dans le tableau ci dessus concerne les membres de la haute direction visés qui n'avaient pas satisfait aux exigences en matière de propriété en date du 31 décembre 2019.

G. Information sur la rémunération

i. Rendement des actions

Le graphique suivant compare le rendement cumulé total d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires de Hydro One de la clôture du premier appel public à l'épargne de la Société le 5 novembre 2015 (au prix d'offre initial de 20,50 \$) jusqu'au 31 décembre 2019, avec le rendement de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX.

Comparaison du rendement cumulé sur 50 mois⁽¹⁾
d'un placement initial de 100 \$
Décembre 2019



Note :

1) Hydro One est devenue un émetteur assujéti le 29 octobre 2015. Le cours des actions ordinaires de Hydro One à la clôture du premier appel public à l'épargne, avant l'ouverture des marchés le 5 novembre 2015, était le prix d'offre initial de 20,50 \$. Ce prix est comparé au cours de clôture de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX le 4 novembre 2015. Ce graphique tient compte des dividendes versés au cours de la période, y compris des dividendes réinvestis.

l'exercice 2019 est une année charnière pour Hydro One. Deux événements particuliers ont été récompensés par les investisseurs et ont entraîné des hausses du cours de l'action qui ont permis de terminer l'année sur une note positive avec un rendement total pour les actionnaires de 29,1 %. Ces événements sont : 1) l'embauche du chef de la direction, et 2) la publication de la stratégie mettant l'accent sur l'Ontario. Ces événements, jumelés à la décision positive rendue par les autorités de réglementation à l'égard des propositions de tarifs de distribution, ainsi que l'attribution de la ligne de transport Leamington sont des conséquences d'événements survenus au cours d'années antérieures. Les actionnaires ont également réagi positivement aux mesures prises par l'équipe de direction qui ont entraîné une hausse du bénéfice. En 2019, les économies de productivité ont augmenté d'environ 202 millions de dollars pour atteindre environ 450 millions de dollars depuis le PAPE. La direction a réduit les dépenses d'exploitation d'environ 51 millions de dollars en 2019, ce qui représente une réduction d'environ 8 % (en valeur nominale) depuis le PAPE. En outre, la discipline observée dans la gestion des investissements en capital d'un portefeuille d'environ 1,7 milliard de dollars et le taux élevé de satisfaction de la clientèle dans tous les secteurs ont été reçus très favorablement par les investisseurs.

Outre des événements propres à Hydro One, la faiblesse des taux d'intérêt a continué de faire monter l'évaluation du secteur des services publics. Cela s'est manifesté par la solide performance des indices de services publics en général.

L'amélioration des facteurs exogènes combinée aux résultats obtenus a démontré la proposition de valeur unique de Hydro One, laquelle a suscité une augmentation de l'intérêt des actionnaires et de l'actionnariat, qui a elle-même occasionné une réduction de l'écart d'évaluation qui s'était auparavant créé entre nos homologues et nous.

ii. Coût de la rémunération des membres de la haute direction visés, exprimé en pourcentage du bénéfice net

Le tableau qui suit présente la rémunération totale des membres de la haute direction visés de la Société pour 2019, 2018 et 2017, exprimée en pourcentage du bénéfice net de la Société.

	2019 ⁽²⁾	2018 ⁽³⁾	2017 ⁽⁴⁾
Bénéfice net présenté ⁽⁵⁾ (en milliers de dollars)	918 000 \$	807 000 \$	682 000 \$
Rémunération globale des membres de la haute direction visés présentée dans le tableau sommaire de la rémunération (en milliers de dollars)	4 723 \$	20 867 \$	14 209 \$
Coût de la rémunération des membres de la haute direction visés, exprimé en pourcentage du bénéfice net	0,51%	2,59 %	2,08%

Notes :

- 1) La rémunération globale des membres de la haute direction visés reflète l'information relative à six (6) membres de la haute direction visés en 2019. Le coût de la rémunération des membres de la haute direction visés en 2019 attribuable à MM. Poweska et Dobson reflète leurs états de service partiels cette année là. Le coût de la rémunération n'inclut pas la valeur de la rémunération au titre du RILT réglé en espèces qui a été octroyée en 2019 puisque les droits connexes ne seront pas acquis avant 2022.
- 2) Le coût de la rémunération des membres de la haute direction visés actifs en date du 31 décembre 2019, sauf M. Dobson, s'élève à 3 447 360 \$, soit 0,38 % du bénéfice net.
- 3) La rémunération globale des membres de la haute direction visés reflète l'information relative à sept (7) membres de la haute direction visés en 2018. Le bénéfice net présenté a été ajusté en 2019 aux fins d'harmonisation avec les états financiers ajustés. Se reporter au rapport de gestion de 2019 de Hydro One pour un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires.
- 4) La rémunération globale des membres de la haute direction visés reflète l'information relative à six (6) membres de la haute direction visés en 2017.
- 5) La valeur pour 2017 reflète le bénéfice net total, tandis que les valeurs pour 2018 et 2019 reflètent le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires.

Conformément au nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction et avec prise d'effet le 7 mars 2019, la rémunération directe totale versée aux nouveaux membres de l'équipe de haute direction de Hydro One est plafonnée comme suit : i) 1,5 million de dollars pour le président et chef de la direction, et ii) 75 % de la rémunération totale du président et chef de la direction pour les autres membres de la haute direction. Conformément à la loi sur la responsabilisation de Hydro One, la rémunération versée au président et chef de la direction de Hydro One et aux employés qui relèvent directement de lui est entièrement financée au moyen des bénéfices de la Société et n'est pas récupérée au moyen des tarifs ni payée par les clients.

iii. Tableaux sommaires de la rémunération

Le tableau qui suit présente la rémunération gagnée par les membres de la haute direction visés au cours des exercices 2017, 2018 et 2019, selon le cas :

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$) ⁽¹⁾	Attributions fondées sur des actions (\$) ⁽²⁾	Attributions fondées sur des options (\$) ⁽²⁾	Rémunération aux termes de régimes incitatifs non fondée sur des titres de capitaux propres (\$)		Valeur des régimes de retraite (\$) ⁽³⁾⁽⁶⁾	Autre rémunération (\$) ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	Rémunération totale (\$)
					Régimes incitatifs annuels (\$) ⁽³⁾	Régimes incitatifs à long terme (\$) ⁽⁴⁾			
Mark Poweska <i>Président et chef de la direction</i>	2019	328 767	s. o.	s. o.	328 767	s. o.	18 230	1 500	677 264
	2018	—	—	—	—	—	—	—	—
	2017	—	—	—	—	—	—	—	—
Chris Lopez <i>Chef des finances</i>	2019	400 000	s. o.	s. o.	320 000	s. o.	33 455	155 575	909 030
	2018	320 585	266 513	s. o.	655 852	s. o.	28 612	125 808	1 397 370
	2017	310 170	255 110	s. o.	162 678	s. o.	19 903	5 064	752 925
Saylor Millitz-Lee <i>Chef des ressources humaines</i>	2019	332 739	s. o.	s. o.	359 466	s. o.	28 156	10 437	730 798
	2018	280 000	210 112	s. o.	141 565	s. o.	22 337	8 433	662 447
	2017	234 931	112 520	s. o.	93 681	s. o.	13 442	2 019	456 593
Jason Fitzsimmons <i>Chef du service à la clientèle et des affaires générales</i>	2019	370 000	s. o.	s. o.	171 964	s. o.	31 703	12 331	585 998
	2018	298 616	314 418	s. o.	158 384	s. o.	23 265	8 945	803 628
	2017	243 767	107 912	s. o.	95 157	s. o.	16 240	4 835	467 971
Brad Bowness <i>Chef de l'information</i>	2019	315 000	s. o.	s. o.	139 850	s. o.	79 449	9 971	544 270
	2018	285 359	206 186	s. o.	138 282	s. o.	90 970	6 629	727 426
	2017	269 342	192 545	s. o.	105 948	s. o.	87 909	4 077	659 821
Paul Dobson⁽⁹⁾ <i>Chef de la direction par intérim / chef des finances</i>	2019	248 219	s. o.	s. o.	248 219	s. o.	34 892	744 658	1 275 988
	2018	503 013	2 549 856	449 995	1 507 168	s. o.	28 384	0	5 038 416
	2017	—	—	—	—	—	—	—	—

Notes :

- Les salaires de base présentés correspondent aux sommes réellement gagnées pour les exercices 2017, 2018 et 2019, s'il y a lieu. Le salaire de base pour 2019 de M. Poweska reflète le temps travaillé en 2019 (du 6 mai au 31 décembre 2019). Le salaire de base pour 2019 de M. Dobson reflète le temps travaillé jusqu'à la date de sa démission (le 31 mai 2019).
- Aucune attribution fondée sur des actions ou des options n'a été octroyée en 2019.
- Les attributions incitatives à court terme sont attribuées pour l'exercice indiqué, sont établies en fonction d'un pourcentage du salaire de base et sont versées après l'approbation des multiplicateurs de rendement par le conseil au cours de l'année suivante. Les membres de la haute direction peuvent choisir de recevoir jusqu'à concurrence de la totalité de l'attribution sous forme de DDVA de la direction. M.M. Poweska et Lopez ont choisi de recevoir 20 % et 50 %, respectivement, de leur attribution sous forme de DDVA de la direction. Durant le troisième trimestre de 2018, la Société a conclu une convention de maintien en poste avec M^{me} Millitz-Lee. Aux termes de cette convention, en 2019, M^{me} Millitz-Lee a reçu un paiement de 200 000 \$. En 2018, M. Lopez a reçu deux paiements de maintien en poste/de reconnaissance totalisant 450 000 \$.
- En 2019, une attribution au titre du RILT fondée sur le rendement et réglée en espèces a été accordée à tous les membres de la haute direction visés. Le montant de cette attribution correspondait à un pourcentage de leur salaire de base annuel. Le paiement réel de ces attributions au moment de l'acquisition sera établi en fonction de deux paramètres de rendement (le BPA moyen sur trois ans et la productivité sur trois ans). La valeur de la rémunération au titre du RILT réglé en espèces (se reporter ci après au tableau qui figure à la page 80) ne figure pas dans le tableau sommaire de la rémunération de 2019 étant donné que les droits connexes ne seront pas acquis avant 2022.
- M. Bowness est actuellement le seul membre de la haute direction visé qui participe au RRPD. La valeur des prestations de retraite comprend le coût des services rendus annuels combiné à l'incidence d'autres montants de rémunération sur les services passés. Le RRPD prévoit des prestations, à l'égard d'une période d'au plus 35 années de service, qui sont fondées sur les gains moyens les plus élevés de chaque participant au régime au moment de sa cessation d'emploi ou de son départ à la retraite. La valeur de la hausse ou de la diminution de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées varie en fonction des écarts entre la rémunération réelle pour l'année et les hypothèses concernant les hausses des gains pour l'année établies à la fin de l'année antérieure. Lorsque la hausse réelle des gains n'est pas conforme à la hausse présumée, cela a une incidence sur l'obligation au titre des prestations déterminées totale à l'égard des services passés. Si les gains moyens les plus élevés prévus, compte tenu de l'information la plus récente, sont inférieurs aux gains moyens les plus élevés selon les estimations de l'année antérieure, cela donnera lieu à une baisse de l'obligation au titre des prestations déterminées. Depuis le 1^{er} décembre 2016, les gains utilisés pour le calcul des gains moyens les plus élevés sont plafonnés à 350 000 \$. Depuis le 1^{er} janvier 2018 et chaque année par la suite, cette limite sur les gains de 350 000 \$ augmente en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario.
- La valeur du régime de retraite pour les membres de la haute direction visés qui participent au RRCD reflète les cotisations de l'employeur versées au régime de retraite et au régime de retraite complémentaire en 2019. Ces valeurs ne reflètent pas les cotisations de l'employé ni les gains / pertes de placement pour l'exercice 2019.
- Tous les membres de la haute direction visés actifs participent au régime d'actionnariat des membres de la direction. Les montants incluent uniquement les cotisations de l'employeur au régime d'actionnariat pour tous les membres de la haute direction visés, sauf M. Lopez. Le montant indiqué pour M. Lopez reflète les indemnités de déplacement et d'hébergement (d'un montant de 143 243 \$) fournies aux termes de ces arrangements d'emploi établis auparavant et est considéré comme un avantage imposable ainsi que la somme de 12 332 \$ relative aux cotisations versées par l'employeur à son régime d'actionnariat des membres de la direction.
- Aucun des membres de la haute direction visés, sauf M. Lopez, comme il est indiqué dans la note 7 ci-dessus, n'a droit à des avantages indirects ou à d'autres avantages personnels qui, dans l'ensemble, valent plus de 50 000 \$ ou 10 % de son salaire de base annualisé.
- M. Dobson a reçu deux paiements calculés au prorata au moment de sa démission, au titre d'attributions incitatives à court et à long terme, à l'égard du temps travaillé en 2019, conformément à sa convention de maintien en poste. Le paiement calculé au prorata relatif à son attribution incitative à long terme est reflété ci-dessus dans la colonne « Autre rémunération ». En 2018, M. Dobson a reçu les attributions compensatoires suivantes en compensation de la valeur des incitatifs à court terme et à long terme estimatifs auxquels il a dû renoncer en quittant son employeur précédent :
 - un paiement en espèces non récurrent de 550 000 \$;
 - une attribution non récurrente de DVAAR de 2018 équivalant à 1 199 933 \$ (reflétant 58 080 parts) : tranche de 33 % acquise le 28 février 2019 et tranche de 67 % acquise et cessation d'accumulation des équivalents de dividendes le 31 mai 2019, qui correspond à la date de sa démission, et les titres ont été remis aux fins d'échange contre des paiements en espèces devant être reçus conformément aux calendriers d'acquisition initiaux de chaque attribution.

Attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options en cours

Le tableau suivant présente de façon détaillée les attributions fondées sur des options et les attributions fondées sur des actions en cours des membres de la haute direction visés, selon le cours de l'action à la fermeture des marchés le 31 décembre 2019¹⁾ :

Nom	Attributions fondées sur des options ²⁾			Attributions fondées sur des actions			
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ³⁾	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) ³⁾	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$) ^{4,5)}
Mark Poweska	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Chris Lopez	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	14 061	352 650	451 422
Saylor Millitz-Lee	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	11 085	278 012	s. o.
Jason Fitzsimmons	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	16 686	418 485	s. o.
Brad Bowness	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	10 878	272 820	s. o.
Paul Dobson	217 810	20,66	28 févr. 2025	962 720	0	0	1 465 744

Notes :

- 1) Le cours de clôture des actions de Hydro One s'est établi à 25,08 \$ le 31 décembre 2019.
- 2) Aucune attribution fondée sur des options n'a été octroyée en 2019. Le conseil a octroyé des attributions fondées sur des options en 2018. Le nombre d'options octroyées a été établi en fonction du cours de l'action de 20,66 \$ le 1^{er} mars 2018, ce qui reflète une évaluation de 10 % (plutôt que la valeur calculée à l'aide du modèle Black Scholes d'environ 8,0 %). Tous les droits rattachés aux options de M. Dobson ont été acquis au moment de sa démission le 31 mai 2019 et les options peuvent être exercées jusqu'au 28 février 2025.
- 3) Les montants comprennent tous les DVAAR et les DVALR non acquis qui ont été octroyés en 2018, y compris les équivalents de dividendes. On a calculé ces montants en supposant que les DVALR s'acquerraient à la cible.
- 4) Le total indiqué pour M. Lopez représente la valeur des attributions incitatives à court terme qu'il a volontairement choisi de recevoir sous forme de DDVA de la direction, ainsi que les équivalents de dividendes versés sous forme de DDVA de la direction supplémentaires.
- 5) Les DVAAR de M. Dobson ont été acquis et ont cessé de cumuler des équivalents de dividendes le 31 mai 2019, soit sa date de démission, et ils ont été remis en échange de paiements en espèces devant être reçus conformément au calendrier d'acquisition initial de chaque attribution. La valeur indiquée ci dessus est fondée sur le cours de l'action au moment de l'acquisition le 31 mai 2019.

Attributions en cours au titre du RILT réglé en espèces

Le tableau suivant présente de façon détaillée les attributions réglées au comptant des membres de la haute direction visés en date du 31 décembre 2019 :

Nom	Année de l'octroi	Valeur d'octroi	Date d'acquisition	Valeur actuelle ¹⁾
Mark Poweska	2019	500 000	2/28/2022	500 000
Chris Lopez	2019	400 000	2/28/2022	400 000
Saylor Millitz-Lee	2019	315 000	2/28/2022	315 000
Jason Fitzsimmons	2019	314 500	2/28/2022	314 500
Brad Bowness	2019	267 750	2/28/2022	267 750

Notes :

- 1) La valeur des attributions au titre du RILT réglé en espèces reflète la valeur à 100 % du rendement cible et n'est pas liée au cours de l'action. La valeur réelle à la fin de la période de rendement dépendra de la mesure dans laquelle les paramètres de performance du BPA moyen sur trois ans et de productivité sur trois ans ont été atteints. Conformément aux exigences du nouveau cadre de rémunération de la haute direction, les paiements au titre du RILT réglé en espèces sont plafonnés à 100 % de la cible pour les personnes qui occupent un poste de vice-président directeur ou un poste d'un échelon supérieur.

Attributions aux termes des régimes incitatifs – valeur acquise ou gagnée au cours de l'exercice

Nom	Attributions fondées sur des options – valeur à l'acquisition au cours de l'exercice (\$) ¹⁾	Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition au cours de l'exercice (\$) ²⁾³⁾	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice (\$) ⁴⁾
Mark Poweska	s. o.	s. o.	328 767
Chris Lopez	s. o.	724 060	320 000
Saylor Millitz-Lee	s. o.	208 766	359 466
Jason Fitzsimmons	s. o.	200 314	171 964
Brad Bowness	s. o.	357 315	139 850
Paul Dobson	962 720	1 930 016	248 219

Notes :

- 1) Le conseil a octroyé des attributions fondées sur des options à l'équipe de haute direction en 2018. Tous les droits rattachés aux options de M. Dobson ont été acquis au moment de sa démission le 31 mai 2019 conformément aux modalités de sa convention de maintien en poste, et les options peuvent être exercées jusqu'au 28 février 2025.
- 2) La valeur des attributions fondées sur des actions qui ont été acquises, s'il en est, durant l'exercice comprend la valeur des équivalents de dividendes gagnés. Cela comprend la valeur des DVALR et les DVAAR octroyés en 2017 (acquis le 31 décembre 2019), ainsi que la valeur des DDVA de la direction octroyés en février 2019 relativement au paiement au titre des attributions incitatives à court terme de 2018. Pour tous les membres de la haute direction visés, sauf M. Dobson, les valeurs indiquées ci-dessus sont fondées sur le cours de l'action au moment de l'acquisition le 31 décembre 2019.
- 3) Les DVAAR et les DVALR de 2018 de M. Dobson ont été acquis le 31 mai 2019 et ont été remis en échange d'un paiement en espèces au moment de sa démission. Les DVAAR seront réglés en trois paiements distincts, conformément au calendrier d'acquisition initial de l'attribution et conformément aux règles qui s'appliquent aux contribuables américains. Le montant ci dessus reflète la valeur des DVALR de 2018 de M. Dobson le 31 mai 2019. La première tranche de DVAAR a été acquise le 28 février 2019 et les deux tranches restantes, le 31 mai 2019.
- 4) Cette colonne comprend le montant intégral des attributions incitatives à court terme, même si un membre de la haute direction visé a choisi de recevoir la totalité ou une partie de sa rémunération sous forme de DDVA de la direction. L'attribution de M. Dobson a été calculée au prorata jusqu'à sa date de démission du 31 mai 2019. L'attribution de M^{me} Millitz-Lee comprend un paiement de maintien en poste de 200 000 \$.

iv. Prestations de retraite

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information concernant les membres de la haute direction visés qui participaient au RRCD et au régime de retraite complémentaire de Hydro One au 31 décembre 2019 :¹⁾

Nom	Valeur accumulée à l'ouverture de l'exercice (\$)	Éléments rémunérateurs (\$)	Valeur accumulée à la clôture de l'exercice (\$) ²⁾
Mark Poweska	0	18 230	18 744
Chris Lopez	49 971	33 455	94 050
Saylor Millitz-Lee	35 484	28 156	70 683
Jason Fitzsimmons	42 631	31 703	83 607
Paul Dobson ³⁾	27 527	34 892	29 632

Notes :

- 1) En ce qui concerne les membres de la haute direction visés, les totaux tiennent compte des montants avant impôts versés dans le régime de retraite complémentaire théorique et des montants après impôts versés dans le régime d'épargne non enregistré antérieur.
- 2) Comprend les cotisations de l'employeur ainsi que les gains/pertes de placement de 2019.
- 3) Le compte complémentaire de M. Dobson a été réglé en 2019 à la suite de sa démission.

Le tableau suivant présente le sommaire de l'information concernant les prestations de retraite des membres de la haute direction visés qui participaient au RRPD de Hydro One au 31 décembre 2019 :

Nom	Nombre d'années de services décomptés	Prestations annuelles payables		Valeur d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$) ²⁾	Variation attribuable à des événements rémunérateurs (\$)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs (\$) ³⁾	Valeur de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$) ⁴⁾
		À la clôture de l'exercice (\$) ¹⁾	À l'âge de 65 ans (\$) ¹⁾				
Brad Bowness	15,6	90 614	203 518	1 436 905	79 449	480 503	1 996 857

Notes :

- 1) Les prestations annuelles payables à la clôture de l'exercice ont été établies en fonction des gains moyens sur trois ans ou cinq ans les plus élevés, selon le cas, et les services décomptés au 31 décembre 2019. Les prestations annuelles payables à l'âge de 65 ans ont été établies en fonction des gains moyens sur trois ans ou cinq ans les plus élevés, selon le cas, au 31 décembre 2019, et du nombre prévu d'années de services décomptés à l'âge de 65 ans.
- 2) La valeur actualisée d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées correspond à la valeur des prestations de retraite projetées gagnées pour des services en date du 31 décembre 2018. Les valeurs ont été établies à l'aide des mêmes hypothèses actuarielles que celles utilisées pour établir les obligations au titre des régimes de retraite au 31 décembre 2018, comme il est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers consolidés de 2018 de Hydro One Inc., en fonction des gains réels pour 2018 et ajustés pour refléter les hausses prévues des gains ouvrant droit à pension.
- 3) La valeur comprend l'incidence des montants attribuables à l'intérêt couru sur l'obligation à l'ouverture de l'exercice, les modifications apportées aux hypothèses actuarielles, les propres cotisations du membre de la haute direction visé et les autres gains et pertes réalisés.
- 4) Correspond à la valeur des prestations de retraite projetées gagnées pour des services au 31 décembre 2019. Représente le coût des prestations déterminées au titre des services rendus (la valeur des prestations de retraite projetées gagnées durant l'exercice, déduction faite des cotisations versées par le membre de la haute direction visé au régime) et l'incidence des écarts entre les hausses réelles des gains de 2019 et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'exercice. Les valeurs ont été établies à l'aide des mêmes hypothèses actuarielles que celles utilisées pour établir les obligations au titre des régimes de retraite au 31 décembre 2019, comme il est indiqué dans les états financiers consolidés de 2019 de Hydro One Inc.

v. Effet dilutif global des mécanismes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

Le tableau qui suit présente l'effet dilutif global de nos mécanismes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres.

	2019 ⁴⁾	2018	2017
Offre excédentaire – nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes de tous les mécanismes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice pertinent ¹⁾	2,19 %	2,35 %	2,67 %
Taux de dilution – nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes des attributions en cours, exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice pertinent ²⁾³⁾	0,75 %	1,05 %	0,95 %
Taux d'érosion du capital – nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes des attributions octroyées au cours de l'exercice, exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice pertinent ³⁾	0,00 %	0,197 %	0,078 %

Notes :

- 1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours des trois derniers exercices s'établissait comme suit : 595 287 586 d'actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, 595 756 470 actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et 596 437 577 actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- 2) Dans le cadre du premier appel public à l'épargne de la Société, des droits permettant de recevoir un nombre total de 5 412 354 actions ordinaires ont été octroyés à certains employés représentés par le Power Workers' Union et la Society of United Professionals aux termes de deux régimes d'octroi d'actions. Au 31 décembre 2017, des droits permettant de recevoir un nombre total de 4 825 732 actions ordinaires étaient toujours en cours. Au 31 décembre 2018, des droits permettant de recevoir un nombre total de 4 234 155 actions ordinaires étaient toujours en cours. Au 31 décembre 2019, des droits permettant de recevoir un nombre total de 3 674 377 actions ordinaires étaient toujours en cours. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique « Régimes d'octroi d'actions à l'intention de certains membres du Power Workers' Union et de la Society of United Professionals » à la page 89.
- 3) Les attributions aux termes du RILT, composées de DVAAR et de DVALR octroyées en 2017 et en cours au 31 décembre 2017, représentent 463 210 actions ordinaires susceptibles d'être émises (compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance), et le nombre total d'attributions aux termes du RILT en cours au 31 décembre 2017 représente 823 410 actions ordinaires susceptibles d'être émises (compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance), en supposant l'acquisition intégrale de tous les DVALR à 100 % de leur cible et de tous les DVAAR. Les attributions aux termes du RILT, composées de DVALR, de DVAAR et d'options d'achat d'actions octroyées en 2018, représentent 1 174 150 actions ordinaires susceptibles d'être émises (compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance), et le nombre total d'attributions aux termes du RILT en cours au 31 décembre 2018 représente 1 997 560 actions ordinaires susceptibles d'être émises (compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance), en supposant l'acquisition de tous les DVALR à 100 % de leur cible, de tous les DVAAR et de tous les droits rattachés aux options d'achat d'actions. Aucune attribution aux termes du RILT, composée de DVALR, de DVAAR ou d'options d'achat d'actions, n'a été octroyée en 2019, et le nombre total d'attributions aux termes du RILT en cours au 31 décembre 2019 représente 781 887 actions ordinaires susceptibles d'être émises (compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance), en supposant l'acquisition de tous les DVALR à 100 % de leur cible et de tous les DVAAR. Selon leurs modalités, si certaines mesures de rendement sont atteintes, les DVALR peuvent être acquis selon un pourcentage variant entre 0 % à 200 % de leur cible.
- 4) Les droits afférents aux DVALR octroyés en 2017 ont été acquis le 31 décembre 2019 et le multiplicateur de rendement de 200 % a été approuvé par le conseil après la réunion du conseil du 12 février 2020. Les DVALR ont été réglés par la suite en actions. En intégrant les DVALR réglés, en supposant qu'ils l'ont été le 31 décembre 2019, les mesures pro forma qui figurent dans le tableau ci-dessus seraient comme suit : offre excédentaire – 2,18 %; taux de dilution – 0,74 %, et taux d'érosion du capital – 0 %.

vi. Dispositions en matière de cessation d’emploi et de changement de contrôle

Les membres de la haute direction visés ont chacun conclu avec Hydro One un contrat de travail régissant les modalités de leur emploi. Le tableau qui suit présente les sommes auxquelles les membres de la haute direction visés auraient droit en cas de cessation d’emploi, selon divers scénarios.

Élément de rémunération	Démision ¹⁾	Départ à la retraite ²⁾	Cessation d’emploi sans cause juste et suffisante ³⁾⁴⁾	Cessation d’emploi sans cause juste et suffisante à la suite d’un changement de contrôle (double élément déclencheur) ⁵⁾⁶⁾	Cessation d’emploi pour une cause juste et suffisante
Indemnité de départ	Aucune	Aucune	1,5 fois ou 2 fois ⁴⁾ le total du salaire de base majoré de la moins élevée des sommes suivantes : i) la prime annuelle moyenne pour les trois derniers exercices, ou ii) la prime cible pour l’année de cessation d’emploi	Identique à l’indemnité prévue en cas de cessation d’emploi sans cause juste et suffisante	Aucune
Salaire de base	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin
Rémunération incitative annuelle	Attribution frappée de déchéance	Attribution calculée au prorata	Attribution calculée au prorata	Attribution calculée au prorata	Attribution frappée de déchéance
Attribution au titre du RILT réglé en espèces	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis sont frappées de déchéance	Les droits continuent d’être acquis suivant le calendrier d’acquisition	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis expirent à la date de cessation d’emploi, sauf si la cessation d’emploi se produit après cinq années de service ⁴⁾ , auquel cas une tranche calculée au prorata sera acquise	Les droits continuent d’être acquis suivant le calendrier d’acquisition	Attribution frappée de déchéance
DVAAR, DVALR, Options	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis sont frappées de déchéance	Les droits continuent d’être acquis suivant le calendrier d’acquisition	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis expirent à la date de cessation d’emploi, sauf si la cessation d’emploi se produit après cinq années de service ⁵⁾ , auquel cas une tranche calculée au prorata sera acquise	Les conséquences varient selon les circonstances entourant le changement de contrôle ⁷⁾	Attribution frappée de déchéance
Régime de retraite	Le participant a droit aux prestations accumulées	Le participant a droit aux prestations accumulées	Le participant a droit aux prestations accumulées	Le participant a droit aux prestations accumulées	Le participant a droit aux prestations accumulées
Avantages ³⁾	Les avantages prennent fin	Les avantages prennent fin	Les avantages sont maintenus pendant une période pouvant aller jusqu’à 24 mois ⁴⁾	Les avantages sont maintenus pendant une période pouvant aller jusqu’à 24 mois	Les avantages prennent fin

Notes :

- 1) Les membres de la haute direction visés peuvent quitter volontairement leur emploi à tout moment; MM. Poweska et Lopez et M^{me} Millitz-Lee doivent donner un préavis de trois mois. Au quatrième trimestre de 2018, la Société a conclu une convention de maintien en poste avec M. Lopez. Aux termes de cette convention, si M. Lopez démissionne entre le 31 mars 2020 et le 31 mai 2021, il bénéficiera de ce qui suit :
- i) une attribution à court terme pour l’exercice calculée au prorata en fonction de la cible qui reflète la période de services actifs durant l’exercice;
 - ii) une attribution incitative à long terme en 2020 et en 2021, à la condition que M. Lopez demeure un employé actif jusqu’au 31 mars de chaque année, respectivement;
 - iii) l’acquisition accélérée de tous les droits rattachés aux attributions incitatives à long terme en cours dont les droits ne sont pas acquis;
 - iv) l’acquisition accélérée des DVALR de 2018 en cours (à 100 % du rendement cible) et des DVAAR de 2018, en fonction du cours de clôture de l’action de Hydro One le 9 mai 2019 ou, s’il est plus élevé, du cours de clôture de cette option à la date de démission;
 - v) l’acquisition accélérée d’attributions en cours au titre du RILT réglé en espèces dont les droits ne sont pas acquis (à 100 % du rendement cible). Cependant, si M. Lopez démissionne conformément aux modalités de sa convention de maintien en poste, aucune indemnité de départ ne sera payable.
- 2) Tous les membres de la haute direction visés, sauf M^{me} Millitz-Lee, sont considérés comme ayant « pris leur retraite » aux termes de l’ancien RILT et du RILT réglé en espèces si le départ à la retraite a été approuvé par le conseil et si le membre de la haute direction visé : se conforme aux conditions imposées par le conseil dans le cadre de son approbation; a donné un préavis de six (6) mois; ne touche aucune indemnité de départ en espèces ou allocation de retraite ou l’équivalent; et s’est conformé aux mesures transitoires raisonnablement exigées durant la période allant de la date de l’avis jusqu’à la date à laquelle l’emploi actif du membre de la haute direction visé prend fin. Si ces critères ne sont pas respectés, la cessation d’emploi sera traitée comme une démission, et les dispositions en matière de cessation d’emploi appropriées s’appliqueront. Le conseil a usé de son pouvoir discrétionnaire pour autoriser M^{me} Millitz-Lee à prendre sa retraite aux fins des attributions au titre du RILT après l’âge de 55 ans moyennant un préavis de trois mois. Dans l’éventualité de son départ à la retraite, ses DVAAR et DVALR de 2018 continueront d’être acquis conformément au calendrier d’acquisition, mais seront réglés en fonction du cours de clôture de l’action de Hydro One le 14 juin 2019 ou, s’il est plus élevé, du cours de cette action à la date d’acquisition (et les DVALR seront établis à 100 % du rendement cible ou, s’il est plus élevé, du rendement réel). En cas de départ à la retraite, son attribution au titre du RILT réglé en espèces pour 2019 sera évaluée à au moins la valeur cible en date du 14 juin 2019. Aux fins du RICT, les membres de la haute direction visés sont réputés avoir pris leur retraite s’ils ont atteint l’âge de 55 ans et s’ils satisfont aux critères d’admissibilité liés à l’âge et à la durée des services pour pouvoir recevoir des prestations de retraite anticipée non réduites aux termes du régime à prestations déterminées applicable, ou un seuil relatif à l’âge et à la durée des services inférieur déterminé par le conseil.

- 3) M. Lopez et M^{me} Millitz-Lee ont droit au maintien de leurs avantages pendant 24 mois après la cessation de leur emploi pour quelque raison que ce soit, sauf une cessation d'emploi sans cause juste et suffisante ou une réembauche. Hydro One n'attribue pas de valeur au maintien des avantages.
- 4) Le multiplicateur de paiement pour MM. Poweska et Fitzsimmons est de 2 fois et le multiplicateur de paiement pour M. Lopez et M^{me} Millitz-Lee est de 1,5 fois.
- Pour tous les membres de la haute direction visés, sauf M. Bowness, les avantages seront maintenus pendant 24 mois. M. Bowness n'a pas droit à une indemnité de départ contractuelle. En cas de cessation d'emploi sans cause juste et suffisante, il aura droit à un préavis ou à une indemnité tenant lieu de préavis conformément aux lois sur les normes du travail applicables et à la common law.
- 5) Le traitement s'applique uniquement en cas de cessation d'emploi par la Société sans cause juste et suffisante ou, dans le cas de M. Poweska, en cas de démission pour un motif sérieux dans les 24 mois suivant un changement de contrôle, et s'applique uniquement aux attributions effectuées avant le changement de contrôle. Un changement de contrôle n'entraînant pas une cessation d'emploi par Hydro One n'ouvre droit à aucune prestation. Pour M. Poweska, le terme « motif sérieux » désigne une modification importante du titre, des responsabilités, des pouvoirs ou du « statut »; une modification importante du salaire de base ou une modification importante de la cible possible au titre du RICT ou du RILT sans possibilité de toucher une compensation.
- 6) Un « changement de contrôle » se produira dans les circonstances suivantes :
- a) plus de 50 % des titres comportant droit de vote en circulation de la Société sont acquis;
 - b) la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société est vendue, cédée ou transférée, sauf à une filiale en propriété exclusive;
 - c) la Société est acquise dans le cadre d'une fusion, d'un regroupement, d'un arrangement prévu par la loi ou d'une autre opération ou elle est dissoute ou liquidée;
 - d) les particuliers qui, au début de toute période de deux ans, constituent le conseil d'administration cessent de constituer la majorité du conseil au cours de cette période de deux ans, à l'exclusion des particuliers dont les services ont pris fin en raison de leur décès;
 - e) conformément aux droits que lui confère la convention de gouvernance, la Province remplace l'intégralité du conseil (sauf le président et chef de la direction) et, à son gré, le président du conseil;
 - f) il est apporté aux lois ou aux règlements de l'Ontario une modification qui a l'un ou l'autre des effets suivants :
 - i) à la fois A) stipule expressément qu'elle s'applique soit 1) à Hydro One ou à un membre du même groupe, ou 2) à des sociétés du secteur du transport et/ou de la distribution d'électricité de manière générale mais a un effet disproportionné sur Hydro One et ses membres du même groupe considérés globalement, et B) aurait une incidence défavorable importante sur la capacité de Hydro One d'atteindre les mesures de rendement de l'entreprise qui sont énoncées dans les attributions en cours;
 - ii) impose des limites à la valeur de la rémunération qui pourrait être versée aux employés non syndiqués de Hydro One ou de ses membres du même groupe, sous réserve des restrictions établies aux fins de l'approbation des tarifs ou d'autres fins qui ne limitent pas les sommes effectivement versées;
 - g) le conseil adopte une résolution confirmant qu'un changement de contrôle s'est produit.
- 7) Si, au cours des 24 mois suivant un changement de contrôle, la Société met fin à l'emploi du membre de la haute direction sans cause juste et suffisante, alors, sans que l'administrateur du régime n'ait à prendre quelque mesure que ce soit :
- i) si le changement de contrôle correspond à l'une des circonstances énoncées aux alinéas a) à c) ou g) de la définition de changement de contrôle indiquée à la note 6 ci-dessus, le membre de la haute direction continuera d'acquiescer les droits afférents aux attributions qu'il détenait avant le changement de contrôle (les « attributions touchées ») et celles-ci seront réglées ou exercées conformément à leurs modalités;
 - ii) si le changement de contrôle correspond à l'une des circonstances énoncées aux alinéas d) à f) de la définition de changement de contrôle indiquée à la note 6 ci-dessus, les droits afférents aux attributions touchées seront acquis et celles-ci deviendront susceptibles de réalisation ou de paiement à la date de cessation d'emploi, et, à cette fin, les objectifs de rendement associés à ces attributions touchées seront réputés atteints à 100 % du rendement cible déterminé pour ces objectifs de rendement, et les attributions touchées qui sont des options ou des droits à la plus-value d'actions continueront d'être susceptibles d'exercice jusqu'à leur date d'expiration ou, si cette date est antérieure, le 90^e jour qui suit la date de cessation d'emploi, et expireront à une telle date.
- 8) Si un participant compte cinq (5) années de service et n'a commis aucun acte ni aucune omission qui a ou pourrait porter préjudice à la Société ou à sa réputation, les droits afférents à une tranche proportionnelle des attributions du participant seront acquis.

Le tableau suivant présente les montants supplémentaires qui auraient été payables aux membres de la haute direction visés de la Société si de tels événements s'étaient produits le 31 décembre 2019.

Nom	Démision (\$)	Départ à la retraite (\$) ²⁾	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante (\$) ³⁾	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante après un changement de contrôle (double élément déclencheur)(\$)	Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante
Mark Poweska	0	0	2 000 000	2 500 000	0
Chris Lopez	0	0	944 265	1 696 915	0
Saylor Millitz-Lee	0	0	787 500	1 380 512	0
Jason Fitzsimmons	0	0	1 023 670	1 338 170	0
Brad Bowness ¹⁾	0	0	s. o.	267 750	0

Notes :

1) Les droits de M. Bowness en cas de cessation d'emploi sans cause juste et suffisante par la Société seront établis conformément aux lois sur les normes du travail applicables et à la common law.

2) Hydro One n'attribue pas de valeur au maintien des avantages.

3) Les indemnités de départ sont calculées en fonction d'un salaire de base annualisé et de la rémunération incitative à court terme cible en date du 31 décembre 2019. Les multiplicateurs de paiement pour les membres de la haute direction visés s'établissent comme suit : 2 fois pour MM. Poweska et Fitzsimmons, et 1,5 fois pour M. Lopez et M^{me} Millitz-Lee. La Société n'attribue pas de valeur au maintien des avantages.

Paul Dobson a démissionné en date du 31 mai 2019. Conformément aux modalités de son entente de maintien en poste, il a touché une tranche calculée au prorata de son attribution incitative à court terme (248 219 \$) et un paiement au lieu d'une attribution incitative à long terme pour le temps travaillé en 2019 (744 658 \$). Ses DVAAR et DVALR de 2018 ont été acquis le 31 mai 2019 et remis aux fins d'annulation en échange de paiements en espèces qui seront effectués conformément au calendrier d'acquisition initial des attributions. La valeur des paiements sera calculée en fonction d'un cours de l'action de 19,41 \$ ou, s'il est plus élevé, du cours de l'action à la date d'acquisition initiale, ajusté pour refléter le plus élevé entre le taux de change du dollar canadien en dollars américains le 31 mai 2019 et ce taux de change à la date d'acquisition initiale applicable.

H. Appendices

i. Titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

Le tableau qui suit présente sommairement, en date du 31 décembre 2019, les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres aux termes desquels des titres de capitaux propres de Hydro One peuvent être émis.

Catégorie de régime	Régime de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	Nombre de titres devant être émis à l'exercice d'options, de bons de souscription et de droits en cours (A)	Prix d'exercice moyen pondéré des options, des bons de souscription et des droits en cours \$(B)	Nombre de titres restants à émettre dans le cadre des régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne (A))(C)
Régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres approuvés par les actionnaires	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres non approuvés par les actionnaires ²⁾	Régime incitatif à long terme	733 937 ¹⁾	s. o.	9 351 657 ¹²⁾
	Régime d'octroi d'actions du Power Workers' Union ⁴⁾	2 646 963 ³⁾	s. o.	0 ³⁾
	Régime d'octroi d'actions de la Society of United Professionals ⁴⁾	1 027 414 ³⁾	s. o.	0 ³⁾
Total		4 408 314	s. o.	9 351 657

Notes :

1) Comprend les DVALR de 2017 qui ont été réglés en février 2020 en fonction d'un multiplicateur de rendement approuvé de 200 % et suppose que les droits afférents aux DVALR de 2018 sont acquis à hauteur de 100 % de la cible.

2) Au 31 décembre 2019, 555 095 actions ordinaires (soit environ 0,09 % des 596 818 436 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2019) avaient été émises aux termes du RILT.

3) Au 31 décembre 2019, 1 066 052 actions ordinaires avaient été émises aux termes du régime d'octroi d'actions du Power Workers' Union (soit 0,18 % des 596 818 436 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2019) et 2 646 963 actions ordinaires demeuraient disponibles aux fins d'émission (soit 0,44 % des 596 818 436 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2019), compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance. Au total, 249 961 actions ordinaires ont été émises à ce jour aux termes du régime d'octroi d'actions de la Society of United Professionals et 1 027 414 actions ordinaires demeurent disponibles aux fins d'émission (soit 0,17 % des 596 818 436 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2019), compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance.

4) Le nombre d'actions ordinaires auquel ont droit les employés admissibles représentés par le Power Workers' Union et la Society of United Professionals aux termes des régimes d'octroi d'actions est établi en pourcentage du salaire de base et du prix auquel la Province a convenu de vendre les actions, tel qu'il est indiqué dans le prospectus définitif du premier appel public à l'épargne.

ii. Ancien régime de rémunération incitative à long terme réglée en titres de capitaux propres

Ce régime s'applique aux attributions au titre du RILT octroyées en 2016, en 2017 et en 2018. Le tableau qui suit présente un sommaire des principales modalités de l'ancien RILT.

Types d'attributions	DVALR et DVAAR. Options. Une option est un droit d'acquies à une action ordinaire à une date future moyennant le paiement du prix d'exercice. Le prix d'exercice d'une option ne peut pas être inférieur à la juste valeur marchande d'une action ordinaire à la date de l'octroi. La durée d'une option ne peut pas dépasser 10 ans, sauf en raison de l'existence d'une période d'interdiction d'opérations imposée par la Société. Même si aucune d'entre elles n'a été octroyée, le RILT prévoit également la possibilité d'octroyer les attributions suivantes : • Actions assujetties à des restrictions. L'attribution d'actions assujetties à des restrictions est une attribution d'actions ordinaires assujetties à des restrictions en matière de déchéance. • DDVA. Un DDVA est une attribution qui donne droit au participant de recevoir des actions ordinaires après la cessation de son emploi ou de ses services auprès de la Société. Les DDVA peuvent être assujettis au respect de conditions liées au rendement ou d'autres conditions liées à l'acquisition des droits. • DPVA. Un droit à la plus-value d'actions (DPVA) est le droit de recevoir un nombre d'actions ordinaires correspondant à la valeur de la plus-value d'une action ordinaire au cours d'une période. Le prix de base par rapport auquel un DPVA doit être mesuré ne peut pas être inférieur à la juste valeur marchande d'une action ordinaire à la date de l'octroi. Une option et un DPVA peuvent être octroyés en même temps, auquel cas le DPVA sera acquis et pourra être exercé aux mêmes dates que l'option connexe, et l'exercice de l'option entraînera l'annulation du DPVA, et inversement. La durée d'un DPVA ne peut dépasser 10 ans, sauf en raison de l'existence d'une période d'interdiction d'opérations imposée par la Société. • Autres attributions. Les autres attributions sont des attributions de titres convertibles en actions ordinaires ou de titres autrement fondés sur les actions ordinaires.
Admissibilité	Les employés et les consultants de Hydro One et des membres de son groupe, selon ce que détermine le comité RH. Les administrateurs externes ne sont pas admissibles.
Nombre maximal d'actions autorisées	11 900 000 actions ordinaires, soit environ 2 % des actions émises et en circulation. À l'intérieur de cette limite, le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises sous forme de DVALR, de DVAAR ou de DDVA totalise 4 760 000 actions ordinaires (soit environ 0,8 % des actions émises et en circulation en date du 31 décembre 2019). En date du 31 décembre 2019, il y avait 403 450 actions ordinaires assujetties à des options en cours (environ 0,07 % du nombre d'actions émises et en circulation), 330 387 actions ordinaires assujetties à des DVAAR et des DVALR en cours (environ 0,06 % du nombre d'actions émises et en circulation), et 8 617 720 actions ordinaires pouvant faire l'objet d'attributions futures (environ 1,44 % du nombre d'actions émises et en circulation). Les actions ordinaires assujetties à une attribution qui expire sans avoir été exercée, est annulée, frappée de déchéance ou résiliée ou qui est par ailleurs réglée sans émission d'actions ordinaires, seront encore disponibles aux fins d'octrois futurs. Les actions ordinaires émises aux termes d'attributions d'une société acquise qui sont converties, remplacées ou ajustées dans le cadre de l'acquisition ne réduiront pas le nombre d'actions disponibles aux fins des attributions aux termes du RILT, sauf si la loi ou les règles des bourses l'exigent.
Plafonds applicables aux initiés	Aux termes du RILT et de tout autre mécanisme de rémunération fondée sur des titres de Hydro One : • le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en faveur d'initiés à quelque moment que ce soit correspond à 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation; • le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à des initiés au cours de toute période de un an correspond à 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation.
Juste valeur marchande	Aux termes du RILT, la juste valeur marchande est établie en fonction du cours des actions ordinaires à la TSX à la date applicable.
Périodes d'interdiction d'opérations imposées par la Société	S'il est prévu qu'une attribution expire pendant une période d'interdiction des opérations imposée par la Société qui empêche les employés d'effectuer des opérations sur des actions ordinaires ou pendant les 5 jours ouvrables qui suivent une telle période, l'attribution en question expirera 10 jours ouvrables après l'expiration de cette période d'interdiction des opérations.
Décès et incapacité	Sauf si le comité RH en décide autrement, une tranche proportionnelle des droits afférents à la prochaine tranche des attributions qui doivent être acquis seront acquis immédiatement, selon le nombre de jours écoulés depuis la date d'acquisition des droits afférents à la tranche précédente des attributions par rapport à la période allant de cette date à la date d'acquisition des droits afférents à la prochaine tranche (ou, si aucun des droits afférents à une tranche d'attributions n'a été acquis, la date de l'octroi). Les cibles de rendement sont réputées avoir atteint le niveau de rendement cible à 100 %. Les droits afférents aux attributions qui sont acquis et susceptibles d'exercice pourront être exercés jusqu'au 90^e jour qui suit la date de décès ou d'invalidité ou, si cette date est antérieure, jusqu'à la date d'expiration normale de l'attribution.

Départ à la retraite	Sauf si le comité RH en décide autrement, l'acquisition des droits afférents aux attributions qui ne sont pas encore acquis se poursuivra et les attributions en question seront réglées et exercées conformément à leurs modalités. Le terme « départ à la retraite » désigne la situation suivante : a) Si l'employé : i) est le président et chef de la direction ou un employé qui relève directement de celui-ci, le départ à la retraite a été approuvé par le conseil et l'employé se conforme aux conditions que le conseil peut établir; ii) n'est pas visé à l'alinéa i) ci-dessus, l'employé a atteint l'âge de 65 ans ou a atteint l'âge de 55 ans avec un minimum de 10 années de service ou respecte les seuils inférieurs déterminés par le comité RH quant à l'âge et/ou à la durée des services; iii) respecte les critères d'admissibilité liés à l'âge et à la durée des services pour des prestations de retraite anticipée non actualisées, au sens attribué au terme <i>undiscounted early retirement pension</i> dans le RRPD applicable au participant¹⁾; iv) respecte les seuils inférieurs déterminés par l'administrateur du régime quant à l'âge et/ou à la durée des services; b) l'employé a remis un préavis officiel de six mois suivant lequel il a l'intention de prendre sa retraite ou un préavis d'une durée inférieure comme le comité RH peut l'approuver; c) aucune indemnité de départ ou allocation de retraite en espèces ni aucune autre indemnité ou allocation équivalente ne sont versées; d) l'employé s'est conformé à toutes les mesures transitoires que Hydro One peut raisonnablement demander jusqu'à la date à laquelle il a cessé d'être un employé actif.
Démission	Sauf si le comité RH en décide autrement, tous les droits afférents aux attributions qui ne sont pas acquis sont frappés de déchéance. Les droits afférents aux attributions qui sont acquis et susceptibles d'exercice pourront être exercés jusqu'au 90^e jour suivant la date de démission ou, si cette date est antérieure, jusqu'à la date d'expiration normale de l'attribution.
Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante	Tous les droits afférents aux attributions, qu'ils soient acquis ou non, sont frappés de déchéance et annulés.
Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante²⁾	Si l'employé compte cinq années de service ou plus et n'a commis aucun acte ni aucune omission qui, dans un cas comme dans l'autre, de l'avis de l'administrateur du régime, a ou pourrait avoir porté préjudice à la Société ou à sa réputation, alors une tranche proportionnelle du versement suivant des attributions dont les droits doivent être acquis est acquise immédiatement, les DVALR étant réputés avoir atteint à 100 % les cibles de rendement déterminées. Les options demeurent susceptibles d'exercice pendant 90 jours suivant la date de cessation d'emploi. Autrement, sauf si le comité RH en décide autrement et sauf si la cessation d'emploi se produit au cours des 24 mois suivant un changement de contrôle, toutes les attributions dont les droits ne sont pas acquis sont frappées de déchéance. Les droits afférents aux attributions qui sont acquis et susceptibles d'exercice pourront être exercés pendant 90 jours ou, si cette date est antérieure, jusqu'à la date d'expiration normale de l'attribution.
Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante dans les 24 mois qui suivent un changement de contrôle	Si, au cours des 24 mois suivant un changement de contrôle, la Société met fin à l'emploi du membre de la haute direction sans cause juste et suffisante, alors, sans que l'administrateur du régime n'ait à prendre quelque mesure que ce soit : i) si le changement de contrôle correspond à l'une des circonstances énoncées aux alinéas a) à c) ou g) de la définition de changement de contrôle (terme défini ci-après), l'acquisition des droits afférents aux attributions antérieures détenues par le membre de la haute direction au moment du changement de contrôle (les « attributions touchées ») continuera et celles-ci seront réglées ou exercées conformément à leurs modalités, ii) si le changement de contrôle correspond à l'une des circonstances énoncées aux alinéas d) à f) de la définition de changement de contrôle indiquée ci-dessous, 1) les droits afférents aux attributions touchées seront acquis et celles-ci deviendront susceptibles d'exercice, de réalisation ou de paiement à la date de cessation d'emploi, 2) les objectifs de rendement associés à ces attributions touchées seront réputés atteints à 100 % du rendement cible déterminé pour ces objectifs de rendement et 3) les attributions touchées qui sont des options ou des DPVA continueront d'être susceptibles d'exercice jusqu'à leur date d'expiration ou, si cette date est antérieure, le 90^e jour qui suit la date de cessation d'emploi, et expireront à une telle date.
Changement de contrôle	Le comité RH peut prévoir la conversion ou l'échange d'attributions en cours contre de nouvelles attributions ou d'autres titres de valeur essentiellement équivalente (ou de valeur supérieure) d'une entité participant au changement de contrôle ou issue du changement de contrôle, ou prévoir que les droits afférents aux attributions sont acquis immédiatement, que les actions sous-jacentes aux attributions sont remises ou que les attributions en cours sont liquidées.

**Définition de
changement de contrôle**

Sous réserve de certaines exceptions, le terme « changement de contrôle » désigne une des situations suivantes :

- a) plus de 50 % des titres comportant droit de vote en circulation de la Société sont acquis;
- b) la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société est vendue, cédée ou transférée, sauf à une filiale en propriété exclusive;
- c) la Société est acquise dans le cadre d'une fusion, d'un regroupement, d'un arrangement prévu par la loi ou d'une autre opération ou elle est dissoute ou liquidée;
- d) les particuliers qui, au début de toute période de deux ans, constituent le conseil cessent de constituer la majorité du conseil d'administration au cours de cette période de deux ans, à l'exclusion des particuliers dont les services ont pris fin en raison de leur décès;²⁾
- e) conformément aux droits que lui confère la convention de gouvernance, la Province remplace l'intégralité du conseil (sauf le président et chef de la direction) et, à son gré, le président du conseil;²⁾
- f) il est apporté aux lois ou aux règlements de l'Ontario une modification qui a l'un ou l'autre des effets suivants
 - i) à la fois A) stipule expressément qu'elle s'applique soit 1) à Hydro One ou à un membre du même groupe ou 2) à des sociétés du secteur du transport et/ou de la distribution d'électricité de manière générale mais a un effet disproportionné sur Hydro One et ses membres du même groupe considérés globalement et B) aurait une incidence défavorable importante sur la capacité de Hydro One d'atteindre les mesures de rendement de l'entreprise qui sont énoncées dans les attributions en cours;
 - ii) impose des limites à la valeur de la rémunération qui pourrait être versée aux employés non syndiqués de Hydro One ou de ses membres du même groupe, sous réserve des restrictions établies aux fins de l'approbation des tarifs ou d'autres fins qui ne limitent pas les sommes effectivement versées;¹⁾
- g) le conseil adopte une résolution confirmant qu'un changement de contrôle s'est produit.

En raison des limites à la propriété des actions de la Société en vertu de la *Loi sur l'électricité* (Ontario), il faudrait que la loi soit modifiée pour qu'un changement de contrôle se produise dans certaines circonstances.

Cessibilité

De manière générale, les options ne peuvent être ni cédées ni transférées. D'autres attributions peuvent être cédées à un « cessionnaire admissible » (au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes), ce qui comprend un conjoint, un régime enregistré d'épargne-retraite, un fonds enregistré de revenu de retraite ou une société de portefeuille personnelle.

**Pouvoir
discretionnaire**

Le comité RH a le pouvoir d'écourter le délai d'acquisition ou la période d'exercice des droits afférents à une attribution. Le comité des ressources humaines peut modifier les objectifs de rendement d'une manière objective de sorte qu'ils tiennent compte de faits qui se sont produits pendant la période de référence et qui concernent l'objectif de rendement applicable.

Récupération

Le comité RH peut faire en sorte qu'une attribution soit susceptible d'être annulée, récupérée, résiliée, remboursée ou assujettie à d'autres mesures conformément aux modalités des politiques en matière de récupération ou de recouvrement ou d'autres politiques similaires adoptées par la Société, ou comme les lois ou les normes d'inscription applicables des bourses peuvent l'exiger.

Ajustements

Le comité RH peut apporter les ajustements qu'il établit, à son gré, aux modalités d'une attribution, au nombre et au type de titres pouvant être émis aux termes de l'attribution et au nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du RILT en cas de fractionnement ou de regroupement d'actions ordinaires ou d'une restructuration du capital similaire, ou du versement d'un dividende en actions (sauf un dividende en actions tenant lieu d'un dividende en espèces) ou en cas d'une fusion, d'un regroupement, d'un arrangement ou d'une autre opération ou réorganisation de la Société qui ne constitue pas un changement de contrôle.

Modifications	Le comité RH peut apporter des modifications au RILT ou aux attributions en cours, ou dissoudre le RILT quant à des octrois futurs d'attributions, sauf si, dans le cas d'une modification qui porte atteinte de façon importante et défavorable aux droits d'un employé aux termes de l'attribution, la modification est assujettie au consentement de l'employé, à moins que cela ne soit expressément prévu dans le RILT ou dans les modalités de l'attribution au moment de l'octroi. L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de l'une ou l'autre des modifications suivantes : a) une modification qui accroît le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du RILT ou qui hausse le plafond des attributions aux initiés (sous réserve des ajustements décrits ci-dessus); b) une modification qui permet aux administrateurs externes de recevoir des attributions; c) une modification qui réduit le prix d'exercice d'une attribution (y compris par l'annulation d'une attribution et l'émission d'une nouvelle attribution en faveur du même participant à un prix d'exercice moindre), sauf aux termes des dispositions du RILT qui permettent au comité RH de faire des ajustements équitables en cas d'opérations visant la Société ou son capital; d) une modification qui prolonge la durée d'une attribution au-delà de sa date d'expiration initiale (sauf si la date d'expiration tombe au cours d'une période d'interdiction d'opérations imposée par la Société ou dans les cinq jours ouvrables qui suivent celle-ci); e) une modification qui permet à une attribution d'être exercée ou réglée après le dixième anniversaire de la date d'octroi (sauf si la date d'expiration tombe au cours d'une période d'interdiction des opérations imposée par la Société); f) une modification qui permet un transfert d'attributions à un cessionnaire qui n'est pas un « cessionnaire admissible » (au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes) ou autrement qu'aux fins de règlement successoral normales; g) une modification qui supprime ou réduit la gamme de modifications qui nécessitent l'approbation des actionnaires.
----------------------	---

Notes :

- 1) Cela constitue une modification qui a été apportée au RILT avec l'approbation du conseil le 14 mai 2018; la TSX a accepté l'avis de modification le 10 août 2018.
- 2) Cela constitue une modification qui a été apportée au RILT avec l'approbation du conseil le 10 novembre 2017; la TSX a accepté l'avis de modification le 28 décembre 2017.
- 3) Comme il est noté ci-dessus dans le tableau de la rubrique « Dispositions en matière de cessation d'emploi et de changement de contrôle », en cas de démission pour un motif sérieux après un changement de contrôle, l'acquisition des droits afférents aux attributions octroyées avant le changement de contrôle est maintenue ou est immédiate.

La description qui précède du RILT réglé en espèces n'est qu'un sommaire et est présentée entièrement sous réserve du texte intégral de celui-ci.

iii. Régimes d'octroi d'actions à l'intention de certains membres du Power Workers' Union et de la Society of United Professionals

Le tableau qui suit présente sommairement les modalités principales des régimes d'octroi d'actions dont il est question ci-dessus

	Régimes d'octroi d'actions du Power Workers' Union	Régimes d'octroi d'actions de la Society of United Professionals
Avantage	Droit de recevoir des actions ordinaires le 1 ^{er} avril de chaque année jusqu'à concurrence d'un nombre déterminé d'années à compter du 1 ^{er} avril 2017.	Droit de recevoir des actions ordinaires le 1 ^{er} avril de chaque année jusqu'à concurrence d'un nombre déterminé d'années à compter du 1 ^{er} avril 2018.
Admissibilité	Les employés représentés par le Power Workers' Union et qui cotisent au régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One en date du 1 ^{er} avril 2015.	Les employés représentés par la Society of United Professionals et qui cotisent au régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One en date du 1 ^{er} septembre 2015.
Nombre maximal d'actions autorisées	3 981 763 actions ordinaires (0,67 % du nombre d'actions ordinaires en circulation en date du 31 décembre 2019)	1 434 686 actions ordinaires (0,24 % du nombre d'actions ordinaires en circulation en date du 31 décembre 2019)
Calendrier de livraison des actions	Chaque participant a reçu un calendrier établissant les actions devant être livrées à chaque date, sous réserve de l'emploi continu du participant. Ce calendrier prévoyait que la dernière date de livraison serait la première des suivantes à survenir : • le 1^{er} avril 2028; • la date à laquelle l'employé compte plus de 35 années de service ouvrant droit à pension aux termes du RRPD de Hydro One; • la date à laquelle l'employé doit, en raison de son âge, cesser de cotiser à un tel régime en vertu des dispositions actuelles de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada).	Chaque participant a reçu un calendrier établissant les actions devant être livrées à chaque date, sous réserve de l'emploi continu du participant. Ce calendrier prévoyait que la dernière date de livraison serait la première des suivantes à survenir : • le 1^{er} avril 2029; • la date à laquelle l'employé compte plus de 35 années de service ouvrant droit à pension aux termes du RRPD de Hydro One; • la date à laquelle l'employé doit, en raison de son âge, cesser de cotiser à un tel régime en vertu des dispositions actuelles de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada).
Cessation d'emploi	La livraison d'actions ordinaires cesse si le participant n'a pas été un employé de façon continue depuis le 1 ^{er} avril 2015.	La livraison d'actions ordinaires cesse si le participant n'a pas été un employé de façon continue depuis le 1 ^{er} septembre 2015.
Cessibilité	Le droit de recevoir des actions ordinaires est incessible.	Le droit de recevoir des actions ordinaires est incessible.

	Régimes d'octroi d'actions du Power Workers' Union	Régimes d'octroi d'actions de la Society of United Professionals
Modifications	Le conseil d'administration peut modifier le régime à quelque moment que ce soit sous réserve du consentement du Power Workers' Union, étant entendu que toute modification qui porterait atteinte au droit d'un participant de recevoir des actions ordinaires est assujettie au consentement du participant. L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de l'une ou l'autre des modifications suivantes : a) une modification qui accroît le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du régime; b) une modification qui permet aux administrateurs externes de participer; c) une modification qui permet que des attributions fondées sur des titres de capitaux propres qui ne sont pas des actions ordinaires soient effectuées aux termes du régime; d) une modification touchant les dispositions de modification, sauf si elle a pour effet d'ajouter d'autres questions nécessitant l'approbation des actionnaires.	Le conseil d'administration peut modifier le régime à quelque moment que ce soit sous réserve du consentement de la Society of United Professionals, étant entendu que toute modification qui porterait atteinte au droit d'un participant de recevoir des actions ordinaires est assujettie au consentement du participant. L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de l'une ou l'autre des modifications suivantes : a) une modification qui accroît le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du régime; b) une modification qui permet aux administrateurs externes de participer; c) une modification qui permet que des attributions fondées sur des titres de capitaux propres qui ne sont pas des actions ordinaires soient effectuées aux termes du régime; d) une modification touchant les dispositions de modification, sauf si elle a pour effet d'ajouter d'autres questions nécessitant l'approbation des actionnaires.

La description qui précède des régimes d'octroi d'actions n'est qu'un sommaire et est présentée entièrement sous réserve du texte de chaque régime d'octroi d'actions.

Information complémentaire

Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants

Hydro One souscrit les types suivants d'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants : i) une assurance des administrateurs et des dirigeants traditionnelle (la police traditionnelle), dont le montant de garantie totalise 200 millions de dollars, y compris les frais de défense, et ii) une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants applicable dans le cadre d'un appel public à l'épargne (la police relative à l'appel public à l'épargne), dont le montant de garantie totalise 200 millions de dollars, y compris les frais de défense. Suivant ces polices, Hydro One et ses filiales obtiennent le remboursement des paiements qu'elles effectuent aux termes des dispositions d'indemnisation pour le compte des administrateurs et des dirigeants relativement à des actes répréhensibles qu'ils ont réellement ou prétendument commis en leur capacité d'assurés, sous réserve des modalités et des exclusions des polices. Chaque police est assortie d'une franchise de 100 000 \$ à l'égard des réclamations ouvrant droit à indemnisation. Les primes de ces polices pour 2019, exclusion faite des taxes, sont les suivantes: i) environ 371 713 \$ pour la police traditionnelle, et ii) environ 133 063 \$ (tranche annualisée de la prime totale sur la durée de vie de la police) pour la police relative à l'appel public à l'épargne.

Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés

Aucun des administrateurs, des membres de la haute direction, des employés, des anciens administrateurs, des anciens membres de la haute direction ou des anciens employés, ni aucune personne qui a un lien avec l'un ou l'autre des administrateurs ou des membres de la haute direction de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales n'ont contracté de prêt en cours auprès de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales, à l'exception des prêts de caractère courant, ni n'ont contracté de prêt faisant l'objet d'un cautionnement, d'une convention de soutien, d'une lettre de crédit ou d'un autre arrangement ou d'une autre entente similaire offert par Hydro One ou l'une ou l'autre de ses filiales.

Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après et ailleurs dans la présente circulaire, aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, ni aucun des actionnaires qui sont propriétaires véritables ou ont le contrôle (directement ou indirectement) de plus de 10 % de toute catégorie ou série d'actions ordinaires de Hydro One ni aucune des personnes qui ont un lien avec les personnes précitées, ni aucun des membres de leur groupe respectif n'ont, directement ou indirectement, d'intérêt important dans une opération conclue depuis le début du dernier exercice de la Société ayant précédé la date des présentes qui a eu une incidence importante sur la Société ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ait un tel effet.

Relativement au premier appel public à l'épargne, le 5 novembre 2015, la Société a conclu les conventions suivantes : i) la convention de gouvernance avec la Province, et ii) la convention de droits d'inscription (la convention de droits d'inscription) avec la Province accordant à celle-ci certains droits à l'égard des ventes d'actions ordinaires appartenant à la Province. Le 11 juillet 2018, la Société a conclu la lettre d'entente du 11 juillet avec la Province, comme il est décrit à la page 27 de la présente circulaire.

Personnes intéressées par certains points à l'ordre du jour

Sauf pour ce qui est de l'élection des administrateurs de Hydro One et de ce qui est indiqué dans la présente circulaire, ni aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, aucune des personnes qui ont un lien avec l'une ou l'autre des personnes précitées ni aucun des membres de leur groupe respectif n'ont un intérêt important, directement ou indirectement, par voie de propriété véritable de titres ou autrement, dans des points à l'ordre du jour de l'assemblée.

Propositions et mises en candidature d'actionnaires

L'actionnaire qui a l'intention de soumettre une proposition à une assemblée annuelle des actionnaires de la Société doit remplir les exigences applicables prévues dans la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et dans les règlements administratifs de la Société. Pour qu'une proposition soit étudiée à l'assemblée annuelle de 2021 de la Société, elle doit parvenir à la secrétaire générale de Hydro One au plus tard le 9 mars 2021.

Les actionnaires qui souhaitent proposer des candidats aux postes d'administrateur doivent fournir dans les délais prescrits un avis écrit à la secrétaire générale de Hydro One Limited, au 483 Bay Street, South Tower, 8th Floor Reception, Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5, et y inclure les renseignements prévus dans les règlements administratifs de la Société. L'avis doit parvenir au moins 30 jours (40 jours si la procédure de notification et d'accès est utilisée) avant la date de l'assemblée annuelle des actionnaires à laquelle se rapporte la proposition de candidats. Pour une explication détaillée de la marche à suivre, veuillez consulter les règlements administratifs de la Société sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à www.sedar.com.

Autres questions

À l'heure actuelle, la direction n'a connaissance d'aucune question devant être soumise à l'assemblée à part celles qui sont indiquées dans l'avis de convocation joint à la présente circulaire.

Renseignements supplémentaires

On trouvera des renseignements supplémentaires au sujet de Hydro One sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur notre site Web, à www.HydroOne.com. Pour plus de renseignements sur la convention de gouvernance, la convention de droits d'inscription et la lettre d'entente du 11 juillet, veuillez consulter la notice annuelle de Hydro One, que l'on trouvera sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à www.sedar.com. On trouvera des renseignements financiers additionnels dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes ainsi que dans le rapport de gestion de Hydro One pour 2019. Les actionnaires peuvent obtenir des copies des états financiers et du rapport de gestion de Hydro One en en faisant la demande par écrit à l'adresse suivante :

483 Bay Street
c/s de la secrétaire générale de Hydro One Limited
8th Floor, South Tower
Toronto (Ontario)
M5G 2P5

On peut également trouver des copies sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à www.sedar.com.

Annexe A – Mandat du conseil de Hydro One Limited

Le conseil d'administration (le « conseil ») de Hydro One Limited (y compris ses filiales, la « Société ») est élu par les actionnaires et est responsable de la supervision des activités et des affaires internes de la Société. Le conseil d'administration cherche à s'acquitter de cette responsabilité en examinant la planification stratégique et la structure organisationnelle de la Société, en discutant de celles-ci et en les approuvant, de même qu'en supervisant la direction, le tout dans le but de préserver et de consolider l'entreprise de la Société et sa valeur sous-jacente.

Responsabilités

Même s'il conserve la responsabilité de surveillance des activités d'exploitation de la Société, le conseil d'administration délègue au président et chef de la direction et à la haute direction de la Société la responsabilité de la gestion des activités quotidiennes de celle-ci. Le conseil d'administration s'acquitter de sa responsabilité de surveillance directement et par l'intermédiaire de ses comités, soit le comité d'audit, le comité de gouvernance, le comité RH et le comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones. Outre ces comités ordinaires, le conseil d'administration peut nommer des comités spéciaux périodiquement pour traiter de questions précises.

Le conseil d'administration a pour rôles principaux de superviser à la fois le rendement de l'entreprise et la qualité, la profondeur et la continuité de la direction requise pour que les objectifs stratégiques de la Société soient atteints. Ses autres rôles principaux comprennent les suivants :

Culture d'intégrité

1. Soutenir une culture d'intégrité et de gérance responsable au sein de l'entreprise.
2. S'assurer, dans la mesure du possible, de l'intégrité du président et chef de la direction et des autres membres de la haute direction et s'assurer que ces personnes promeuvent une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Société.

Structure du capital et structure financière

3. Approuver la structure du capital et la structure financière de la Société.
4. Approuver la déclaration des dividendes et leur versement.

Planification stratégique

5. Surveiller et examiner, remettre en question et approuver la mission et la vision de la Société de même que sa stratégie et ses objectifs, en tenant compte des occasions qui se présentent à la Société, des risques potentiels auxquels elle est exposée et de son degré de tolérance au risque.
6. Examiner, commenter et approuver le budget et les plans d'affaires, financiers et stratégiques que la direction propose afin de permettre à la Société d'atteindre ses objectifs.
7. Adopter des procédés de surveillance du rendement obtenu et des progrès réalisés par la Société par rapport à ses objectifs stratégiques et opérationnels.

Gestion des risques

8. Superviser le système de gestion des risques d'entreprise de la Société en vue de repérer, de surveiller et de gérer de manière efficace les risques auxquels la Société est exposée afin qu'un équilibre approprié existe entre les risques pris et le potentiel de rendement et la viabilité à long terme de la Société.
9. Approuver les politiques et procédures visant à s'assurer que la Société exerce ses activités de manière responsable et en conformité avec les lois et les règlements applicables.

Affaires réglementaires

10. Superviser et examiner les principales affaires réglementaires se rapportant aux activités de la Société.

Nomination et encadrement des membres de la direction

11. Approuver la nomination du président et chef de la direction (et, au besoin, le destituer et le remplacer), approuver sa rémunération et approuver les plans de relève du président et chef de la direction.
12. Superviser le processus de nomination, de destitution et de remplacement de tous les autres membres de la haute direction, leur rémunération et les processus de planification de la relève de la Société.
13. Déléguer aux cadres supérieurs le pouvoir d'engager des dépenses et de conclure des opérations, sous réserve de certains plafonds au-delà desquels l'approbation du conseil est requise.

Gouvernance

14. Approuver la démarche de la Société en matière de gouvernance, compte tenu de la convention de gouvernance conclue entre la Société et la Province d'Ontario (en sa version modifiée ou remplacée à l'occasion, la « convention de gouvernance »), y compris le mandat du conseil, les mandats des comités, les nominations aux comités, les lignes directrices en matière de gouvernance, la description du poste de président du conseil et celle de président de comité, ainsi que la rémunération et la protection des administrateurs.
15. Superviser les structures et les méthodes devant permettre au conseil d'exercer un jugement indépendant.
16. Superviser la planification de la relève du conseil, l'orientation et les occasions de formation des administrateurs ainsi que l'évaluation régulière de l'efficacité du conseil dans son ensemble, de chaque comité, du président du conseil, de chaque président de comité et de chacun des administrateurs.
17. Déléguer aux comités du conseil la surveillance de certaines questions, mais, sous réserve du pouvoir du comité de gouvernance à l'égard de la gestion et de la surveillance du processus de sélection des candidats à l'élection du conseil prévu par la convention de gouvernance, le conseil d'administration conservant la responsabilité ultime des questions déléguées.
18. S'assurer de l'application de la politique du conseil en matière de confidentialité des renseignements exclusifs de la Société et des délibérations du conseil.

Communications et rapports

19. Surveiller et soutenir les activités liées aux relations avec les investisseurs et faire rapport chaque année aux actionnaires sur l'exercice de ses responsabilités de surveillance de l'année précédente.
20. Revoir les plans de communication avec les actionnaires, les employés, les clients, les analystes financiers, les gouvernements et les organismes de réglementation, les médias et d'autres parties prenantes, ainsi que les processus assurant la communication exacte, complète et en temps opportun des faits nouveaux ayant une incidence importante sur la Société.
21. Surveiller l'exactitude de la présentation et de la communication du rendement financier de la Société aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et aux autorités de réglementation en temps opportun et régulièrement.
22. Recevoir et examiner les rapports sur les questions importantes en matière de durabilité.
23. Évaluer les politiques et les pratiques de la Société relatives aux communications entre le conseil et les actionnaires et à l'engagement auprès des actionnaires et des parties prenantes, y compris les systèmes de rétroaction à l'intention des actionnaires et d'autres parties prenantes.

Approuvé par le conseil d'administration le 6 novembre 2019.

Pour nous joindre

Investisseurs	Hydro One Investor Relations 483 Bay Street, South Tower, 7th Floor Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 Courriel : investor.relations@HydroOne.com
Clients	Hydro One Networks Inc. P.O. Box 5700 Markham (Ontario) Canada L3R 1C8 Demandes relatives à la facturation et aux services : Tél. : 1 888 664-9376 Télec. : 1 888 625-4401 (sans frais) ou 905 944-3251 Courriel : CustomerCommunications@HydroOne.com Signalement d'une situation d'urgence (24 heures) : Tél. : 1 800 434-1235
Actionnaires qui ont besoin de renseignements sur le vote ou de soutien technique pour l'assemblée virtuelle des actionnaires	Broadridge Financial Solutions Inc. Comment voter : Par téléphone (en français et en anglais) : 1 877 907-7643 (sans frais en Amérique du Nord) ou 905 507-5450 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) Par courriel : noticeandaccess@broadridge.com (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) En ligne : www.proxyvote.com (indiquez le numéro de contrôle figurant sur le formulaire d'instructions de vote) Adresse URL de l'assemblée virtuelle des actionnaires : www.virtualshareholdermeeting.com/HRNNF2020 Ligne de soutien technique : 1 800 586-1548 ou 303 562-9288 (à l'international)
Actionnaires modifications du registre d'actions changements d'adresse information sur les dividendes perte de certificat d'actions transferts successoraux envois superflus	Société de fiducie Computershare du Canada 100 University Avenue, 8th floor Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1 Tél. : 1 800 564-6253 ou 514 982-7555 Télec. : 1 888 453-0330 ou 416 263-9394 Courriel : service@computershare.com
Administrateurs indépendants	Président du conseil a/s de la secrétaire générale 483 Bay Street South Tower, 8th Floor Reception Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 Courriel : CorporateSecretary@HydroOne.com
Questions relatives à la rémunération des membres de la haute direction	Président du comité des ressources humaines a/s de la secrétaire générale 483 Bay Street South Tower, 8th Floor Reception Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 Courriel : CorporateSecretary@HydroOne.com

Trouvez l'information dont vous avez besoin en ligne

Pour recevoir les dernières nouvelles destinées aux investisseurs de Hydro One, inscrivez-vous à la liste d'envoi de nos messages d'alerte par courriel à www.HydroOne.com/Investor-Relations.

Rappel au sujet des envois aux actionnaires

Nous annonçons nos résultats financiers par voie de communiqué, et nos états financiers ainsi que notre rapport de gestion sont affichés sur notre site Web (www.HydroOne.com).

Si vous êtes un actionnaire et que vous souhaitez recevoir des copies papier de nos états financiers intermédiaires et notre rapport de gestion connexe ainsi que de nos états financiers annuels et notre rapport de gestion connexe en 2019, vous devez cocher la case appropriée qui figure au bas de votre formulaire de procuration (actionnaires inscrits) ou de votre formulaire d'instructions de vote (actionnaires véritables).

